



PRIÈRES ET CÉRÉMONIES
DES
Ordinations

TRADUITES
DU PONTIFICAL ROMAIN

26^e ÉDITION, AVEC GRAVURES



R. ROGER ET F. CHERNOVIZ, ÉDITEURS
99, BOULEVARD RASPAIL, 99
PARIS

P. Chappin

PRIÈRES ET CÉRÉMONIES
DES
ORDINATIONS

APPROBATIONS

DENIS-AUGUSTE AFFRE, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, archevêque de Paris.

Nous avons approuvé et approuvons, par les présentes, la traduction des PRIÈRES ET CÉRÉMONIES DE L'ORDINATION, tirées du Pontifical Romain, et éditées par MM. Méquignon junior et J. Leroux, libraires à Paris.

Donné à Paris, sous le seing de notre Vicaire général, le sceau de nos armes et le contreseing de notre Secrétaire, le six avril mil huit cent quarante-six.

E. ÉGLÉE,
Vicaire général.

Par mandement de Monseigneur l'Archevêque de Paris :

PECQUET,
Chanoine honoraire, Secrétaire.

Concordat cum Pontificali romano et Missali romano.

IMPRIMATUR

Parisiis, du 19 septembris 1902.

† FRANCISCUS CARD. RICHARD,
Arch. Parisiensis.

PRIÈRES ET CÉRÉMONIES DES ORDINATIONS

TRADUITES DU PONTIFICAL ROMAIN

A L'USAGE

DES ORDINANDS

ET DES FIDÈLES QUI ASSISTENT AUX ORDINATIONS

PAR
M. L'ABBÉ D***

CHANOINE HONORAIRE

VINGT-SEPTIÈME ÉDITION

revue et corrigée

et approuvée par Mgr l'Archevêque de Paris.

Enrichie de gravures extraites du Pontifical
édité en 1726 par l'imprimerie vaticane.



PARIS

R. ROGER ET F. CHERNOVIZ, ÉDITEURS

LIBRAIRES DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

95, BOULEVARD RASPAIL, 95

1920

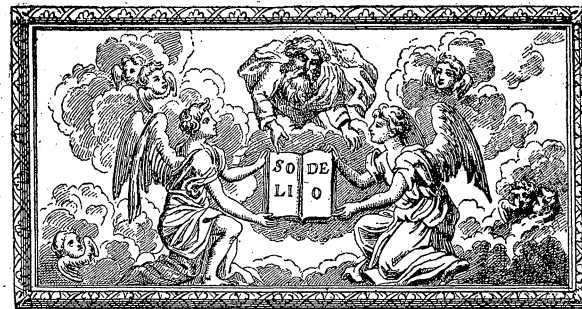
Propriété des éditeurs

Les gravures de la présente édition, reproduites d'après le *Pontificale*, édition vaticane, ont été empruntées à l'opuscule intitulé : *le Sacrement de l'Ordre*, par Christian Defrance.



Église catholique
en Finistère

Document numérisé en 2019



Nous n'avons jamais eu la consolation d'assister à une Ordination comme simple fidèle ; nous n'y avons jamais participé comme Ordinand, sans gémir de l'attitude presque toujours peu recueillie des nombreux témoins de ces imposantes solennités. Et cependant, ce sont, en général, des parents ou des amis des lévites, mêlés à des chrétiens pieux, qui y assistent en plus grand nombre, et qui forment dès lors une assemblée choisie, au milieu de laquelle le recueillement devrait être favorisé par l'émotion que font naître celles de toutes nos cérémonies qui rappellent le mieux les cérémonies de la primitive Église.

Le motif de l'indifférence des uns, de la dissipation des autres, nous a paru facile à expliquer :

on n'entend pas, en général, la voix du Pontife; quand on l'entend, on ne comprend pas les paroles si sublimes qu'il prononce; dès lors les yeux seuls sont occupés, et l'on n'assiste plus à une Ordination que comme à une solennité dont on avoue la beauté, mais dont on ne connaît pas l'esprit, dont on ne pénètre pas le sens.

Nous avons donc cru faire une chose utile et agréable à la fois aux Ordinands et aux fidèles, en traduisant du *Pontifical Romain* toutes les prières et toutes les cérémonies des Ordinations, et en les réunissant dans un petit livre destiné — à occuper l'esprit de ceux-ci pendant cette solennité, et à rendre plus facile leur union aux prières que l'Église met dans la bouche du Pontife; — à tenir lieu à ceux-là, pendant toute la cérémonie, du *Manuale Ordinandorum*, trop volumineux pour n'être pas embarrassant; — enfin à faciliter à tous le chant des Psaumes et des Antiennes, par l'addition de ces morceaux notés en plainchant.

C'est pour les Ordinands surtout, — et en particulier pour les nouveaux prêtres, — que nous y avons joint l'Ordinaire de la Messe depuis l'Offertoire, avec la Secrète et la Postcommunion du jour d'une Ordination, et que nous avons placé à la fin du volume les *Secrètes*, *Préfaces*, *Communions* et *Postcommunions*, des Samedis spéciale-

ment désignés par les canons de l'Église comme jours d'Ordination.

Dans les cas d'*extra tempora* seulement, les Diacres appelés à l'ordre du Sacerdoce auront à copier dans le Missel la Secrète, la Préface et la Postcommunion propres du jour, et à insérer ce feuillet dans le présent volume; tous pourront se dispenser ainsi d'en avoir un autre, et aimeront sans doute à le conserver plus tard comme un monument de leur consécration.

Nous avons cherché à traduire le plus fidèlement possible les prières si touchantes que l'Évêque adresse au ciel, les monitions si paternelles qu'il fait aux Ordinands. Quant aux rubriques des cérémonies, sans nous astreindre à une traduction aussi rigoureusement exacte dans les termes, nous nous sommes attaché à les indiquer d'une manière claire, concise, et qui pût être facilement comprise par tous. — Quelques inexactitudes, quelques erreurs nous ont été signalées dans la première édition: aidé des conseils bienveillants d'un directeur du séminaire de Saint-Sulpice, nous espérons les avoir fait disparaître, et avoir rendu cette nouvelle édition plus digne de la confiance des élèves du sanctuaire et des fidèles.

Si nous avons atteint le but que nous nous sommes proposé; si ce petit travail suggère

quelques bonnes pensées, devient l'occasion de quelques bons mouvements, de quelques bonnes résolutions, nous osons espérer que ceux auxquels il aura été utile ne nous oublieront pas dans leurs prières, et demanderont à Dieu, avant de quitter l'église, qu'il daigne conserver et renouveler en nous les grâces de notre Ordination.

CONDITIONS

POUR LA

RÉCEPTION DES SAINTS ORDRES

Les épreuves auxquelles l'Eglise soumet successivement les lévites avant de les admettre aux divers Ordres qui les conduisent à la Prêtrise, suffiraient seules, s'il en était besoin, pour montrer la haute importance qu'elle attache à n'avoir à ses autels que des ministres dignes d'en célébrer les augustes mystères. — Conditions d'âge, de capacité, de vie et de mœurs pures, de temps, de naissance, de fortune même, telles sont les obligations générales imposées aux Ordinands.

1^o *Age*. — Personne, d'après les saints canons, ne peut être ordonné Sous-Diacre avant vingt et un ans accomplis, Diacre avant vingt-deux ans, et Prêtre avant vingt-quatre. Le Souverain Pontife peut seul accorder une dispense d'âge pour les Ordres ; et il n'en donne ordinairement ni pour le Sous-Diaconat, ni pour le Diaconat. — Aucun âge n'est indiqué pour la réception de la Tonsure et des Ordres mineurs, qui n'engagent point irrévocablement ; mais il faut, avant d'y être admis, avoir été confirmé, être au moins suffisamment instruit des vérités de la foi, et connaître la langue latine quand on se présente pour recevoir les Ordres mineurs.

2^o *Capacité*. — Avant la fondation des séminaires, l'Evêque réunissait, quelques jours avant l'Ordination, tous ceux qui devaient y prendre part, et leur faisait subir un long examen. — Aujourd'hui encore, quoiqu'ils ne se présentent au Pontife qu'après des études longues et spéciales, dirigées par des hommes d'un mérite supérieur, les Ordinands ne sont admis à la réception des saints Ordres qu'après un sérieux examen.

3^e *Vie et mœurs pures.* — Les épreuves auxquelles sont habituellement soumis les élèves ecclésiastiques, pendant leurs études, ne suffisent pas encore à l'Eglise pour dissiper ses inquiétudes et faire cesser ses craintes : elle veut qu'un mois au moins avant la réception du Sous-Diaconat et de la Prêtrise, et pendant trois dimanches consécutifs, le curé du lieu du domicile de l'Ordinand publie ses nom et prénoms à la Messe paroissiale, annonce à ses auditeurs l'Ordre qu'il se dispose à recevoir, et les engage, s'ils ont quelques motifs d'empêchement à alléguer contre lui, à les faire connaître. — Là ne se borne pas encore la sollicitude de l'Eglise : au moment même de l'Ordination, quand, appelés par l'Archidiacre, les Sous-Diacres se présentent pour recevoir le Diaconat, et les Diacres la Prêtrise, elle exige que le Pontife interroge encore l'Archidiacre lui-même, puis l'assemblée des fidèles, pour savoir s'ils sont dignes du ministère auguste qu'ils sollicitent.

4^e *Temps.* — Non seulement les saints canons ont déterminé certains jours, que nous allons faire connaître, et hors desquels on ne peut, sans dispense, recevoir les Ordres, mais ils ont encore voulu qu'un temps d'épreuve, appelé *interstice*, séparât la réception de deux Ordres, et fût spécialement consacré, autant à remplir les fonctions de l'Ordre reçu, qu'à acquérir l'instruction et les vertus nécessaires pour en recevoir un nouveau. — Des raisons graves permettent souvent de dispenser de la condition qui exige un an d'intervalle entre la réception de deux Ordres sacrés, et ont introduit l'habitude de conférer à la fois les quatre Ordres mineurs et même la Tonsure ; mais quels que soient les besoins d'un diocèse, il n'est jamais permis de recevoir deux ordres sacrés le même jour, ni le Diaconat avant le Sous-Diaconat ou la Prêtrise avant le Diaconat.

On peut donner la Tonsure tous les jours, à toutes les heures et en tous lieux. — Les samedis des Quatre-Temps et le Samedi saint, on la confère après le *Kyrie eleison* ; le samedi avant le dimanche de la Passion, et quand, par dispense du Saint-Siège, on fait une Ordi-

nation hors des jours déterminés par les canons, on la donne après l'*Introït*.

Les Ordres mineurs sont ceux de Portier, de Lecteur, d'Exorciste et d'Acolyte. Ils peuvent être conférés tous les dimanches ou les Fêtes doubles de *præcepto*, hors le temps de la Messe, mais le matin seulement.

Les Ordres majeurs ou sacrés sont le Sous-Diaconat, le Diaconat et la Prêtrise. Ils ne peuvent être conférés que les samedis des Quatre-Temps, le Samedi avant le dimanche de la Passion, le Samedi saint, ou enfin, avec dispense de Rome, un simple dimanche ou un jour de fête double de *præcepto*.

5^e *Naissance.* — L'Eglise a voulu entourer ses ministres de tant de considération, qu'elle a refusé d'admettre dans leurs rangs ceux auxquels elle a craint que l'illégitimité de leur naissance fit perdre, dans l'esprit des peuples, quelque chose du respect dû à leur caractère sacré. — Pour que rien dans les Prêtres ne pût devenir un sujet, sinon de scandale, au moins de moquerie, elle a également interdit l'entrée du sanctuaire à tous ceux qui seraient atteints d'une difformité notable, telle que la perte d'un œil, d'un bras, la claudication, etc.

6^e *Titre.* — Une autre condition, décrétée encore par les conciles, mais que l'état actuel du clergé parmi nous ne permet presque plus d'exiger, montre encore jusqu'à quel point l'Eglise tient à l'honneur de ses ministres. Elle veut, en effet, qu'un lévite ne soit pas promu aux Ordres sacrés s'il ne justifie soit de la possession d'un bénéfice, soit d'un revenu patrimonial suffisant pour fournir à ses besoins : condition pleine de sagesse, dont le but est autant d'assurer à un prêtre les moyens de vivre toujours d'une manière convenable aux yeux du monde, que le désir de n'avoir pas à distraire une partie des secours destinés aux pauvres, ou des fonds affectés au culte, pour les consacrer à l'entretien des ministres de l'autel.

Nous venons de dire que les Ordres divers dont se compose la hiérarchie ecclésiastique, et que les jeunes lévites reçoivent successivement avant qu'on les admette à la Prêtrise, sont :

La *Tonsure*, qui n'est pas précisément un Ordre,

12 CONDITIONS POUR LA RÉCEPTION DES SAINTS ORDRES

mais une cérémonie par laquelle les Clercs sont introduits dans le sanctuaire ;

Les quatre *Ordres mineurs* de Portier, de Lecteur, d'Exorciste et d'Acolyte ;

Et enfin les trois *Ordres sacrés* ou *majeurs* : le Sous-Diaconat, le Diaconat et la Prêtrise.

Au-dessus de la Prêtrise est encore une autre consécration qui donne le complément et la plénitude du caractère sacerdotal : c'est l'onction pontificale, appelée communément *le Sacre d'un Evêque* : — on comprend qu'il n'a pu en être question ici. Les *Prières et les cérémonies du sacre d'un Evêque* forment à elles seules un petit volume égal à celui-ci, et que nous avons aussi traduit du *Pontifical Romain*.

Peut-être nous resterait-il quelque chose à dire de l'objet et des fonctions de chaque Ordre ; mais l'Eglise nous les fait si bien connaître par les monitions et les prières qu'elle met dans la bouche du Pontife, que nous n'aurions pu que répéter ce qu'on trouvera si bien expliqué par elle-même dans chaque partie de cet ouvrage.

SACREMENT DE L'ORDRE

Le Sacerdoce se distribue par l'Ordination en sept Ordres distincts :

1° La *Prêtrise*, qui donne le pouvoir de consacrer et d'offrir la divine hostie ;

2° Le *Diaconat*, qui est chargé de la distribuer ;

3° Le *Sous-Diaconat*, auquel il appartient de préparer la matière du sacrifice et les vases sacrés ;

4° L'*Acolytat*, qui a soin de l'autel et du luminaire ;

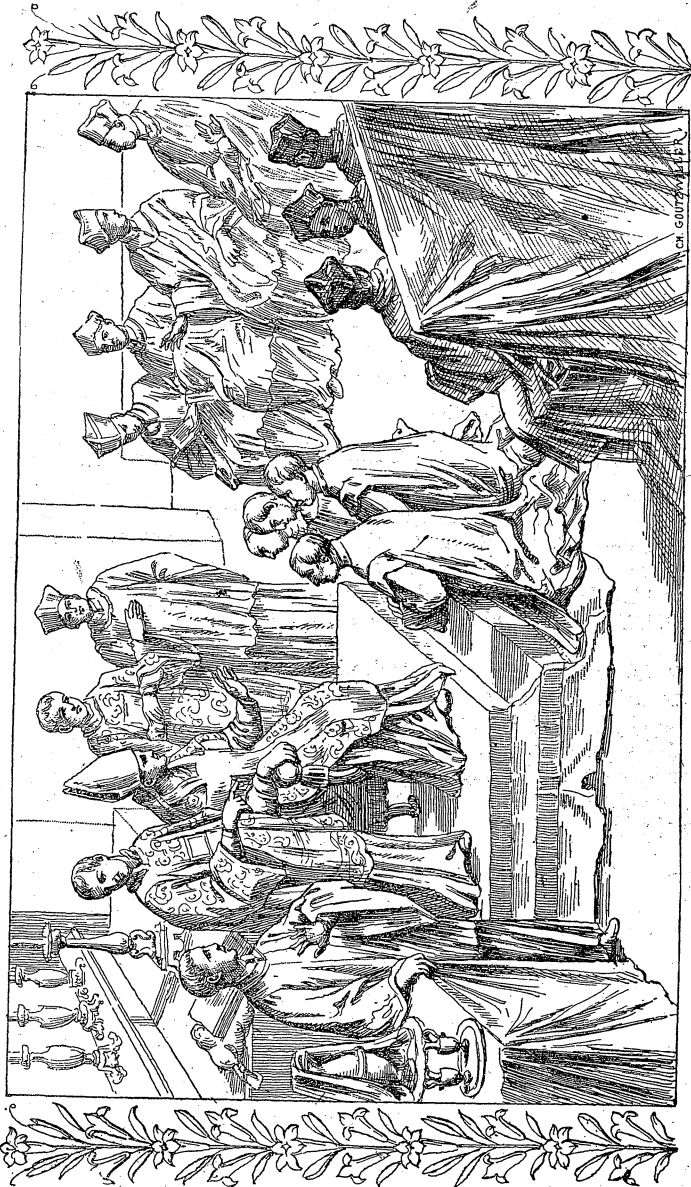
5° L'*Exorcistat*, qui éloigne les indignes et délivre les possédés ;

6° Le *Lectorat*, qui fait entendre la parole de Dieu ;

7° Enfin, l'*Ostiariat*, qui veille à la propreté de la Maison de Dieu et y convoque les fidèles.

Ces sept pouvoirs conférés successivement, à commencer par les derniers, se superposent sans s'effacer.

Le prêtre les réunit en sa personne et les doit exercer toute sa vie.



Avant de conférer aux postulants chacun des nouveaux Ordres, l'Evêque leur rappelle en quelques mots les devoirs de leur nouvelle charge. (Gravure tirée du *Pontifical romanum*, édition vaticane.)

PRIÈRES ET CÉRÉMONIES DES ORDINATIONS

Un peu avant l'heure de l'Ordination, tous ceux qui doivent y être admis, à quelque titre que ce soit, se rendent en habit ecclésiastique, la Tonsure nouvellement faite, dans le lieu qui leur a été indiqué, et y revêtent les ornements propres à l'Ordre qu'ils vont recevoir, comme nous l'indiquerons en parlant des cérémonies de la Tonsure, des Ordres mineurs en général et de chaque Ordre sacré en particulier. — Tous ont à la main un cierge qu'ils déposeront et laisseront à leur place dans l'église au moment où ils seront appelés auprès de l'Evêque pour recevoir l'Ordination. — Au signal donné, on entonne le *Veni Creator*, et ils se mettent processionnellement en marche deux à deux, les Tonsurés les premiers, puis les Minorés, suivis des Sous-Diacres, des Diacres et enfin des Prêtres qui précèdent immédiatement le Pontife. Arrivés à l'église, ils occupent les places qui leur ont été assignées.

Après avoir adoré le saint Sacrement, le Prélat se rend à son trône, reçoit tous les ornements pontificaux de la couleur du jour (le pallium compris, s'il est Archevêque), et revient au pied de l'autel, où il quitte la crosse et la mitre et commence la Messe. — Après le *Kyrie eleison*, le Samedi des Quatre-Temps et le Samedi saint, et après l'*Intrôit*, le Samedi avant le Dimanche de la Passion et, s'il n'y a pas de *Gloria in excelsis*, les jours autres que ceux particulièrement fixés pour les Ordinations, il reçoit la mitre, s'assied sur un fauteuil déposé sur la plus haute marche de l'autel, et un de MM. les Archidiaques ayant dit :

Que tous ceux qui doivent | Accedant omnes qui or-
être ordonnés s'approchent, | dinandi sunt,

tous les Ordinandes viennent se ranger en cercle devant le Pontife, ou sur deux rangs dans le chœur ou dans la nef, suivant leur nombre; le Secrétaire du Prélat lit la dispense du Saint-Siège si l'Ordination se fait un Dimanche ou un jour de fête, et le Prélat répond :

Rendons grâces à Dieu. | Deo gratias.

Le Secrétaire fait alors l'appel général de tous les Ordinandes. — Au moment où il entend prononcer son nom, chacun répond :

Adsum.

| Présent.

L'appel terminé, tous les Ordinands se mettent à genoux, et l'Archidiacre leur adresse la monition suivante :

REVERENDISSIMUS in Christo Pater, et dominus N., Dei et apostolicæ Sedis gratiâ Episcopus N., sub excommunicationis poenâ præcipit, et mandat omnibus et singulis pro suscipiendis Ordinibus hic præsentibus, ne quis forsitan eorum irregularis, aut aliàs à jure, vel ab homine excommunicatus, interdictus, suspensus, spurcius, infâmis, aut aliàs à jure prohibitus, sive ex aliênâ diocesi oriundus, sinè licentiâ sui Episcopi, aut non descriptus, examinatus, approbatus, et nominatus, ullo pacto audeat ad suscipiendos Ordines accedere; et quod nullus Ordinâtis discédât, nisi missâ finitâ, et benedictione Pontificis acceptâ.

NOTRE très révérend Père et Seigneur en Jésus-Christ, Monseigneur N., par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique évêque de N., ordonne, sous peine d'excommunication, et fait savoir à tous ceux qui sont ici présents pour recevoir les Ordres, qu'aucun d'eux n'ait la témérité de se présenter, s'il est irrégulier, excommunié de droit ou de fait, interdit, suspens, illégitime, infâme ou exclus d'une autre manière par le droit; si, né dans un autre diocèse, il n'a pas la permission de son Evêque, et s'il n'a pas été inscrit, approuvé, examiné, appelé; enfin, il enjoint sous la même peine à tous ceux qui seront ordonnés de ne pas sortir avant la fin de la Messe, et avant d'avoir reçu la bénédiction pontificale.

Tous les Ordinands se lèvent, saluent l'autel, reprennent leurs premières places, et on procède à l'Ordination de la manière suivante :

LA TONSURE

La *Tonsure* prépare aux saints Ordres, comme le noviciat prépare à la profession religieuse.

L'ordination de la *Tonsure* agit comme *avertissement*, comme *supplication*, comme *initiation à la vie ecclésiastique*.

La *Couronne cléricale* signifie à la fois la *dignité sacerdotale* à laquelle le Clerc commence à participer dès la Tonsure, et les *vertus* du tonsuré.

La *Soutane* indique la séparation de l'esprit du monde.

Le *Surplis* signifie l'esprit du Sauveur, qui doit supplanter et remplacer en lui l'esprit de la nature et du monde.



« Dieu tout-puissant, faites que vos serviteurs, dont nous venons de retrancher la chevelure, persévèrent à jamais dans votre grâce. » (P. 21.)

TONSURE

Pour cette cérémonie, on prépare des ciseaux et un bassin destiné à recevoir les cheveux que le Pontife va couper.

Si l'appel n'a pas déjà été fait, le Secrétaire du Prélat le fait ici, et les Clercs qui se présentent pour recevoir la Tonsure s'avancent aussitôt, portant leur surplis sur le bras gauche, et se mettent à genoux soit sur les marches de l'autel, aux pieds du Pontife qui est assis dans son fauteuil avec sa mitre, soit sur deux rangs dans le chœur ou dans la nef. — Dès qu'ils sont placés, le Prélat se lève et dit, sans quitter la mitre :

¶ Que le nom du Seigneur soit béni;

¶ Maintenant et dans tous les siècles.

¶ Notre secours est dans le nom du Seigneur;

¶ Qui a fait le ciel et la terre.

¶ Sit nomen Dómini benedictum;

¶ Ex hoc nunc et usque in sæculum.

¶ Adjutórium nostrum in nómine Dómini;

¶ Qui fecit cœlum et terram.

PRIONS Notre Seigneur Jésus-Christ, nos très chers frères, de donner à ses serviteurs, qui, par amour pour lui, s'empressent de déposer la chevelure de leur tête, son Esprit-Saint, qui leur conserve à jamais le vêtement sacré de la religion, et défende leur cœur des désirs et des embarras du monde; afin que comme ils sont changés à l'extérieur, de même aussi sa droite puissante les fortifie dans la vertu, protège leurs yeux contre tout aveuglement

ORÉMUS, fratres charissimi, Dóminum nostrum Jesum Christum, pro his fámulis suis, qui ad deponéndum comas capítum suórum pro ejus amore festinant, ut donet eis Spíritum sanctum, qui habitum religiónis in eis in perpétuum conservet, et à mundi impediménto, ac sæculári desiderio corda eórum defendat; ut sicut immutántur in vultibus, ita dextera manus ejus virtutis tribuat eis increménta,

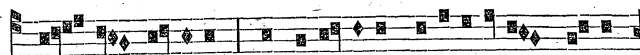
et ab omni cæcitate spiri-
tuali et humanâ oculos
eorum aperiat, et lumen
eis æternæ gratiæ concé-
dat : Qui vivit et regnat
cum Deo Patre, in unitate
ejusdem Spiritus sancti
Deus, per omnia sæcula
sæculorum. R Amen.

L'Evêque s'assied¹, et pendant que le Chœur chante l'Antienne et le Psaume suivants, il coupe à ceux qui doivent être tonsurés quelques cheveux sur le devant et sur le derrière de la tête, à droite et à gauche, et enfin sur le sommet; chacun dit alors :

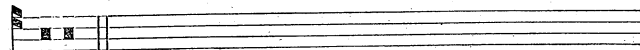
DOMINUS pars hæreditatis meæ et calicis mei : tu es qui restitues hæreditatem meam mihi.

LE Seigneur est ma portion et mon héritage; c'est vous qui me rendrez mon héritage.

ANTIENNE

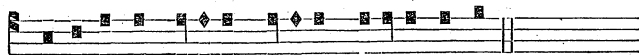


Tu es Dó-mine, qui resti- tu-es hæredi-tatem me-am



mi-hi (2).

PSAUME 13



Consérva me, Dómine, quóniam sperávi in te (3).

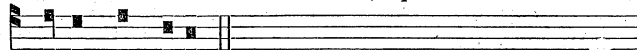
1. Si l'on a fait placer les Ordinands dans le chœur ou dans la nef, le Prélat se rend au milieu d'eux, passe dans leurs rangs, et s'arrête devant chacun. Il en est de même pour les Ordres mineurs.

2. C'est vous, Seigneur, qui me rendrez mon héritage.

3. Conservez-moi, Seigneur, parce que j'ai espéré en vous.



Dixi Dómino : Deus meus es tu, quóniam bonórum me-



órum non eges (1).

Le Seigneur a fait paraître d'une manière admirable mon affection pour ceux qui sont à lui sur la terre.

Leurs infirmités se sont multipliées; mais enfin ils ont repris des forces, et ils ont marché à grands pas.

Je ne les rassemblerai point pour offrir des victimes sanglantes : le nom même de ces sacrifices de sang ne sera pas sur mes lèvres.

Sanctis qui sunt in terra ejus, * mirificávit omnes voluntates meas in eis.

Multiplicatæ sunt infirmitates eorum, * póstea acceleráverunt.

Non congregábo conventicula eorum de sanguinibus; * nec memor ero nóminum eorum per lábia mea.

Si le Psaume n'est pas assez long pour que son chant dure pendant toute la cérémonie, on le reprend au second verset; et au moment où le Pontife arrive aux derniers Ordinands on répète l'Antienne. — Le Prélat quitte la mitre; et, debout, tourné vers les Tonsurés, il adresse à Dieu cette prière :

PRIONS

DIEU tout-puissant, faites, nous vous en supplions, que vos serviteurs dont nous venons de retrancher la chevelure pour votre amour, persévèrent à jamais dans votre grâce et soient toujours exempts de toute tache; Par Jésus-Christ Notre Seigneur. R Ainsi soit-il.

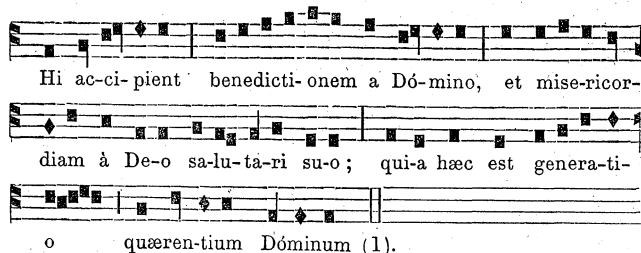
Le Chœur commence aussitôt l'Antienne suivante, après laquelle on chante le Psaume *Domini est terra*, le Pontife demeurant assis, la mitre sur la tête.

1. J'ai dit au Seigneur : « Vous êtes mon Dieu, vous n'avez pas besoin de mes biens. »

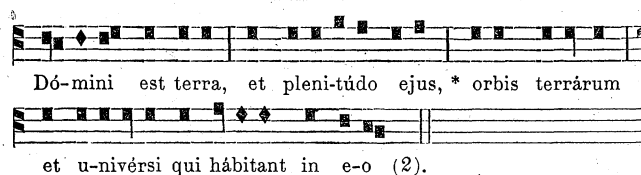
OREMUS

PRÆSTA, quæsumus, omnipotens Deus, ut hî famuli tui, quórum hódie comas capítum pro amore divino deposuimus, in tuâ dilectione perpétuó manéant; et eos sinè maculâ in sempiternum custodias; Per Christum Dominum nostrum. R Amen.

ANTIENNE



PSAUME 23



Quia ipse super mária fundávit eum; * et super flúmina præparávit eum.

Quis ascéndet in montem Dómini? * aut quis stabit in loco sancto ejus?

Innocens mánibus et mundo corde; * qui non accépit in vano ánimam suam, nec jurávit in dolo próximo suo.

Hic accípiet benedicti-
nem à Dómino: * et mise-

Car c'est lui qui a affermi la terre au-dessus des eaux, et qui l'a élevée au-dessus du niveau des fleuves.

Qui montera sur la montagne du Seigneur? qui demeurera dans son sanctuaire?

Celui qui a les mains innocentes et le cœur pur, qui n'a pas reçu son âme en vain, qui n'a pas été parjure et trompeur envers son prochain.

Celui-là recevra la bénédiction du Seigneur, et la mi-

1. Ceux-ci recevront la bénédiction du Seigneur, et auront part à la miséricorde de Dieu leur sauveur, parce qu'ils sont du nombre de ceux qui cherchent le Seigneur.

2. La terre et tout ce qu'elle contient est au Seigneur; le globe terrestre et tous ceux qui l'habitent sont à lui.

séricorde de Dieu son sau-
veur.

Telle est la race de ceux qui cherchent le Seigneur, qui cherchent la présence du Dieu de Jacob.

Princes, ouvrez vos portes; portes éternelles, ouvrez-vous, et le Roi de gloire entrera.

Quel est ce Roi de gloire? c'est le Seigneur fort et puissant, le Dieu qui triomphe dans les combats.

Princes, ouvrez vos portes; portes éternelles, ouvrez-vous, et le Roi de gloire entrera.

Quel est ce Roi de gloire? ce Roi de gloire est le Dieu des armées.

Gloire au Père, etc.

ricórdiam à Deo salutári suo.

Hæc est generatio quæ-
rèntium eum, * quærén-
tium facièm Dei Jacob.

Attóllite portas, prínci-
pes, vestras, et elevámini,
portæ æternáles, * et in-
troíbit Rex glóriæ.

Quis est iste Rex gló-
riæ? * Dóminus fortis et
potens, Dóminus potens
in prælio.

Attóllite portas, prínci-
pes, vestras, et elevámini,
portæ æternáles, * et in-
troíbit Rex glóriæ.

Quis est iste Rex gló-
riæ? * Dóminus virtútum
ipse est Rex glóriæ.

Gloria Patri, etc.

On répète l'Antienne; puis le Prélat quitte sa mitre, se tourne vers l'autel et dit *Orémus*, ses Assistants ajoutent :

Fléchissons le genou.

Flectámus genua.

¶ Levez-vous.

¶ Leváte.

Se tournant ensuite vers les Ordinands toujours à genoux, il dit :

EXAUCEZ nos prières, Sei-
gneur, et daignez bénir
ces serviteurs à qui nous don-
nons en votre nom le saint
habit de la religion; afin que,
par votre grâce, ils conti-
nuent à servir avec piété,
votre Eglise, et méritent d'ob-
tenir la vie éternelle; Par
Jésus-Christ Notre Seigneur.

ADÉSTO, Dómine, sup-
plicationibus nostris,
et hos fámulos tuos bene-
† dicere dignare, quibus
in tuo sancto nómine há-
bitum sacre religi-
onis im-
pónimus, ut, te largiente,
et devóti in Ecclesiá tua
persistere, et vitam per-
cipere mereántur æter-

nam ; Per Christum Dóminum nostrum.

℞ Amen.

℞ Ainsi soit-il.

Le Pontife s'assied, reprend la mitre, et revêt chaque Ordinand du surplis, en disant :

INDUAT te Dóminus novum hóminem, qui secundum Deum creatus est in justitiá et sanctitate veritátis.

QUE le Seigneur vous revête du nouvel homme, qui a été créé selon Dieu, dans la justice et dans la sainteté de la vérité.

Puis il quitte la mitre ; et debout, tourné vers les Clercs tonsurés toujours à genoux, il récite l'Oraison suivante :

OREMUS

OMNIPOTENS sempitérne Deus, propitiare peccátis nostris, et ab omni servitute sæcularis hábitus hos fámulos tuos emúnda ; ut dum ignominiam sæcularis hábitus depónunt, tuá semper in ævum grátiá perfruántur ; ut, sicut similitúdinem corónæ tuæ eos gestare fáciamus in capitibus, sic tuá virtúte hæreditatem subsequi mereántur ætérrnam in córdibus : Qui cum Patre et Spíritu sancto vivis et regnas Deus per ómnia sæcula sæculórum.

℞ Amen.

PRIONS

DIEU tout-puissant et éternel, pardonnez-nous nos péchés, et purifiez ces serviteurs de l'esclavage de l'habit du siècle ; afin que, comme ils en déposent l'ignominie, ils jouissent à jamais de votre grâce, et que comme nous mettons sur leur tête l'image de votre couronne, ils méritent, par votre grâce, d'acquiescer dans leur cœur l'héritage de la couronne éternelle : Vous qui, étant Dieu, vivez et réglez avec le Père et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.

℞ Ainsi soit-il.

Il reprend la mitre, s'assied, et adresse aux Tonsurés l'allocation suivante :

FÍLI charissimi, animadvertete debétis quod hódie de foro Ecclésiæ facti estis, et privilé-

Meschersenfants, ne perdez pas de vue que vous entrez aujourd'hui dans le for de l'Eglise, et que vous avez



« Que le Seigneur, dit le Prélat, vous revête du nouvel homme qui a été créé selon Dieu. » (P. 21.)

gia clericália sortiti estis. Cavete igitur ne propter culpas vestras illa perdatis; et hábitu honésto, bonisque móribus atque opéribus Deo placere studeatis. Quod ipse vobis concédât per Spíritum sanctum suum.

✠ Amen.

partaux privilèges des Clercs. Soyez donc attentifs à ne pas les perdre par vos fautes; et efforcez-vous de plaire à Dieu par un extérieur décent, par des mœurs saintes. Qu'il vous accorde lui-même cette grâce par son Esprit-Saint.

✠ Ainsi soit-il.

L'Archidiacre avertit les Ordinands de se retirer; ceux-ci saluent l'autel, et reprennent en bon ordre leurs premières places. Le Pontife se lève, quitte la mitre, et continue la Messe, à l'autel ou à son trône, jusqu'au moment de l'Ordination des Portiers.

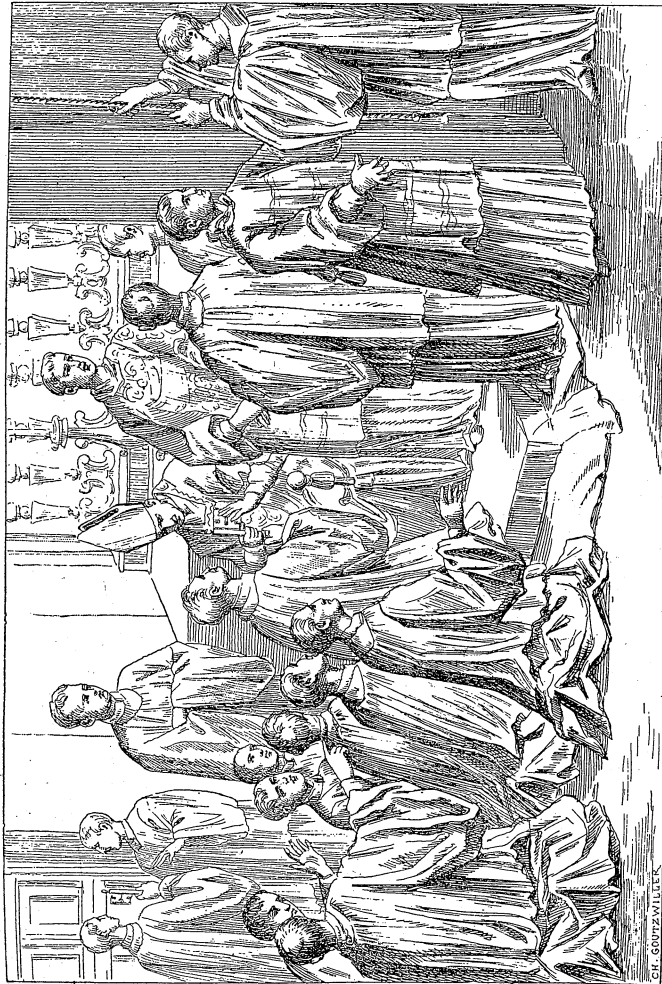
LES ORDRES MINEURS

On leur donne ce nom par comparaison avec les Ordres sacrés. Chaque ordination se compose d'un *avertissement*, de la *tradition des pouvoirs*, et d'une *prière*.

Le *Portier* perpétue dans l'Église l'exemple de religion et de zèle que Notre-Seigneur nous a donné.

Il est le ministre de la *Maison de Dieu* et veille à l'honneur de ses mystères.

Pour l'ordonner, l'Évêque fait toucher à l'Ordinand les clefs de l'Église. L'Archidiacre le conduit fermer une des portes et sonner une petite cloche.



A chacun des Ordinands, l'Évêque présente les clefs de l'église. Ils en ferment puis en ouvrent les portes, et en font sonner la cloche. (P. 29.)

ORDINATION DES PORTIERS

Les Samedis des Quatre-Temps, les Portiers sont ordonnés après la première leçon ; — le Samedi avant le Dimanche de la Passion, comme il n'y a qu'une seule leçon, ils sont ordonnés, ainsi que les Lecteurs, les Exorcistes et les Acolytes, après le *Kyrie eleison* ; — le Samedi saint, et quand, par dispense du Saint-Siège, l'Ordination a lieu un jour autre que ceux déterminés par les canons, ils le sont tous après le *Gloria in excelsis*. — On prépare pour l'Ordination des Portiers les clefs d'une des portes, et une sonnette, si on ne leur fait pas sonner la cloche de l'église.

L'Archidiacre. Que ceux qui doivent être promus à l'office de Portiers s'approchent.

Archidiaconus. Accédant qui ordinandi sunt ad officium Ostiariorum.

Si l'appel n'a pas été déjà fait, comme nous l'avons dit (p. 14), le Secrétaire du Prélat le fait ici, et les futurs Portiers s'avancent aussitôt, en surplis, et se mettent à genoux, soit au pied de l'autel, soit dans le chœur ou dans la nef, comme l'ont fait les Tonsurés. — Le Pontife assis, la mitre sur la tête, leur adresse alors la monition suivante :

MES chers enfants, qui devez recevoir l'Ordre de Portiers, considérez quelles seront vos obligations dans la maison de Dieu. Le Portier doit sonner les cloches, ouvrir l'église et la sacristie, et tenir le livre ouvert devant celui qui prêche. Veillez donc à ce que rien de ce qui est dans l'église ne se détériore par votre négligence ; et soyez attentifs à ouvrir, aux heures réglées, la maison de Dieu aux fidèles, et à la tenir toujours fermée aux infidèles. Comme

SUSCEPTURI, filii charissimi, officium Ostiariorum, videte quæ in domo Dei agere debeatis. Ostiarium oportet percutere cymbalum et campanam, aperire ecclesiam et sacrarium, et librum aperire ei qui prædicat. Providete igitur ne, per negligentiam vestram, illarum rerum, quæ intra ecclesiam sunt aliquid deperat, certisque horis domum Dei aperiatis fidelibus, et semper claudatis

infidelibus. Studéte étiam, ut, sicut materiálibus clávis ecclesiám visibilem aperitis, et cláuditis; sic et invisibilem Dei domum, corda scilicet fidélium, dictis et exéplis vestris claudátis diabolo et aperiátis Deo; ut divina verba, quæ audierint, corde retineant, et opere cómpleant. Quod in vobis Dóminus perficiat per misericórdiam suam.

L'Evêque leur présente les clefs de l'église; ils les touchent tous successivement de la main droite, pendant qu'il leur dit :

SIC ágite quasi redditúri Deo ratiónem pro iis rebus quæ his clávis recludúntur.

L'Archidiacre conduit alors processionnellement les Ordinands à une des portes de l'église, la leur fait fermer, puis ouvrir, et leur fait sonner une cloche; il les reconduit ensuite à leur place devant le Prêlat, qui, la mitre sur la tête, et pendant qu'ils sont à genoux, fait, debout et tourné vers eux, la prière suivante :

DEUM Patrem omnípotentem, fratres charissimí, suppliciter deprecémur, ut hos fámulos suos bene † dicere dignétur, quos in officium Ostiariórum eligere dignátus est; ut sit eis fidélissima cura in domo Dei diébus ac nóctibus, ad distinctiónem certárum horárum, ad invocándum nomen Dómini, adjuvánte Dómino

vous ouvrez et vous fermez avec des clefs matérielles l'église visible, appliquez-vous aussi à fermer au démon, et à ouvrir à Dieu, par vos paroles et par vos exemples, les temples invisibles, c'est-à-dire les cœurs des fidèles; afin qu'ils conservent soigneusement les divines paroles qu'ils auront entendues, et qu'ils les mettent en pratique. Que le Seigneur lui-même vous accorde cette grâce par sa miséricorde.

AGISSEZ comme devant rendre compte à Dieu des choses qui sont renfermées sous ces clefs.

SUPLIONS avec instance Dieu le Père tout-puissant, nos très chers frères, de bénir ces serviteurs qu'il a daigné choisir pour remplir l'office de Portiers; qu'il leur donne une vigilante fidélité dans la maison de Dieu; et que, jour et nuit, ils aient soin d'appeler le peuple, aux heures marquées, pour invoquer le nom du Seigneur, par l'assistance de Jésus-Christ son Fils uni-

que, qui, étant Dieu, vit et règne avec lui en l'unité du Saint-Esprit, etc.

¶ Ainsi soit-il.

Le Prêlat quitte la mitre et dit *Orémus*; ses ministres ajoutent : *Flectámus génua*, etc., comme précédemment; il se tourne aussitôt vers les Portiers, et continue, debout et sans mitre :

SEIGNEUR saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, daignez bénir dans l'office de Portiers ces serviteurs qui sont à vous; afin que, devenus les gardiens de votre Eglise, ils obéissent à vos ordres, et méritent d'avoir part à la récompense que vous donnerez à vos élus; par Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne, etc.

¶ Ainsi soit-il.

L'Archidiacre. Que ceux qui ont été promus à l'office de Portiers se retirent.

Tous se lèvent, saluent l'autel, et se rendent à leurs premières places, à moins qu'ils ne doivent, selon l'usage actuel, recevoir immédiatement l'Ordre de Lecteurs. — Dans ce cas, ils se lèvent seulement, pendant que l'Evêque continue la Messe.

nostro Jesu Christo, qui cum eo vivit et regnat in unitate Spíritus sancti Deus, per ómnia sæcula sæculórum.

¶ Amen.

DÓMINE sancte, Pater omnípotens, æterne Deus bene † dicere dignáre hos fámulos tuos in officium Ostiariórum; ut inter janitóres Ecclesiæ tuæ páreant obséquio, et inter electos tuos partem tuæ mereántur habére mercédis; Per Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, etc.

¶ Amen.

Archidiaconus. Recédant qui ordináti sunt ad officium Ostiariórum.

LE LECTEUR

Le *Lecteur* remplit sa principale fonction en lisant à haute voix, ou en chantant les leçons contenues dans l'Ancien Testament, ou commentées par les Pères de l'Eglise.

Dans l'Ordination, l'Evêque fait toucher le *lectionnaire* à l'Ordinand, lui recommande d'en faire une lecture correcte, intelligible, modeste, édifiante.

L'EXORCISTE

L'*Exorciste* reçoit, en touchant le livre des exorcismes, la puissance de chasser le démon, qui doit trouver en lui un ennemi officiel armé pour le poursuivre et l'humilier.



Aux Lecteurs, le Prêlat fait toucher le livre des Leçons; aux Exorcistes, il fait toucher le livre des Exorcismes. (P. 38-39.)

ORDINATION DES LECTEURS

Les Samedis des Quatre-Temps, les Lecteurs sont ordonnés après la deuxième leçon; — si l'Ordination se fait le Samedi avant le Dimanche de la Passion, le Samedi saint, ou, par dispense du Saint-Siège, un jour autre que ceux déterminés par les canons, ils le sont immédiatement après les Portiers. — On prépare pour cette Ordination le livre des Leçons.

Archidiaconus. Accédant qui ordinandi sunt ad officium Lectorum.

L'Archidiacre. Que ceux qui doivent être promus à l'office de Lecteurs s'approchent.

Si l'appel n'a pas été déjà fait, comme nous l'avons dit (p. 14), le Secrétaire du Prélat le fait ici, et ceux qui doivent être ordonnés Lecteurs s'étant ensuite mis à genoux dans le même ordre que les Portiers, le Pontife assis, la mitre sur la tête, leur adresse cette monition :

ELÉCTI, filii charissimi, ut sitis Lectores in domo Dei nostri, officium vestrum agnoscite, et implete. Potens est enim Deus ut augeat vobis gratiam perfectionis æternæ. Lectorum siquidem oportet legere ea quæ (vel ei qui) prædicat, et lectiones cantare, et benedicere panem, et omnes fructus novos. Studete igitur verba Dei, videlicet lectiones sacras, distincte et apèrtè, ad intelligentiam et ædificationem fidelium, absque omni mendacio falsitatis, profèrre, ne veritas divi-

CHOISIS, mes chers enfants, pour être Lecteurs dans la maison de notre Dieu, connaissez votre devoir, et remplissez-le; car Dieu peut récompenser votre fidélité par une plus grande grâce dans la vie future. L'office du Lecteur consiste à lire à celui qui prêche, à chanter les leçons, à bénir le pain et tous les fruits nouveaux. Appliquez-vous donc à prononcer la parole de Dieu, c'est-à-dire les saintes leçons, d'une manière claire, distincte, sans aucune altération, afin qu'elles soient et plus facilement entendues, et retenues avec plus d'édifi-

cation; que jamais la vérité des divines leçons ne soit corrompue par votre faute au préjudice de ceux qui les écoutent. Gravez dans votre cœur, et retracez dans votre conduite, les saintes maximes que vous annoncez, afin d'instruire à la fois, par vos paroles et par vos exemples, ceux qui vous écouteront. C'est pourquoi, pendant que vous lisez, vous êtes placés dans un lieu élevé, afin que tous puissent vous voir et vous entendre, et que la position de votre corps soit la figure du haut degré de vertu où vous devez être arrivés; en sorte que tous ceux qui vous voient et qui vous entendent, trouvent dans vos exemples le modèle d'une vie toute céleste: que le Seigneur vous l'accorde par sa grâce.

narum lectionum, incutia vestra, ad instructionem audientium corrumpatur. Quod autem ore legitis, corde credatis, atque opere compleatis; quatenus auditores vestros, verbo pariter et exemplo vestro docere possitis. Ideoque, dum legitis, in alto loco ecclesiæ statis, ut ab omnibus audiāmini et videāmini, figurantes, positione corporali, vos in alto virtutum gradu debere conversari; quatenus cunctis, à quibus audimini, et videmini, cœlestis vitæ formam præbeatis: quod in vobis Deus impleat per gratiam suam.

Le Prélat leur présente le livre des leçons; ils le touchent tous successivement de la main droite, pendant qu'il leur dit :

RECEVEZ ce livre, et soyez Lecteurs de la parole de Dieu, assurés, si vous remplissez fidèlement et utilement votre office, d'avoir part à la récompense promise aux premiers ministres de l'Évangile.

ACCÍPITE, et estote verbi Dei relatores, habituri, si fideliter et utiliter impleveritis officium vestrum partem cum iis qui verbum Dei bene administraverunt ab initio.

L'Évêque debout, la mitre sur la tête, et tourné vers les Ordinands qui restent à genoux, dit ensuite :

PRIONS, nos très chers frères, Dieu le Père tout-puissant, de répandre avec

ORÉMUS, fratres charissimi mi, Deum Patrem omnipotentem, ut super hos

fámulos suos, quos in Ordinem Lectorum dignátur assumere, bene + dictiónem suam clementer effúndat; quátenus distinctè legant quæ in Ecclesiâ Dei légenda sunt, et eadem opéribus ímpleant; Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium suum, qui cum eo vivit et regnat in unitate Spíritus sancti Deus, per ómnia sæcula sæculórum.

℟ Amen.

Le Prêlat quitte la mitre et dit *Orémus*; ses ministres ajoutent, comme précédemment, *Flectamus génua*, etc.; et il se tourne ensuite vers les Lecteurs, et continue, debout et sans mitre :

DÓMINE sancte, Pater omnipotens, ætérne Deus, bene + dicere dignáre hos fámulos tuos in officium Lectorum; ut assiduitate lectionum instructi sint atque ordináti; et agéndadicant, et dicta ópere ímpléant, ut in utróque sanctæ Ecclesiæ exémplo sanctitátis suæ cónsulant; Per Dóminum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spíritus sancti Deus, per ómnia sæcula sæculórum.

℟ Amen.

Archidiaconus. Recédant qui ordináti sunt ad officium Lectorum.

abondance la bénédiction sur ces serviteurs qu'il daigne choisir pour être Lecteurs, afin qu'ils lisent d'une manière distincte ce qui doit être lu dans l'Eglise de Dieu, et qu'ils le mettent en pratique; Par Notre Seigneur Jésus-Christ son Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec lui en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles.

℟ Ainsi soit-il.

SEIGNEUR saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, daignez bénir ces serviteurs dans l'office de Lecteurs, afin qu'instruits et formés par l'assiduité aux saintes lectures, ils annoncent vos divines maximes et les retracent dans leur conduite; et que, par leurs paroles et par leurs exemples, leur ministère soit utile à l'Eglise; Nous vous le demandons par Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit, etc.

℟ Ainsi soit-il.

L'*Archidiacre*. Que ceux qui ont été promus à l'office de Lecteurs se retirent.

Tous se lèvent saluent l'autel, et se rendent à leurs premières places, à moins qu'ils ne doivent, selon l'usage actuel, recevoir immédiatement l'Ordre d'Exorcistes. — Dans ce cas, ils se lèvent seulement pendant que l'Evêque continue la Messe.

ORDINATION DES EXORCISTES

Les Samedis des Quatre-Temps, les Exorcistes sont ordonnés après la troisième leçon ; — si l'Ordination se fait le Samedi avant le Dimanche de la Passion, le Samedi saint, ou, par dispense du Saint-Siège, un jour autre que ceux déterminés par les canons, ils le sont immédiatement après les Lecteurs. — On prépare pour cette Ordination le livre des Exorcismes, qu'on peut remplacer par le Pontifical, le Missel ou le Rituel.

Archidiaconus. Accédant qui ordinandi sunt ad officium Exorcistarum. | L'Archidiacre. Que ceux qui doivent être promus à l'office d'Exorcistes s'approchent.

Si l'appel nominal n'a pas été fait, comme nous l'avons dit (p. 14), le Secrétaire du Prélat le fait ici ; ceux qui doivent être ordonnés Exorcistes s'étant mis ensuite à genoux dans le même ordre que les Lecteurs, le Pontife assis, la mitre sur la tête, leur adresse la monition suivante :

ORDINANDI, filii charissimi, in officium Exorcistarum, debetis noscere quid suscipitis. Exorcistam enim oportet abjicere dæmones, et dicere populo ut qui non communicat det locum ; et aquam in ministerio fundere. Accipitis itaque potestatem imponendi manum super energuménos, et per impositionem manuum vestrarum, gratia Spiritus sancti, et verbis exorcismi, pelluntur spiritus immundi à corporibus obsessis. Studete igitur, ut sicut à corporibus aliorum dæmones expellitis, ita à

APPELÉS à être promus à l'Ordre d'Exorcistes, vous devez, mes chers enfants, connaître le pouvoir que vous recevez. C'est à l'Exorciste à chasser les démons, à dire à ceux qui ne communient pas de se retirer, à préparer l'eau pour le saint ministère. Vous recevez donc aujourd'hui le pouvoir d'imposer les mains aux énergumènes ; et cette imposition des mains, jointe aux paroles des exorcismes et à la grâce du Saint-Esprit, chasse les esprits immondes des corps des possédés. Appelés à chasser les démons du corps de vos frères, appliquez

vous à purifier votre corps et votre esprit de toute tache et de toute souillure ; de peur de devenir vous-mêmes les esclaves de celui que, par votre ministère, vous chassez des autres. Apprenez de l'Ordre que vous recevez à vaincre vos passions, afin que l'ennemi ne trouve rien en vous qu'il puisse revendiquer ; car vous commanderez avec succès au démon quand vous aurez d'abord résisté à toutes ses suggestions. Que Dieu vous accorde cette grâce par son Esprit-Saint.

mentibus et corporibus vestris omnem immunditiam et nequitiam ejiciatis ; ne illis succumbatis, quos, ab aliis, vestro ministerio effugatis. Discite per officium vestrum vitium imperare ; ne in moribus vestris aliquid sui juris inimicus valeat vindicare. Tunc etenim recte in aliis dæmonibus imperabitis, cum prius in vobis eorum multo magis nequitiam superatis. Quod vobis Dominus agere concedat per Spiritum suum sanctum.

Le Pontife présente à chaque Ordinand soit le livre des Exorcismes, soit le Pontifical, le Missel ou le Rituel ; ils le touchent tous successivement de la main droite, pendant qu'il leur dit :

RECEVEZ ce livre, gravez-en les paroles dans votre mémoire, et ayez le pouvoir d'imposer les mains sur les énergumènes, soit baptisés, soit catéchumènes.

ACCIPITE, et commémorez la mémoire, et habétez la potestatem imponendi manus super energuménos, sive baptizatos, sive catechúmenos.

L'Evêque debout, la mitre sur la tête, et tourné vers les Ordinands qui restent à genoux, dit ensuite :

CONJURONS avec instance Dieu le Père tout-puissant, nos très chers frères, de bénir ses serviteurs dans l'Ordre d'Exorcistes, afin qu'ils soient comme des souverains spirituels pour chasser du corps des possédés les démons avec toute leur malice et leur fourberie ; Par Jésus-Christ Notre Seigneur son Fils uni-

DEUM Patrem omnipotentem, fratres charissimi, supplices deprecemur, ut hos famulos suos bene + dicere dignetur in officium Exorcistarum ; ut sint spirituales imperatores ad abjiciendos dæmones de corporibus obsessis, cum omni nequitia eorum multifórmi ; Per unigéni-

tum Filium suum Dóminum nostrum Jesum Christum, qui cum eo vivit et regnat in unitate Spiritus sancti Deus, per ómnia sæcula sæculórum.

℞ Amen.

que, qui, étant Dieu, vit et règne avec lui en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.

℞ Ainsi soit-il.

Il quitte la mitre et dit *Orémus*; ses ministres ajoutent, comme précédemment, *Flectámus genua*, etc.; puis il se tourne vers les Exorcistes, et continue debout et sans mitre :

DÓMINE sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, bene + dicere dignare hos fámulos tuos in officium Exorcistárum; ut per impositionem mánuum, et oris officium, potestatem et impérium hábeant spíritus immúndos coercéndi; ut probábiles sint médici Ecclésiæ tuæ, grátiá curatiónum, virtutéque cœlesti confirmáti; Per Dóminum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spíritus sancti Deus, per ómnia sæcula sæculórum.

℞ Amen.

Archidiaconus. Recédant qui ordináti sunt ad officium Exorcistárum.

Tous se lèvent, saluent l'autel, et se rendent à leurs premières places, à moins qu'ils ne doivent, selon l'usage actuel, recevoir immédiatement l'Ordre d'Acolytes. — Dans ce cas, ils se lèvent seulement, pendant que l'Évêque continue la Messe.

SEIGNEUR saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, daignez bénir ces serviteurs dans l'Ordre d'Exorcistes, afin que par l'imposition de leurs mains et par les paroles des exorcismes, ils aient le pouvoir de réprimer les esprits immondes; qu'ils soient, dans votre Eglise, comme des médecins expérimentés, confirmés dans leurs fonctions par des guérisons multipliées et par une puissance toute céleste; Nous vous le demandons par Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous, etc.

℞ Ainsi soit-il.

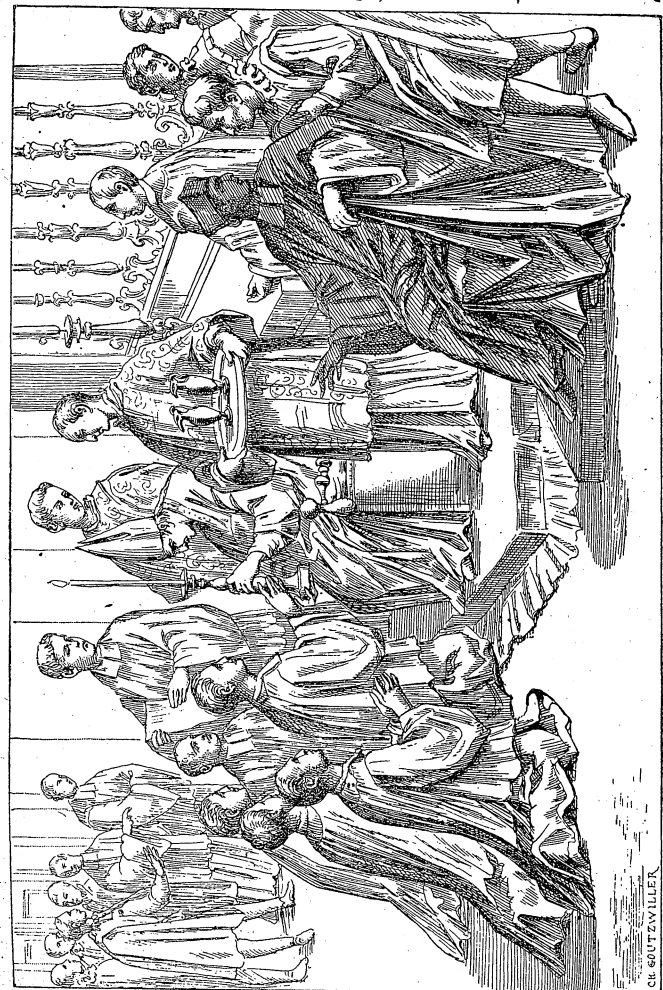
L'Archidiacre. Que ceux qui ont été promus à l'office d'Exorcistes se retirent.

L'ACOLYTE

L'*Acolyte* porte dans les offices le cierge placé sur un chandelier.

Il a touché l'un et l'autre à son ordination, ainsi qu'une burette qui sert à présenter le vin ou l'eau au saint Sacrifice

L'Acolyte a le devoir spécial d'éclairer l'Eglise par sa vie exemplaire.



L'Evêque fait toucher successivement aux Acolytes un chandelier et une burette vide. (P. 44, 45.)



ORDINATION DES ACOLYTES

Les Samedis des Quatre-Temps, les Acolytes sont ordonnés après la quatrième leçon ; — si l'Ordination se fait le Samedi avant le Dimanche de la Passion, le Samedi saint, ou, par dispense du Saint-Siège, un jour autre que ceux déterminés par les canons, ils le sont immédiatement après les Exorcistes. — On prépare pour cette Ordination un chandelier avec un cierge éteint, et une burette vide.

L'Archidiacre. Que ceux qui doivent être promus à l'office d'Acolytes s'approchent.

Archidiaconus. Accédant qui ordinandi sunt ad officium Acolythorum.

Si l'appel nominal n'a pas été déjà fait, comme nous l'avons dit p. 14), le Secrétaire du Prélat le fait ici ; ceux qui doivent être ordonnés Acolytes s'étant mis ensuite à genoux dans le même ordre que les Exorcistes, le Pontife assis, la mitre sur la tête, leur adresse la monition suivante :

APPELÉS, mes chers enfants, à recevoir l'Ordre d'Acolytes, appréciez ce que vous recevez. C'est à l'Acolyte à porter le chandelier, à allumer le luminaire de l'église, et à présenter l'eau et le vin pour l'Eucharistie. Etudiez-vous donc à exercer dignement ces fonctions ; car vous ne pourriez plaire au Seigneur, si, portant dans vos mains le flambeau pour le service de Dieu, votre vie n'offrait que des ténèbres et des exemples funestes. Souvenez-vous que la Vérité a dit : *Que votre lumière luise devant*

SUSCEPTURI, filii charissimi officium Acolythorum, pensate quod suscipitis. Acolythum etenim oportet ceroferrarium ferre ; luminaria ecclesiae accendere ; vinum et aquam ad Eucharistiam ministrare. Studete igitur susceptum officium dignè implere. Non enim Deo placere poteritis, si lucem Deo manibus præferentes, operibus tenebrarum inserviat, et per hoc aliis exempla perfidiæ præbeatis. Sed sicut Veritas dicit : *Luceat lux vestra coram hominibus.*

ut videant opera vestra bona et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est. Et sicut Apóstolus Paulus ait : In médio nationis pravæ et perversæ lucete sicut luminária in mundo, verbum vitæ continentes. Sint ergo lumbi vestri præcincti, et lucernæ ardentes in manibus vestris, ut filii lucis sitis. Abjiciatis opera tenebrarum, et induamini arma lucis. Erátis enim aliquando tenebræ, nunc autem lux in Dómino. Ut filii lucis ambuláte. Quæ sit verò ista lux, quam tantopere incúlcat Apóstolus, ipse demonstrat, subdens : Fructus enim lucis est in omni bonitáte, et justitiá, et veritaté. Estóte igitur solliciti in omni justitiá, bonitáte, et veritaté, ut et vos, et alios, et Dei Ecclesiám illuminétis. Tunc etenim in Dei sacrificio, dignè vinum suggerétis, et aquam, si vos ipsi Deo sacrificium, per castam vitam, et bona ópera, oblátí fuéritis. Quod vobis Dóminus concédât per misericórdiam suam.

les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieus ; et que le grand Apôtre a dit : Brillez au milieu d'une nation perverse et corrompue comme des astres dans le monde, portant en vous la parole de vie. Que vos reins soient donc toujours ceints, et vos lampes toujours ardentes dans vos mains, afin que vous soyez des enfants de lumière. Renoncez aux œuvres de ténèbres, et revêtez-vous des armes de lumière ; car vous étiez autrefois ténèbres, mais maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur ; conduisez-vous donc comme des enfants de lumière. Or, l'Apôtre indique lui-même quelle est cette lumière qu'il recommande si instamment, quand il ajoute : Le fruit de lumière consiste en toute sorte de bonté, de justice et de vérité. Soyez donc appliqués à pratiquer la justice, la bonté et la vérité, afin de vous éclairer vous-mêmes, d'éclairer les autres, et l'Eglise de Dieu. Alors, vous offrant en sacrifice à Dieu par une vie chaste et par de bonnes œuvres, vous offrirez dignement l'eau et le vin au saint sacrifice. Que Dieu vous accorde cette grâce par sa miséricorde.

Le Pontife présente aux Acolytes le chandelier d'or avec le cierge

éteint ; ils le touchent tous successivement de la main droite, pendant qu'il leur dit :

RECEVEZ ce chandelier avec ce cierge, et sachez que votre fonction est d'allumer le luminaire de l'église au nom du Seigneur.

¶ Ainsi soit-il.

ACCÍPITE ceroferárium cum céreo, et sciátis vos ad accendenda ecclésiæ luminária mancipári, in nómine Dómini.

¶ Amen.

Le Prélat présente encore aux Acolytes une burette vide, et ceux-ci la touchent tous successivement de la main droite, pendant qu'il leur dit :

RECEVEZ cette burette, pour présenter l'eau et le vin destinés au sacrifice du sang de Jésus-Christ, au nom du Seigneur.

¶ Ainsi soit-il.

ACCÍPITE urcéolum, ad suggerendum vinum et aquam in Eucharistiam sanguinis Christi, in nómine Dómini.

¶ Amen.

Le Pontife debout, la mitre sur la tête, et tourné vers les Ordinandis qui restent à genoux, dit ensuite :

PRIONS instamment Dieu le Père tout-puissant, nos très chers frères, de bénir ces serviteurs dans l'Ordre d'Acolytes, afin que la lumière visible qu'ils porteront dans leurs mains soit la figure spirituelle de la lumière de leurs mœurs ; Par la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ qui, étant Dieu, vit et règne avec lui et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.

¶ Ainsi soit-il.

DEUM Patrem omnipotentem, fratres charissimi, suppliciter deprecemur, ut hos famulos suos bene † dicere dignetur in ordine Acolythorum ; quatenus lumen visibile manibus præferentes, lumen quoque spirituale moribus præbeant ; adjuvante Dómino nostro Jesu Christo, qui cum eo, et Spiritu sancto, vivit et regnat Deus, per ómnia sæcula sæculórum.

¶ Amen.

Il quitte la mitre et dit *Orémus* ; ses ministres ajoutent, comme précédemment, *Flectamus génua*, etc. ; puis il se tourne vers les Acolytes, et continue, debout et sans mitre :

DÓMINE sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, qui per Jesum Christum Filium tuum Dóminum nostrum et Apóstolos ejus, in hunc mundum lumen claritátis tuæ misisti; quique, ut mortis nostræ antiquum aboléres chirógraphum, gloriosissimæ illum crucis vexillo affigi, ac sanguinem et aquam ex latere illius pro salute generis humáni effluere voluisti: bene + dicere dignáre hos fámulos tuos in officium Acolythórum: ut ad accendéndum lumen ecclésiæ tuæ, et ad suggeréndum vinum et aquam ad conficiéndum sanguinem Christi Filii tui in offerendá Eucharistiá, sanctis altáribus tuis fidéliter subministrant. Accénde, Dómine, mentes eórum, et corda, ad amorém grátiæ tuæ, ut illumináti vultu splendóris tui, fidéliter tibi in sanctá Ecclésiá deserviant; Per eúmdem Christum Dóminum nostrum.

℟. Amen.

OREMUS

DÓMINE sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, qui ad Moysen et Aaron locútus es ut accenderéntur lucérnæ in tabernáculotes-

SEIGNEUR saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui, par votre Fils Jésus-Christ notre Seigneur, et par ses Apôtres, avez répandu dans le monde la lumière de votre divine clarté; et qui, pour abolir l'antique décret de mort porté contre nous, avez voulu qu'il fût attaché à l'étendard de sa glorieuse croix, et que le sang et l'eau coulassent de son côté pour le salut du genre humain: daigner bénir ces serviteurs dans l'Ordre d'Acolytes; faites qu'ils accomplissent fidèlement dans votre église leur ministère, qui consiste à allumer les cierges, à présenter l'eau et le vin pour le sacrifice du sang de votre Fils. Eclairiez leur esprit, Seigneur, enflammez leur cœur de votre amour, afin que, guidés par l'éclat de votre splendeur, ils vous servent fidèlement dans votre sainte Eglise; Par le même Jésus-Christ Notre Seigneur.

℣. Ainsi soit-il.

PRIONS

SEIGNEUR saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui avez ordonné à Moïse et à Aaron d'entretenir un luminaire dans le tabernacle du

témoignage, daignez bénir ces serviteurs, afin qu'ils soient Acolytes dans votre Eglise; Par Jésus-Christ Notre Seigneur. ℟. Ainsi soit-il.

PRIONS

DIEU tout-puissant et éternel, source de toute lumière et de toute bonté, qui avez éclairé le monde par Jésus votre Fils, la véritable lumière, et l'avez racheté par le mystère de sa Passion, daignez bénir ces serviteurs que nous consacrons pour l'office d'Acolytes, demandant à votre clémence d'éclairer leur esprit de la lumière de votre science divine, et de remplir leur cœur de la rosée céleste de votre amour, afin que, par votre grâce, ils exercent leurs fonctions si dignement, qu'ils méritent de parvenir à la récompense éternelle; Par le même Jésus-Christ Notre Seigneur. ℟. Ainsi soit-il.

L'Archidiaque. Que ceux qui ont été promus à l'office d'Acolytes se retirent.

Tous se lèvent aussitôt, saluent l'autel, et se rendent en bon ordre à leurs premières places, tandis que le Pontife continue la Messe.

timónii, bene + dicere dignáre hos fámulos tuos, ut sint Acólythi in Ecclésiá tuá; Per Christum Dóminum nostrum. ℟. Amen.

OREMUS

OMNIPOTENS sempiternelle Deus, fons lucis, et origo bonitátis, qui per Jesum Christum Filium tuum, lumen verum, mundum illuminásti, ejúsque Passiónis mystério redemisti, bene + dicere dignáre hos fámulos tuos, quos in officium Acolythórum consecrámus, poscentes cleméntiam tuam, ut eórum mentes et lúmine sciéntiæ illústres, et pietátis tuæ rore irriges; ut ita accéptum ministérium, te auxiliánte, péragent, quáliter ad ætérnam remunératióem pervenire mereántur; Per eúmdem Christum Dóminum nostrum. ℟. Amen.

Archidiaconus. Recédant qui ordináti sunt ad officium Acolythórum.

LES ORDRES SACRÉS

Le *Sous-Diacre* concourt au saint sacrifice en montant à l'autel après le Diacre.

Il chante l'Épître, apporte les vases sacrés sur l'autel, verse l'eau qui doit être mêlée au vin et porte la croix aux processions.

Déjà revêtu de l'aube et du cordon, l'Ordinand affirme, en faisant vers l'autel un pas solennel, sa résolution de garder perpétuellement le célibat, se prosterne avec tous ceux qui doivent recevoir les Ordres sacrés, pendant le chant suppliant des Litanies, reçoit ses pouvoirs en touchant à la fois le *calice vide* et la *patène*, et, revêtu de l'*amict*, du *manipule* et de la *tunique*, enfin touche le livre des Épitres.



Le Pontife présente à chaque Sous-Diacre un calice vide surmonté de sa patène. (P. 60.)

ORDINATION DES SOUS-DIACRES

Les Samedis des Quatre-Temps, les Sous-Diacres sont ordonnés après la cinquième leçon ; — le Samedi avant le Dimanche de la Passion, le Samedi saint, ou quand, par dispense du Saint-Siège, on fait l'Ordination un jour autre que ceux déterminés par les canons, ils sont ordonnés après les Oraisons dites *Collectes*. — On prépare pour cette Ordination un calice vide sur lequel on met une patène, les burettes remplies, avec un manuterge, et le livre des Epîtres.

<i>Archidiaconus.</i> Accédant qui ordinandi sunt Subdiaconi.	L'Archidiacre. Que ceux qui doivent être ordonnés Sous-Diacres s'approchent.
--	---

Si l'appel nominal n'a pas été déjà fait, comme nous l'avons dit (p. 14), le Secrétaire du Prélat le fait ici, et tous ceux qui doivent être promus à cet Ordre s'avancent, revêtus de l'amict arrangé derrière la tête en forme de capuchon, de l'aube, du cordon, portant le manipule de la main gauche et la tunique sur le bras gauche, s'approchent de l'autel où l'Evêque est assis, la mitre sur la tête, et se tiennent *debout* à quelque distance, pendant qu'il leur adresse cette monition :

FILII dilectissimi, ad sacram Subdiaconatus Ordinem promovendi, iterum atque iterum considerare debetis attentè quod onus hodie ultro appetitis. Hactenus enim liberi estis, licetque vobis pro arbitrio ad sæcularia vota transire; quod si hunc Ordinem suscepistis, amplius non licetibi propositò resilire; sed Deo, cui servire regnare est, perpétuo famulari; et castitatem, illo adjuvante, servare oportebit, atque in Ecclesiæ ministerio semper esse mancipatos.

MES enfants bien-aimés, au moment d'être promus à l'Ordre sacré du Sous-Diaconat, vous devez considérer mûrement le fardeau redoutable dont vous désirez de votre plein gré être chargés aujourd'hui. Car vous êtes libres jusqu'à présent; vous pouvez à votre gré prendre des engagements dans le monde; mais si vous recevez cet Ordre, vous ne pourrez plus vous dégager du lien qui vous attachera pour jamais à Dieu, à qui servir c'est régner. Vous devrez garder, avec le secours de sa grâce, une chasteté per-

pétuelle, et demeurer irrévocablement attachés au service de l'Eglise. Réfléchissez donc pendant qu'il en est temps encore; et si vous persistez dans votre pieux dessin, au nom du Seigneur, approchez.

Proinde, dum tempus est, cogitate, et, si in sancto proposito perseverare placet, in nómine Dómini, huc accédite.

A ces mots, les Ordinands s'approchent et se mettent à genoux; l'Archidiacre ayant dit aussitôt :

Que ceux qui doivent être ordonnés Diacres et Prêtres s'approchent,	Accédant qui ordinandi sunt Diaconi et Presbyteri,
--	---

tous quittent leurs places et viennent se ranger suivant l'ordre qui leur a été assigné. — Dès qu'ils sont placés ils se prosternent entièrement; le Pontife, sans quitter la mitre, se met à genoux devant son fauteuil, tous les Assistants s'agenouillent également, et le Chœur chante les Litanies suivantes. — Si l'Ordination se fait sans chant, le Prélat les récite, et ceux qui l'assistent répondent 1.

LITANIES DES SAINTS

SEIGNEUR, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, écoutez-nous.

Jésus-Christ, exaucez-nous.

Père céleste qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Fils rédempteur du monde qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Esprit-Saint qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Trinité sainte qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.

KYRIE, eléison.

Christe, eléison.

Kyrie, eléison.

Christe, audi nos.

Christe, exaudi nos.

Pater de cœlis Deus, miserere nobis.

Fili redemptor mundi Deus, miserere nobis.

Spiritus sancte Deus, miserere nobis.

Sancta Trinitas unus Deus, miserere nobis.

1. Quand l'Ordination a lieu le Samedi saint, la prostration se fait au moment où l'on récite les Litanies qui précèdent la Messe; tous les Ordinands se prosternent alors, et ces Litanies ne se répètent pas à l'Ordination des Sous-Diacres.

Sancta María, ora pro nobis.	Sainte Marie, priez pour nous.
Sancta Dei génitrix, ora.	Sainte mère de Dieu, priez.
Sancta Virgo virginum, ora pro nobis.	Sainte Vierge des vierges, priez pour nous.
Sancte Michael, ora.	Saint Michel, priez.
Sancte Gábríel, ora.	Saint Gábríel, priez.
Sancte Ráphael, ora.	Saint Raphaël, priez.
Omnes sancti Angeli et Archángeli, oráte pro nobis.	Saints Anges et Archanges, priez tous pour nous.
Omnes sancti beatórum Spirituum órdines, oráte.	Saints ordres des esprits bienheureux, priez tous.
Sancte Joánnēs Baptista, ora pro nobis.	Saint Jean-Baptiste, priez pour nous.
Sancte Joseph, ora.	Saint Joseph, priez.
Omnes Sancti Patriárchæ et Prophætæ, oráte pro nobis.	Saints Patriarches et Prophètes, priez tous pour nous.
Sancte Petre, ora.	Saint Pierre, priez.
Sancte Paule, ora.	Saint Paul, priez.
Sancte Andréa, ora.	Saint André, priez.
Sancte Jacóbe, ora.	Saint Jacques, priez.
Sancte Joánnēs, ora.	Saint Jean, priez.
Sancte Thoma, ora.	Saint Thomas, priez.
Sancte Jacóbe, ora.	Saint Jacques, priez.
Sancte Philippe, ora.	Saint Philippe, priez.
Sancte Bartholomæe, ora.	Saint Barthélemi, priez.
Sancte Matthæe, ora.	Saint Matthieu, priez.
Sancte Simon, ora.	Saint Simon, priez.
Sancte Thaddæe, ora.	Saint Thaddée, priez.
Sancte Mathia, ora.	Saint Mathias, priez.
Sancte Bárnaba, ora.	Saint Barnabé, priez.
Sancte Luca, ora.	Saint Luc, priez.
Sancte Marce, ora.	Saint Marc, priez.
Omnes sancti Apóstoli et Evangelistæ, orate pro nobis.	Saints Apôtres et Évangélistes, priez tous pour nous.
Omnes sancti Discípuli Dómini, oráte pro nobis.	Saints Disciples du Seigneur, priez tous pour nous.

Saints Innocents, priez tous pour nous.	Omnes sancti Innocéntes, oráte pro nobis.
Saint Etienne, priez.	Sancte Stéphane, ora.
Saint Laurent, priez.	Sancte Lauréti, ora.
Saint Vincent, priez.	Sancte Vincéti, ora.
Saints Fabien et Sébastien, priez pour nous.	Sancti Fabiáne et Sebastíáne, oráte pro nobis.
Saints Jean et Paul, priez pour nous.	Sancti Joánnēs et Paule, oráte pro nobis.
Saints Côme et Damien, priez pour nous.	Sancti Cosma et Damiáne, oráte pro nobis.
Saints Gervais et Protais, priez pour nous.	Sancti Gervási et Protási, oráte pro nobis.
Saints Martyrs, priez tous pour nous.	Omnes sancti Mátyres, oráte pro nobis.
Saint Sylvestre, priez.	Sancte Sylvéster, ora.
Saint Grégoire, priez.	Sancte Gregóri, ora.
Saint Ambroise, priez.	Sancte Ambrósi, ora.
Saint Augustin, priez.	Sancte Augustine, ora.
Saint Jérôme, priez.	Sancte Hierónyme, ora.
Saint Martin, priez.	Sancte Martíne, ora.
Saint Nicolas, priez.	Sancte Nicolæ, ora.
Saints Pontifes et Confesseurs, priez tous pour nous.	Omnes sancti Pontifices et Confessóres, oráte pro nobis.
Saints Docteurs, priez tous pour nous.	Omnes sancti Doctóres, oráte pro nobis.
Saint Antoine, priez.	Sancte Antóni, ora.
Saint Benoît, priez.	Sancte Benedicte, ora.
Saint Bernard, priez.	Sancte Bernárde, ora.
Saint Dominique, priez.	Sancte Domínice, ora.
Saint François, priez.	Sancte Francisce, ora.
Saints Prêtres et Lévités, priez tous pour nous.	Omnes sancti Sacerdótes et Levitæ, oráte pro nobis.
Saints Moines et Solitaires, priez tous pour nous.	Omnes sancti Mónachi et Eremitæ, oráte pro nobis.
Sainte Marie-Madeleine, priez pour nous.	Sancta Maria Magdaléne, ora pro nobis.
Sainte Agathe, priez.	Sancta Agatha, ora.
Sainte Luce, priez.	Sancta Lúcia, ora.

Sancta Agnes,	ora.	Sainte Agnès,	priez.
Sancta Cæcilia,	ora.	Sainte Cécile,	priez.
Sancta Catharina,	ora.	Sainte Catherine,	priez.
Sancta Anastasia,	ora.	Sainte Anastasie,	priez.
Omnes sanctæ Virgines et		Saintes Vierges et Veuves,	
Viduæ, orate pro nobis.		priez toutes pour nous.	
Omnes Sancti et Sanctæ		Saints et Saintes de Dieu, in-	
Dei, intercédite pro no-		tercédez tous pour nous.	
bis.			
Propitius esto, parce no-		Soyez-nous propice, pardon-	
bis, Dómine.		nez-nous, Seigneur.	
Propitius esto, exaúdinós,		Soyez-nous propice, exaucez-	
Dómine.		nous, Seigneur.	
Ab omni malo, libera nos		De tout mal, délivrez-nous,	
Dómine.		Seigneur.	
Ab omni peccato, libera.		De tout péché, délivrez-nous,	
Ab irâ tuâ, libera.		Seigneur.	
		De votre colère, délivrez.	
A subitaneâ et improvisâ		De la mort subite et impré-	
morte, libera.		vue, délivrez-nous.	
Ab insidiis diaboli, libera		Des embûches du démon,	
nos, Dómine.		délivrez-nous, Seigneur.	
Ab irâ, et odio, et omni		De la colère, de la haine et de	
malâ voluntate, libera		toute mauvaise volonté,	
nos, Dómine.		délivrez-nous, Seigneur.	
A spiritu fornicationis, li-		De l'esprit impur, délivrez-	
bera nos, Dómine.		nous, Seigneur.	
A fûlgure et tempestâte,		De la foudre et des tempêtes,	
libera nos, Dómine.		délivrez-nous, Seigneur.	
A flagello terræ motus,		Du fléau des tremblements de	
libera nos, Dómine.		terre, délivrez.	
A peste, fame et bello,		De la peste, de la famine et	
libera nos Dómine.		de la guerre, délivrez.	
A morte perpétuâ, libera		De la mort éternelle, délivrez-	
nos, Dómine.		nous, Seigneur.	
Per mysterium sanctæ In-		Par le mystère de votre sainte	
arnationis tuæ, libera.		Incarnation, délivrez-nous.	
Per Advéntum tuum, li-		Par votre Avénement, déli-	
bera nos, Dómine.		vrez-nous, Seigneur.	
Per Nativitatem tuam,		Par votre Naissance, délivrez-	
libera nos, Dómine.		nous, Seigneur.	

Par votre Baptême et votre	Per Baptismum et sanctum
saint Jeûne, délivrez-nous.	Jejunium tuum, libera.
Par votre Croix et votre Pas-	Per Crucem et Passionem
sion, délivrez-nous.	tuam, libera nos.
Par votre Mort et par votre	Per Mortem et Sepulcrum
Sépulture, délivrez-nous.	tuam, libera nos.
Par votre sainte Résurrection,	Per sanctam Resurrectio-
délivrez-nous.	nem tuam, libera nos.
Par votre admirable Ascen-	Per admirabilem Ascen-
sion, délivrez-nous.	sionem tuam, libera nos.
Par l'avénement du Saint-Es-	Per adventum Spiritus
prit consolateur, délivrez.	sancti Paracleti, libera.
Au jour du Jugement, déliv-	In die Judicii, libera nos.
Pêcheurs, nous vous sup-	Peccatores, te rogamus,
plions, exaucez-nous.	audi nos.
Daignez nous pardonner, nous	Ut nobis parcas, te rogá-
vous en supplions.	mus, audi nos.
Daignez nous faire grâce, nous	Ut nobis indulgeas, te
vous en supplions.	rogamus, audi nos.
Daignez nous conduire à une	Ut ad veram pœnitentiam
véritable pénitence, nous	nos perducere digneris,
vous en supplions, exau-	te rogamus, audi nos.
cez-nous.	
Daignez gouverner et conser-	Ut Ecclesiam tuam sanc-
ver votre Eglise sainte, nous	tam regere et conser-
vous en supplions, exau-	vare digneris, te rogá-
cez-nous.	mus, audi.
Daignez maintenir dans votre	Ut Dominum Apostolicum
sainte religion le souverain	et omnes ecclesiasticos
Pontife et tous les ordres de	ordines in sanctâ reli-
la hiérarchie ecclésiasti-	giône conservare digné-
que, nous vous en sup-	ris, te rogamus, audi
plions, exaucez-nous.	nos.
Daignez humilier les ennemis	Ut inimicos sanctæ Ecclé-
de la sainte Eglise, nous	siæ humiliare digneris,
vous en supplions.	te rogamus, audi nos.
Daignez établir une paix et	Ut rébus et principibus
une concorde véritable	christianis pacem et ve-
entre les Rois et les Princes	ram concordiam donare
chrétiens, nous vous en	digneris, te rogamus,
supplions, exaucez-nous.	audi nos.

Ut cuncto pópulo christiáno pacem et unitátem largiri dignéris, te rogámus, audi nos.

Ut nosmetipsos in tuo sancto servitio confortáre et conserváre dignéris, te rogámus, audi nos.

Ut mentes nostras ad cœlestia desidéria érigas, te rogámus, audi nos.

Ut ómnibus benefactóribus nostris sempitérna bona retribuas, te rogámus, audi nos.

Ut ánimas nostras, fratrum, propinquórum, et benefactórum nostrórum, ab æterná damnatióne eripias, te rogámus, audi nos.

Ut fructus terræ dare et conserváre dignéris, te rogámus, audi nos.

Ut ómnibus fidélibus defúctis réquiem æternam donáre dignéris, te rogámus, audi nos.

Le Pontife se lève, se tourne vers les Ordinandes qui demeurent prosternés, prend la crosse de la main gauche, et les bénit trois fois en disant :

Ut hos Eléctos bene+dicere dignéris,

℞ Te rogámus, audi nos.

Ut hos Eléctos bene+dicere et sancti+ficáre dignéris,

Daignez accorder à toutes les nations chrétiennes la paix et l'unité, nous vous en supplions, exaucez-nous.

Daignez nous conserver et nous fortifier dans l'observance de nos devoirs religieux, nous vous en supplions, exaucez-nous.

Daignez élever nos esprits et les désirs de notre cœur vers les biens célestes, nous vous en supplions.

Daignez récompenser tous nos bienfaiteurs en leur donnant le bonheur éternel, nous vous en supplions.

Daignez délivrer de la damnation éternelle nos âmes, celles de nos frères, de nos parents et de nos bienfaiteurs, nous vous en supplions, exaucez-nous.

Daignez nous donner les fruits de la terre, et les conserver, nous vous en supplions.

Daignez accorder le repos éternel à tous les fidèles défunts, nous vous en supplions, exaucez-nous.

Daignez bénir ces Elus,

℞ Nous vous en supplions, exaucez-nous.

Daignez bénir et sanctifier ces Elus.

℞ Nous vous en supplions, exaucez-nous.

Daignez bénir, sanctifier et consacrer ces Elus.

℞ Nous vous en supplions, exaucez-nous.

Il quitte la crosse, se met à genoux de nouveau, et continue :

Daignez écouter nos vœux, nous vous en supplions.

Fils de Dieu, nous vous en supplions, exaucez-nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur,

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, écoutez-nous.

Jésus-Christ, exaucez-nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié.

Seigneur, ayez pitié de nous.

℞ Te rogámus, audi nos.

Ut hos Eléctos bene+dicere et sancti+ficáre, et conse+cráre dignéris.

℞ Te rogámus, audi nos.

Ut nos exaudire dignéris, te rogámus, audi nos.

Fili Dei, te rogámus, audi nos.

Agnus Dei, qui tollis peccáta, mundi, parce nobis, Dómine.

Agnus Dei, qui tollis peccáta mundi, exaudi nos, Dómine.

Agnus Dei, qui tollis peccáta mundi, miserere nobis.

Christe, audi nos.

Christe, exaudi nos.

Kýrie, eléison.

Christe, eléison.

Kýrie, eléison.

Le Pontife se lève, s'assied sur son fauteuil sans quitter la mitre, et l'Archidiacre dit :

Que ceux qui doivent être ordonnés Diacres ou Prêtres se retirent à leurs places.

Recédant in partem qui ordinándi sunt Diaconi et Presbyteri.

Tous vont se placer dans le même ordre où ils étaient au commencement de la Messe, à l'exception des Sous-Diacres qui se rangent en cercle devant l'Evêque, se mettent à genoux, et écoutent ainsi la monition qui suit :

Au moment de recevoir l'ordre sacré du Sous-Diaco-

AD EPTURI, filii dilectissimi, officium Subdia-

conátus, sèdulo attendite quale ministèrium vobis tráditur. Subdiáconum enim opórtet aquam ad ministèrium altáris præparáre; Diácono ministráre; pallas altáris et corporália ablúere; cálicem et paténam in usum sacrificií eidem offérre. Oblatiónes quæ véniunt in altáre, panes propositionis vocántur : de ipsis oblatiõibus tantum debet in altáre poni, quantum pópulo possit sufficere, ne áliquíd pútridum in sacrário remáneat. Pallæ quæ sunt in substratório altáris in álio vase debent lavári, et in álio corporáles pallæ. Ubi autem corporáles pallæ lotæ fúerint, nullum áliud linteámen debet lavári, ipsaque lotiõnis aqua in baptistèrium debet vergi. Studéte itaque, ut ista visibília ministèria, quæ diximus, nitidè et diligentíssimè complétes, invisibília horum exémplo perficiátis. Altáre quidem sanctæ Ecclesiæ ipse est Christus, teste Joánnè, qui in Apocalýpsi suá altáre aúreum se vidisse pérhibet stare ante thronum, in quo et per quem oblatiões fidélium Deo Patri consecrántur. Cujus altáris pallæ et

nat, considérez attentivement, mes chers enfants, la grandeur du ministère qui vous est confié. C'est au Sous-Diacre à préparer l'eau pour le saint sacrifice, à servir le Diacre, à laver les pales et les corporaux, et à offrir au Diacre le calice et la patène pour la célébration de la Messe. Les offrandes des fidèles qui sont offertes sur l'autel sont appelées pains de proposition; il ne faut en mettre sur l'autel que ce qui est nécessaire pour le peuple, de peur que le reste ne se corrompe. Les pales qui couvrent l'autel doivent être lavées dans un vase, et les corporaux dans un autre. L'eau qui a servi à cet usage ne doit pas être employée pour laver d'autre linge : on doit la verser dans le baptistère. Appliquez-vous donc à remplir ces fonctions visibles avec tout le soin et toute la vigilance dont vous serez capables, et à accomplir par vos exemples ce qu'elles représentent. L'autel de la sainte Eglise est Jésus-Christ, suivant saint Jean, qui, dans son Apocalypse, dit avoir vu un autel d'or placé devant le trône de Dieu. C'est en lui et par lui que les oblations des fidèles sont consacrées à Dieu le Père. Les linges sacrés de cet autel sont les membres de Jésus-Christ,

c'est-à-dire les fidèles, dont le Seigneur se revêt comme d'un vêtement précieux, suivant la parole du Psalmiste : *Le Seigneur est entré dans son règne, il s'est revêtu de sa gloire.* Saint Jean vit aussi, dans l'Apocalypse, le Fils de l'homme ceint d'une ceinture d'or, c'est-à-dire entouré de la multitude des saints. Si donc, par suite de la fragilité humaine, quelque souillure a terni la pureté de l'âme des fidèles, c'est à vous à leur présenter l'eau de la céleste doctrine, qui les purifiera, et les rendra dignes d'orner de nouveau l'autel du Fils de Dieu et de participer au divin sacrifice. Soyez donc tels qu'il convient à de dignes ministres du divin sacrifice et de l'Eglise de Dieu, c'est-à-dire du corps de Jésus-Christ, établis et fondés dans la foi véritable et catholique; car, comme le dit l'Apôtre, *tout ce qui n'est pas de la foi est péché*, est schismatique, est hors de l'unité de l'Eglise. C'est pourquoi, si jusqu'à ce jour, vous n'avez pas été empressés à vous rendre à l'Eglise, désormais faites-vous remarquer par votre exactitude; si jusqu'à ce jour vous avez été adonnés à l'oisiveté, devenez vigilants; que la sobriété, s'il le fallait, succède en vous à l'intempérance, la

corporália sunt membra Christi scilicet fidèles Dei, quibus Dóminus, quasi vestimentis pretiósiss, circumdatur, ut ait Psalmista: *Dóminus regnávít, decórem indútus est.* Béatus quoque Joánnès in Apocalýpsi vidit Fílium hóminis præcinctum zoná aúreá, id est sanctorum catervá. Si itaque humaná fragilitate contingat in áliquo fidèles maculári, præbenda est à vobis aqua coeléstis doctrinæ, quæ purificáti, ad ornámentum altáris et cultum divini sacrificií redeant. Estóte ergo tales, qui sacrificiis divinis, qui sacrificiis divinis, et Ecclesiæ Dei, hoc est corpori Christi, dignè servire valeátis, in verá et cathólicá fide fundáti; quóniam, ut ait Apóstolus, *omne quod non est ex fide peccátum est*, schismáticum est, et extra unitátem Ecclesiæ est. Et ideo, si usque nunc fuístis tardi ad ecclésiám, ámodo debétis esse assídui. Si usque nunc somnolénti, ámodo vigiles. Si usque nunc ebriósi, ámodo sóbrii. Si usque nunc inhonésti, ámodo casti. Quod ipse vobis præstáre dignétur, qui vivit et regnat Deus in sæcula sæculórum.

chasteté à l'incontinence.
Que Notre-Seigneur daigne
vous accorder ces grâces, lui
qui, étant Dieu, vit et règne
dans les siècles des siècles.
R Ainsi soit-il.

R. Amen.

Le Pontife présente à chaque Sous-Diacre (qui le touche de la main droite) un calice vide surmonté de sa patène, en disant :

VIDÈTE cujus ministè-
rium vobis traditur;
ideo vos admoneo ut ita
vos exhibeatis, ut Deo pla-
cere possitis.

VOYEZ quel ministère vous
est confié; c'est pourquoi
je vous avertis de vous con-
duire de telle sorte que vous
puissiez plaire à Dieu.

L'Archidiaque leur présente ensuite les burettes garnies d'eau et de vin, le bassin et le manuterge, et ils ont soin de toucher à la fois de la main droite ces quatre objets. — Puis le Pontife se lève, et dit, tourné vers le peuple, la mitre sur la tête :

ORÉMUS Deum ac Dómi-
num nostrum, fratres
charissimi, ut super hos
servos suos, quod ad Sub-
diaconátus officium vocáre
dignátus est, infúndat
bene † dictiónem suam et
grátiam; ut in conspéctu
ejus fidéliter serviéntes,
prædestinátas sanctis præ-
mia consequántur : adju-
vánte Dómino nostro Jesu
Christo, qui cum eo vivit
et regnat in unitáte Spíri-
tús sancti Deus per ómnia
sæcula sæculórum.

PRIONS Dieu et notre Sei-
gneur, mes très chers
frères, de répandre sa béné-
diction et sa grâce sur ces
serviteurs qu'il a daigné ap-
peler à l'office de Sous-Dia-
cres, afin que, par leur fidé-
lité à remplir saintement en
sa présence le ministère qui
leur est confié, ils méritent
les récompenses destinées
aux élus : Par les mérites de
Notre Seigneur Jésus-Christ,
qui, étant Dieu, vit et règne
avec lui en l'unité du Saint-
Esprit, dans tous les siècles
des siècles.

R. Amen.

R Ainsi soit-il.

Il quitte la mitre et dit *Orémus*; ses ministres ajoutent *Flectá-
mus génua*, etc., comme précédemment; puis il se tourne vers les
Ordinands qui sont restés à genoux, et continue sans reprendre la
mitre ;

SEIGNEUR saint, Père tout-
puissant, Dieu éternel, dai-
gnez bénir vos serviteurs ici
présents, que vous avez choi-
sis pour les élever à l'Ordre
du Sous-Diaconat; établissez-
les dans votre Eglise comme
de courageuses et vigilantes
sentinelles de la milice cé-
leste, comme de fidèles mi-
nistres de vos saints autels;
que l'esprit de sagesse et
d'intelligence, de conseil et
de force, de science et de
piété, repose sur eux; rem-
plissez-les de l'esprit de votre
crainte; confirmez-les dans
le divin ministère que vous
leur confiez, afin que, dociles
et soumis en tout, dans leurs
paroles et dans leurs actions,
ils obtiennent votre grâce;
Par Notre Seigneur Jésus-
Christ, votre Fils, qui étant
Dieu, vit et règne, etc.

R Ainsi soit-il.

DÓMINE sancte, Pater
omnipotens, ætérne
Deus, bene † dicere digná-
re nos fámulos tuos quod
ad Subdiaconátus officium
eligere dignátus es; ut eos
in sacrário tuo sancto
strénuos, sollicitósque cœ-
lestis militiæ ínstituas ex-
cubitóres, sanctisque al-
táribus tuis fidéliter sub-
ministrent; et requiescat
super eos spíritus sapién-
tiæ et intelléctús; spíritus
consilii et fortitúdinis :
spíritus sciéntiæ et pietá-
tis; et répleas eos spíritu
timóris tui; et eos in mi-
nistério divíno confírmes,
ut obediéntes facto, ac
dicto paréntes, tuam grá-
tiam consequántur; Per
Dóminum nostrum Jesum
Christum Fílium tuum, qui
tecum vivit et regnat, etc.

R Amen.

Le Pontife reprend la mitre, s'assied et place sur la tête des
Sous-Diacres l'amict qu'ils ont sur les épaules et autour du cou, en
disant :

RECEVEZ l'amict, qui dé-
signe la modération que
vous devez avoir dans vos
paroles. Au nom du Père, du
Fils, et du Saint-Esprit.

R Ainsi soit-il.

ACCIPE amíctum, per
quem designátur casti-
gatio vocis. In nomine Pa-
tris, et Fíi † lii, et Spíritús †
sancti.

R Amen.

Il leur met ensuite le manipule au bras gauche, en disant :

RECEVEZ le manipule, qui
désigne les fruits des

ACCIPE manipulum, per
quem designátur fruc-

tus bonorum operum. In
nómine Pa†tris, et Fi†lii,
et Spíritus†sancti.

℞ Amen.

bonnes œuvres. Au nom du
Père, du Fils et du Saint-Es-
prit.

℞ Ainsi soit-il.

Puis il les revêt de la tunique, en disant :

TUNICA jucunditatis, et
indumento lætitiæ in-
duat te Dóminus. In nó-
mine Pa†tris, et Fi†lii, et
Spíritus†sancti.

℞ Amen.

QUE le Seigneur vous revête
de la tunique de l'allé-
gresse, et du vêtement de la
joie. Au nom du Père, du
Fils, et du Saint-Esprit.

℞ Ainsi soit-il.

Il leur présente enfin le livre des Epîtres, qu'ils touchent de la main droite pendant qu'il leur dit :

ACCIPITE librum Epis-
tolarum, et habéte po-
téstatem legendi eas in
ecclésiâ sanctâ Dei, tam
pro vivis, quàm pro de-
functis. In nómine Pa†tris,
et Fi†lii, et Spíritus†
sancti.

℞ Amen.

RECEVEZ le livre des Épi-
tres et ayez le pouvoir de
les lire dans la sainte église
de Dieu, pour les vivants
comme pour les défunts. Au
nom du Père, du Fils, et du
Saint-Esprit.

℞ Ainsi soit-il.

Archidiaconus. Recédant
qui ordinati sunt Subdiá-
coni.

L'*Archidiaconus*. Que ceux
qui ont été ordonnés Sous-
Diacres se retirent.

Tous se lèvent, saluent l'autel et retournent à leurs places. —
Lorsqu'il en est temps, un des nouveaux Sous-Diacres vient lire
l'Épître du jour. — Si le Pontife célèbre une Grand'Messe, le Sous-
Diacre se rend au pupitre destiné à cet usage, et y chante l'Épître
propre.

LE DIACONAT

Le *Diaconat* est l'Ordre sacré le plus rapproché du Sacer-
doce.

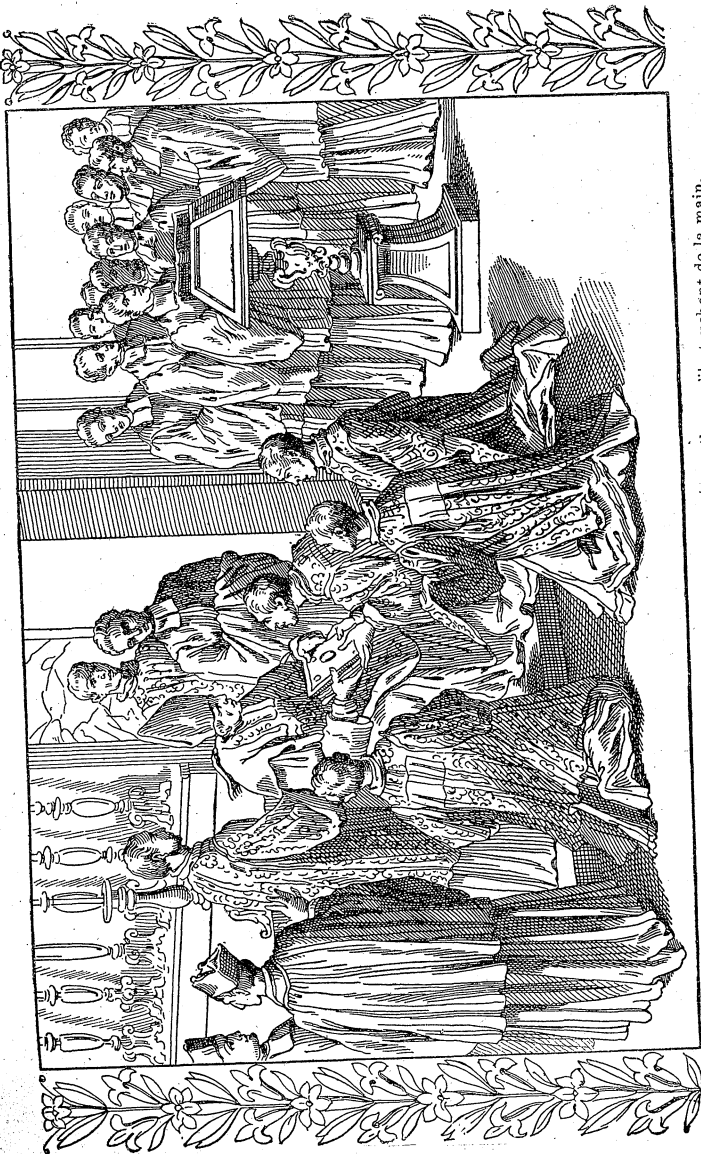
Il donne le pouvoir de monter à l'autel avec le prêtre,
comme son coopérateur principal.

Le Diacre chante l'Évangile, qu'il pourra prêcher.

Après une enquête préliminaire et des avis sur les fonctions
qu'il aura à remplir, l'Évêque, pendant une préface solen-
nelle, impose la main droite sur la tête de l'Ordinand pour
lui donner l'esprit de force.

Il le revêt ensuite de l'étole transversale et de la dalmati-
que.

Puis il lui présente à toucher le livre des Évangiles et prie
pour lui.



Le Pontife présente à chacun des Diares le livre des Évangiles, qu'ils touchent de la main.

ORDINATION DES DIACRES

Les Diares sont toujours ordonnés après l'*Epttre*. — On prépare pour cette ordination le livre des Évangiles.

L'Archidiaacre. Que ceux qui doivent être ordonnés Diares s'approchent.

Archidiaconus. Accédant qui ordinandi sunt ad Diaconatum.

Si l'appel nominal n'a pas été déjà fait, comme nous l'avons dit (p. 14), le Secrétaire du Prélat le fait ici; et tous ceux qui doivent recevoir le Diaconat, et qui sont revêtus de l'amict, de l'aube, du cordon, du manipule, de l'étole tombant près du coude gauche, et non placée sur l'épaule, et portant la dalmatique sur le même bras, s'approchent de l'autel où l'Évêque est assis la mitre sur la tête, et se mettent à genoux devant lui. — L'Archidiaacre les présente alors au Pontife, en lui disant :

RÉVÉRENDISSIME Père, la sainte Eglise catholique notre mère vous demande d'élever à la charge de Diares ces Sous-Diares ici présents.

Le Pontife. Savez-vous s'ils en sont dignes ?

L'Archidiaacre. Autant que la fragilité humaine le permet, je sais et j'atteste qu'ils sont dignes d'être élevés à la charge de cet office.

Le Pontife. Rendons grâces à Dieu.

REVERENDISSIME Pater, póstulat sancta mater Ecclesia catholica, ut hos præsentes Subdiaconos ad onus Diaconii ordinétis.

Pontifex. Scis illos dignos esse ?

Archidiaconus. Quantum humana fragilitas nosse sinit, et scio, et testificor ipsos dignos esse ad hujus onus officii.

Pontifex. Deo grátias.

S'adressant aussitôt au clergé et au peuple, l'Évêque dit alors :

ASSISTÉ du secours de Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ, **A**UXILIANTE Dómino Deo et Salvatore nos-

tro Jesu Christo, eligimus hos præsentes Subdiáconos in ordinem Diacónii. Si quis habet aliquid contra illos, pro Deo, et propter Deum, cum fiduciâ exeat, et dicat; verûm tamen memor sit conditionis suæ.

Le Prélat fait ici une courte pause, puis il adresse aux Ordinandus la monition suivante :

PROVEHENDI, filii dilectissimi, ad leviticum Ordinem, cogitâte magnopere ad quantum gradum Ecclesiæ ascenditis. Diacónum enim oportet ministrare ad altare, baptizare, et prædicare. Sanè in veteri lege ex duodecim una tribus Levi electa est, quæ speciali devotione Tabernaculo Dei, ejusque sacrificiis, ritu perpetuo deserviret. Tantâque dignitas ipsi concessa est, quod nullus, nisi ex ejus stirpe, ad divinum illum cultum atque officium ministraturus assurgeret; adeo ut grandi quodam privilegio hæreditatis, et tribus Domini esse mereretur, et dici : quorum hodie, filii dilectissimi, et nomen, et officium tenetis, quia in ministerium Tabernaculi testimonii, id est Ecclesiæ Dei, eligimini in levitico officio, quæ semper in pro-

sus-Christ, nous choisissons ces sous-Diacres ici présents pour les élever au Diaconat. Si quelqu'un a quelque chose à dire contre eux, au nom de Dieu, et pour Dieu, qu'il s'y présente avec confiance, et qu'il le dise : cependant, qu'il se souvienne de sa faiblesse.

MES chers enfants qui allez être promus à l'Ordre du Diaconat, pensez mûrement à quelle éminente dignité de l'Eglise vous aspirez : car c'est au Diacre à servir à l'autel, à baptiser et à prêcher. Dans l'ancienne loi, Dieu, parmi les douze tribus avait choisi celle de Lévi pour lui confier à jamais la garde du Tabernacle et le ministère sacré de son culte ; et la dignité dont il l'honora fut si élevée, que personne ne pouvait remplir ces fonctions saintes, s'il n'appartenait à cette tribu ; tellement que ce grand privilège héréditaire lui mérita de devenir et d'être appelée la tribu du Seigneur. C'est de cette tribu que vous avez reçu les noms et les fonctions de Lévités ; parce que, comme eux, vous êtes choisis pour la garde du Tabernacle, c'est-à-dire de l'Eglise de Dieu, de cette Eglise qui, toujours prête à le défendre, combat sans

cesse contre ses ennemis ; ce qui a fait dire à l'Apôtre : *Nous n'avons pas à combattre contre la chair et le sang, mais contre les principautés et les puissances ; contre les princes du monde, c'est-à-dire de ce siècle de ténèbres ; contre les esprits de perversité répandus dans l'air.* C'est cette Eglise que vous devez, comme les Lévités faisaient à l'égard du Tabernacle, porter et orner saintement par une prédication toute divine, par une vie toute parfaite. Lévi signifie ajouté ou choisi ; et vous, mes chers enfants, qui prenez ce nom en vertu de l'héritage qui vous est échu en partage, soyez, comme il l'indique, élevés au-dessus des désirs de la chair et des concupiscences terrestres qui combattent contre l'âme ; soyez purs, chastes, sans souillure et sans tache, comme il convient aux ministres de Jésus-Christ, aux dispensateurs des mystères de Dieu, afin de mériter, par vos vertus, d'être admis dans la hiérarchie de l'Eglise, et d'être à jamais l'héritage et la tribu privilégiée du Seigneur. Et comme vous allez devenir les coopérateurs et les coadjuteurs du mystère sacré du corps et du sang de notre Sauveur, vous devez vous défendre et vous prémunir contre

cinctu posita, incessabili pugna contra inimicos dimicat ; unde ait Apostolus : *Non est nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem ; sed adversus principes et potestates, adversus mundi rectores tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiæ, in celestibus.* Quam Ecclesiam Dei, véluti Tabernaculum, portare et munire debetis ornatum sancto, prædicatu divino, exemplo perfectio. Levi quippe interpretatur additus, sive assumptus. Et vos filii dilectissimi, qui ab hæreditate paternâ nomen accipitis, estote assumpti à carnalibus desideriis, à terrenis concupiscentiis, quæ militant adversus animam : estote nitidi, mundi, puri, casti, sicut decet ministros Christi : et dispensatores mysteriorum Dei, ut dignè addâmini ad numerum ecclesiastici gradus ; ut hæreditas, et tribus amabilis Domini esse mereâmini. Et quia comministri et cooperatores estis corporis et sanguinis Domini, estote ab omni illécebrâ carnis aliéni, sicut ait Scriptura : *Mundâmini, qui fertis vasa Domini.* Cogitâte beatum Stephanum, mérito præcipuæ castitatis ab Apostolis ad

officium istud electum. Curate, ut quibus Evangelium ore annuntiatis, vivis operibus exponatis, ut de vobis dicatur : *Beati pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona*. Habete pedes vestros calceatos sanctorum exemplis, in preparatione Evangelii pacis. Quod vobis Dominus concedat per gratiam suam.

¶ Amen.

S'adressant au clergé et aux fidèles, le Pontife continue¹ :

COMMUNE votum communis oratio prosequatur, ut hi totius Ecclesiae prece, qui ad Diaconatus ministerium preparantur, Leviticæ bene + dictionis ordine clariscant, et spirituâli conversatione præfulgentes, gratiâ sanctificationis eluceant; præstante Domino nostro Jesu Christo qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat Deus, in sæcula sæculorum.

1. Si l'on n'avait point ordonné de Sous-Diacres, la prostration et la récitation des Litanies des Saints (p. 38) se feraient ici, et ce ne serait qu'après l'avoir terminée que l'Evêque adresserait aux assistants la monition : *Commune votum*.

tous les attraites de la chair, suivant ce que dit l'Ecriture : *Soyez purs, vous qui portez les vases du Seigneur*. Pensez à saint Etienne, que son éminente chasteté fit élever aux fonctions que vous allez remplir. Ayez soin de retracer dans votre conduite l'Evangile que vous annoncez, afin qu'on puisse dire de vous : *Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix, qui annoncent les vrais biens* ! Enfin, ayez pour chaussure les exemples des saints, afin de prêcher avec fruit l'Evangile de paix. Que le Seigneur vous l'accorde par sa grâce.

RÉUNISSONS nos vœux et nos supplications, afin d'obtenir, par les prières de toute l'Eglise, à ces Lévites qui se préparent au ministère du Diaconat, la bénédiction donnée à Lévi et à ses descendants, la grâce éclatante d'une conversation toute spirituelle, d'une sanctification parfaite, qui les fassent briller et resplendir au milieu des fidèles; Par N. S. J.-C., qui étant Dieu, vit et règne, etc.

Le Prélat se lève, et ajoute, sans quitter la mitre, tourné vers les Ordinandus toujours à genoux :

PRIONS Dieu le Père tout-puissant, nos très chers frères, de répandre, dans sa miséricorde, ses bénédictions les plus abondantes sur ces serviteurs qu'il a daigné choisir pour les élever à l'Ordre du Diaconat; conjurons-le de conserver en eux la grâce de leur consécration, et d'exaucer nos prières dans sa clémence, afin que sa grâce confirme les actes de notre ministère, et que ceux que nous croyons devoir consacrer au service des autels, soient sanctifiés et affermis par sa divine bénédiction; demandons-le-lui par son fils unique Notre Seigneur Jésus-Christ, qui, étant Dieu, vit et règne avec lui, en l'unité du Saint-Esprit

Il quitte sa mitre et dit, les mains étendues comme à la Préface :

Dans tous les siècles des siècles.

¶ Ainsi soit-il.

¶ Le Seigneur soit avec vous;

¶ Et avec votre esprit.

¶ Elevons nos cœurs;

¶ Nous les avons vers le Seigneur.

¶ Rendons grâces au Seigneur notre Dieu;

¶ Cela est juste et raisonnable.

ORÉMUS, fratres charissimi, Deum Patrem omnipotentem, ut super hos famulos suos, quos ad officium Diaconatus dignatur assumere, benedictionis suæ gratiam clementer effundat : eisque consecrationis indulgentia propitius dona conservet, et preces nostras clementer exaudiat; ut, quæ nostro gerenda sunt ministerio, suo benignus prosequatur auxilio; et, quos sacris mysteriis exequendis pro nostra intelligentiâ credimus offerendos, suâ benedictione sanctificet, et confirmet; Per unigenitum Filium suum Dominum nostrum Jesum Christum, qui cum eo, et Spiritu sancto, vivit et regnat Deus

Per omnia sæcula sæculorum.

¶ Amen.

¶ Dominus vobiscum;

¶ Et cum spiritu tuo.

¶ Sursum corda;

¶ Habemus ad Dominum.

¶ Grátias agamus Domino Deo nostro;

¶ Dignum et justum est.

VERÈ dignum et justum est, æquum et salutaire, nos tibi semper et ubique grátias ágere, Dómine sancte, Pater omnipotens, ætérne Deus, honorum dator, Ordinúmque distribútor, atque officiórurum dispósitor; qui in te manens innovas ómnia, et cuncta dispónis per Verbum, virtútem, sapiéntiamque tuam, Jesum Christum Filium tuum Dóminum nostrum, sempitérnâ providentiâ præparas, et singulis quibúsque temporibus aptánda dispénsas; cujus corpus, Ecclesiám videlicet tuam, cœlestium gratiárum varietate distinctam, suorumque connexam distinctiône membrórum, per legem mirábilem totius compáginis unitam, in augmentum templi tui créscere, dilatarique largiris; sacri múnervis servitútem trinis grádibus ministrórum nómini tuo militáre constituens; eléctis ab initio Levi filiis, qui in mysticis operatióibus domus tuæ fidélibus excúbis permanentes, hæreditátem benedictiónis ætérnæ sorte perpétuâ possidérent. Super hos quoque famulos tuos, quæsumus, Dómine, placatus inténde, quos tuissacris al-

IL est véritablement juste et raisonnable, il est équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui donnez tous les honneurs, qui distribuez toutes les dignités, et qui dispensez toutes les fonctions; qui, toujours le même, renouvelez toutes choses et disposez tout par votre Verbe, votre vertu, votre sagesse, Jésus-Christ votre fils Notre Seigneur; vous dont la providence prépare et distribue toutes choses, suivant le temps et les circonstances; vous qui avez accordé à son corps, c'est-à-dire à votre Eglise, ornée par la variété de tous les dons célestes, et ne formant, par une loi admirable, qu'un tout malgré la multitude de ses membres, de s'étendre au loin, et de s'agrandir pour former ce temple dont vous êtes la base et le fondement, y établissant trois ordres de ministres pour y remplir les fonctions sacrées, comme autrefois vous choisîtes les enfants de Lévi, qui, par leur fidélité dans le ministère les autels, ont acquis l'héritage éternel de la bénédiction promise à leur père. Regardez donc aussi avec bonté et avec amour, Seigneur, ces serviteurs que nous vous consac-

crons pour servir aux autels dans l'office de Diacres. Nous qui comprenons si peu votre divine sagesse et votre souveraine raison, nous croyons cependant, autant qu'il est en nous, leur vie digne d'un si haut rang. Mais vous, Seigneur, à qui rien n'échappe de ce qui nous est caché, vous n'ignorez pas ce qui nous est inconnu, vous connaissez tous les secrets, vous sondez les replis des cœurs; vous pouvez, par votre jugement tout divin, examiner leur vie, réparer les fautes, et accorder de faire ce que vous jugerez sage et prudent.

A ces mots le Pontife étend la main droite, la pose *seul* sur la tête de chaque Ordinand, parce que ce n'est point au Sacerdoce, mais seulement au ministère de l'autel qu'il est consacré, et dit à chacun :

RECEVEZ l'Esprit saint qui sera votre force, pour résister au démon et à ses tentations. Au nom du Seigneur.

Puis il continue la Préface, en tenant la main droite étendue sur les Diacres :

RÉPANDEZ sur eux, nous vous en conjurons, Seigneur, votre Esprit saint qui, par la communication de ses sept dons, les fortifie pour remplir avec fidélité votre ministère. Que toutes les vertus abondent en eux; qu'ils

táribus servitúros in officium Diaconátus suppliciter dedicámus. Et nos quidem, tanquam hómines divini sensûs et summæ ratiónis ignári, horum vitam, quantum póssumus, æstimámus. Te autem, Dómine, quæ nobis sunt ignótá non tránseunt, te occúltá non fallunt. Tu cógnitor es secretórum; tu scrutátor es córdium. Tu horum vitam cœlesti potéris examináre judicio, quo semper prævales, et admissa purgáre, et ea quæ sunt agénda concédere.

ACCIPE Spiritum sanctum ad robur, et ad resistendum diabolo et tentationibus ejus. In nómine Dómini.

EMÍTTE in eos, quæsumus, Dómine, Spiritum sanctum, quo in opus ministérii tui fidéliter exequénda septifórmis grátie tuæ múnere roboréntur. Abúndet in eis totius formavirtútis, auctóritas mo-

déstâ pudor constans, innocentîæ puritas, et spirituâlis observantia disciplinæ. In moribus eorum præcepta tua fulgeant; ut suæ castitatis exémplo imitationem sanctam plebs acquirât; et bonum conscientîæ testimonium præferentes, in Christo firmi et stâbles perseverent; dignisque succëssibus de inferiori gradu per grâtiâ tuam câpere potiôra mereântur.

aient une gravité pleine de modestie, une pudeur qui ne se démente jamais, une pureté tout innocente, un grand zèle pour le maintien de la discipline; que vos préceptes brillent dans toute leur vie, et que les peuples trouvent un modèle dans la chasteté de leurs mœurs. Faites qu'ayant toujours le témoignage d'une bonne conscience, ils demeurent fermes et inébranlables dans votre service; et que, par leur fidélité dans un Ordre inférieur, ils méritent d'être élevés à une plus haute dignité.

L'Evêque termine d'un ton plus bas :

Per eumdem Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat, etc.

Par le même Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous, etc.

Le Pontife s'assied, reçoit la mitre, place sur l'épaule gauche de chaque Diacre l'étole qui tombait jusque auprès du coude, et dit :

ACCIPE stolam † candidam de manu Dei; adimple ministerium tuum, potens enim est Deus, ut augeat tibi grâtiâ suam; Qui vivit et regnat in sæcula sæculorum.

¶ Amen.

RECEVEZ l'étole blanche de la main de Dieu, remplissez les devoirs de votre ministère; car Dieu a le pouvoir d'augmenter en vous sa grâce; Lui qui vit et règne dans les siècles des siècles.

¶ Ainsi soit-il.

Il revêt ensuite chaque Diacre de la dalmatique, en disant :

INDUAT te Dominus indumento salutis, et vestimento lætitiæ, et dalmâ-

QUE le Seigneur vous revête de l'habit de salut, et qu'il vous environne à jamais

du vêtement de la paix et de la dalmatique de justice. Au nom du Seigneur.

¶ Ainsi soit-il.

¶ Amen.

Il leur présente enfin le livre des Evangiles qu'ils touchent de la main droite, et il leur dit :

RECEVEZ le pouvoir de lire l'Evangile dans l'Eglise de Dieu, pour les vivants et pour les défunts. Au nom du Seigneur.

¶ Ainsi soit-il.

ACCIPE potestatem legendi Evangelium in Ecclesiâ Dei, tam pro vivis, quam pro defunctis. In nomine Domini.

¶ Amen.

L'Evêque se lève, quitte la mitre, et dit *Oremus*; ses ministres ajoutent : *Flectamus genua*, etc., comme précédemment, puis il continue, debout et sans mitre, tourné vers les Diacres :

EXAUCEZ nos prières, Seigneur, et répandez votre bénédiction sur ces serviteurs, afin qu'enrichis de la grâce céleste, ils puissent mériter de vous plaire, et donner aux peuples l'exemple d'une vie sainte; par Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne, etc.

¶ Ainsi soit-il.

Prions.

DIEU saint, auteur de la foi, de l'espérance et de la grâce, qui récompensez ceux qui font des progrès dans votre service; qui, ayant créé sur la terre et dans les cieux le ministère des Anges, vous servez de tous les éléments pour exécuter votre volonté;

EXAUDI, Domine, preces nostras, et super hos famulos tuos spiritum tuæ bene † dictionis emitte; ut cœlesti munere ditati, et tuæ majestatis grâtiâ possint acquirere, et bene vivendi aliis exemplum præbere; Per Dominum nostrum Jesum Christum, etc.

¶ Amen.

Oremus.

DOMINE sancte, Pater fidei, spei, et grâtiæ, et profectuum remunerator, qui in cœlestibus et terrénis Angelorum ministris ubique dispositis, per omnia elementa voluntatis tuæ diffundis effectum, hos quoque famulos tuos spi-

rituáli dignáre illustráre afféctu; ut tuis obséquiiis expediti, sanctis altáribus tuis ministri puri accrés- cant; et indulgéntiá tuá puriores; eórum gradu, quos Apóstoli tui in septe- nárium númerum, beáto Stéphano duce ac prævio, Spíritu sancto auctóre, elegérunt, digni existant, et virtútibus univér- sis, quibus tibi servíre opór- tet, instrúcti, tibi complá- ceant; Per Dóminum nos- trum Jesum Christum Fí- lium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitáte ejúdem Spíritús sancti Deus, per ómnia sœcula sœculórum.

R. Amen.

Archidiaconus. Recédant qui ordináti sunt Diaconi.

daignez répandre vos béné- dictions sur ces serviteurs, afin que, d'une docilité par- faite à vos ordres, ils devien- nent des ministres purs de vos saints autels; qu'affermis dans la chasteté par votre grâce, ils soient dignes du haut rang où les Apôtres, inspirés par le Saint-Esprit, élevèrent sept des premiers disciples sous la direction et la conduite de saint Etienne; et que, formés à toutes les vertus nécessaires pour vous servir, ils soient les objets de vos complai- sances; Par Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne, etc.

R. Ainsi soit-il.

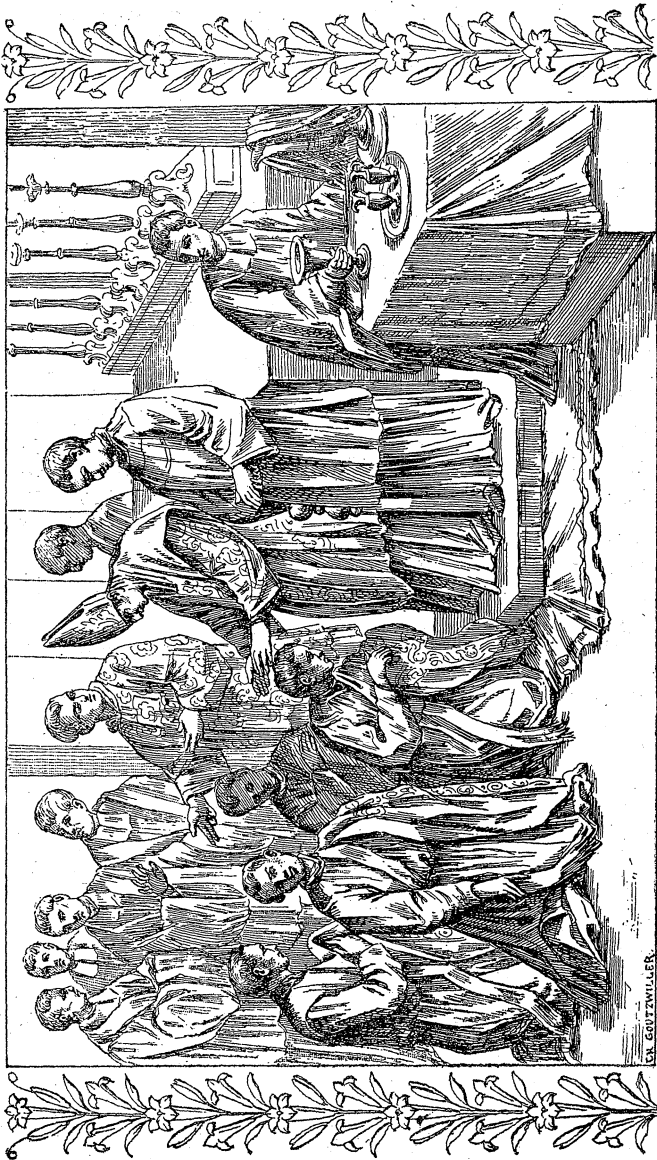
L'Archidiacre. Que ceux qui ont été ordonnés Diacres se retirent.

Tous les Diacres se lèvent, saluent l'autel, et retournent à leurs places.

LA PRÊTRISE

La *Prêtrise* confère le pouvoir d'offrir le saint sacrifice et d'administrer les sacrements, sauf celui de l'Ordre, et, avec ces pouvoirs, la grâce de les exercer dignement. Après une enquête préliminaire et les avis sur les hautes fonctions du prêtre, l'Évêque, au milieu d'une préface solennelle, impose les mains à l'Ordinand, ce que font après lui tous les prêtres présents. Il croise l'étole sur sa poitrine et la revêt de la cha- suble à moitié repliée sur ses épaules.

Pendant le chant du *Veni Creator*, il oint l'intérieur de ses mains, en forme de croix, avec l'huile des Catéchumènes, et lui fait toucher le calice et la patène contenant le pain et le vin.



Le Pontife, debout, la mitre sur la tête, impose solennellement les mains sur chaque Ordinand. (P. 81.)

ORDINATION DES PRÊTRES

Les Prêtres sont ordonnés avant le dernier verset du Trait; — pendant l'Octave de la Pentecôte, et les jours où l'on dit une Prose avant son dernier verset; entre la Pentecôte et la Septuagésime, avant l'*Alléluia*. — On prépare pour cette Ordination l'huile des catéchumènes, un calice avec du vin et de l'eau, une patène avec une hostie, des mouillettes de pain, des vases et des serviettes pour que chaque Ordinand puisse laver et essuyer ses mains.

L'Archidiacre. Que ceux qui doivent recevoir l'ordre de la Prêtrise s'approchent. *Archidiaconus.* Accédant qui ordinandi sunt ad Ordinem Presbyteratûs.

Si l'appel n'a pas été déjà fait, comme nous l'avons dit (p. 14), on le fait ici; et tous ceux qui doivent recevoir la prêtrise, revêtus de tous les ornements des Diacres, c'est-à-dire de l'amict, de l'aube, du cordon, portant l'étole transversale, le manipule au bras gauche, la chasuble pliée sur ce même bras, et un linge à la main (p. 71), s'avancent auprès de l'Evêque, qui est assis, la mitre sur la tête, se rangent en cercle devant lui et se mettent à genoux. L'Archidiacre les présente alors au Prélat en lui disant :

RÉVÉRENDISSIME Père, la sainte Eglise catholique notre mère vous prie d'élever à la charge de Prêtres ces Diacres ici présents.

Le *Pontife*. Savez-vous s'ils en sont dignes ?

L'*Archidiacre*. Autant que la fragilité humaine peut le permettre, je sais et j'atteste qu'ils sont dignes d'être élevés à la charge de cet office.

Le *Pontife*. Rendons grâces à Dieu.

RÉVÉRENDISSIME Pater, postulat sancta mater Ecclesia catholica, ut hos præsentés Diaconos ad onus Presbyterii ordinétis.

Pontifex. Scis illos dignos esse ?

Archidiaconus. Quantum humana fragilitas nosse sinit, et scio, et testificor ipsos dignos esse ad hujus onus officii.

Pontifex. Deo grâcias.

S'adressant au clergé et au peuple, l'Evêque dit alors :

QUONIAM, fratres charissimi, rectori navis et navigio deferendis eadem est, vel securitatis ratio, vel communis timoris; par eorum debet esse sententia quorum causa communis existit. Neque enim fuit frustrà à Patribus institutum, ut de electione illorum, qui ad regimen altaris adhibendi sunt, consulatur etiam populus; quia de vitâ et conversatione præsentandi, quod nonnunquam ignoratur à pluribus, scitur à paucis; et necesse est ut facilius ei quis obedientiam exhibeat ordinato, cui assensum præbuerit ordinando. Horum siquidem Diaconorum in Presbyteros, auxiliante Domino, ordinandorum conversatio (quantum mihi videtur) probata, et Deo placita existit, et digna (ut arbitrator) ecclesiastici honoris augmento. Sed ne unum fortasse, vel paucos, aut decipiat assensio, vel fallat affectio, sententia est expetenda multorum. Itaque, quid de eorum actibus aut moribus novertis; quid de merito sentiatis; liberâ voce pandatis; et his testimonium Sacerdotii magis pro merito,

Nos très chers frères, puis-que les craintes et les espérances sont communes au conducteur du navire et aux passagers, ceux dont la cause est commune doivent aussi avoir les mêmes sentiments. Aussi n'est-ce pas en vain qu'il a été établi par les Pères, que les simples fidèles seraient consultés sur le choix de ceux qui doivent être proposés au service de l'autel; car ce qui, dans leur vie et dans leur conduite, est quelquefois ignoré de la multitude, peut être connu de quelques-uns; n'est-il pas nécessaire, d'ailleurs, pour rendre l'obéissance plus facile, que le fidèle obligé d'obéir à celui que l'on ordonne, ait consenti à son ordination? La vie de ces Diaques que nous voulons, Dieu aidant, élever au Sacerdoce, a été jusqu'ici, ce nous semble, exemplaire, agréable à Dieu, et digne, à notre avis, du haut rang auquel nous les appelons. Mais dans la crainte que le jugement d'un seul ou d'un petit nombre soit égaré par l'affection ou par une prévention trop favorable, nous devons demander l'avis d'un grand nombre. Dites donc librement ce que vous savez sur leur vie et sur leurs mœurs, ce que vous pensez

de leur mérite, ne consultant pas votre affection, mais ne considérant que leurs vertus. Si donc quelqu'un a quelque chose à dire contre eux, au nom de Dieu, et pour Dieu, qu'il se présente avec confiance, et qu'il le dise; cependant qu'il se souvienne de sa faiblesse.

quàm affectiōne aliquâ, tribuâtis. Si quis igitur habet aliquid contra illos, pro Deo, et propter Deum, cum fiduciâ exeat, et dicat; verûmtamen memor sit conditionis suæ.

Le Prélat fait ici une courte pause, puis il adresse aux Ordinands la monition suivante :

OUOUS, mes enfants bien-aimés, qui allez être consacrés prêtres, appliquez-vous à recevoir dignement cette charge; et, après l'avoir reçue, à vous en bien acquitter : car la fonction du Prêtre est d'offrir, de bénir, de prêcher, de prêcher et de baptiser. C'est donc avec une sainte frayeur qu'il doit monter à ce haut degré, et lorsqu'il s'est rendu recommandable par une sagesse toute céleste, par des mœurs pures et par une pratique habituelle de la justice. Aussi le Seigneur, quand il ordonna à Moïse de choisir dans tout Israël, pour l'aider à gouverner son peuple, soixante-dix hommes sur lesquels il répandrait les dons de son Saint-Esprit : *Choisissez, lui dit-il, ceux que vous connaissez, parce qu'ils sont les anciens du peuple.* Et vous aussi, vous êtes comptés parmi

CONSECRANDI, filii dilectissimi, in Presbyteratus officium, illud dignè suscipere, ac susceptum laudabiliter exequi studeatis. Sacerdotem etenim oportet offerre, benedicere, præses, prædicare, et baptizare. Cum magno quippe timore ad tantum gradum ascendendum est, ac providendum ut cœlestis sapientia, probi mores, et diuturna justitiæ observatio ad id electos commendent. Unde Dominus præcipiens Moysi ut septuaginta viros de universo Israel in adiutorium suum eligeret, quibus Spiritus sancti dona divideret, suggessit: *Quos tu nosti, quod senes populi sunt.* Vos siquidem in septuaginta viris et senibus signati estis, si per Spiritum septiformem Decalogum legis custodiētes,

probi et matúri in sciéntiâ similiter et opere éritis. Sub eódem quoque mystério et eádem figurâ, in novo Testaménto Dóminus septuaginta duos elégit, ac binos ante se in prædicationem misit, ut doceretur verbo simul, et facto, ministros Ecclésiæ suæ fidei et opere debere esse perfectos; seu géminæ dilectionis, Dei scilicet et proximi, virtute fundatos. Tales itaque esse studeátis, ut in adjutórium Móysi et duódecim Apostolorum, Episcopórum videlicet catholicórum, qui per Móysen et Apóstolos figurántur, dignè, per grátiam Dei, éligi valeátis. Hâc certè mirâ varietate Ecclésia sancta circumdatur, ornatur, et régitur; cum alii in eâ Pontífices, alii minóris ordinis Sacerdotes, Diáconi, et Subdiáconi, diversórum Ordinum viri consecrántur; et ex multis, et altérnæ dignitátis membris unum corpus Christi efficitur. Itaque, filii dilectíssimi, quos ad nostrum adjutórium, fratrum nostrórum arbitrium sacrádos elégit, serváte in móribus vestris castæ et sanctæ vitæ integritatem. Agnóscite quod ágítis. Imitámini quod tractá-

tes soixante-dix, parmi ces anciens du peuple, si, grâce aux sept dons du Saint-Esprit, et par l'observation des commandements de Dieu, vous vous faites remarquer également par votre science et par vos œuvres. Dans le Nouveau Testament, notre Seigneur choisit aussi soixante-douze disciples et les envoya deux à deux prêcher devant lui, afin d'apprendre, par sa parole et par ses exemples, aux ministres de son Eglise, qu'ils doivent être parfaits dans la foi et dans les œuvres, c'est-à-dire inébranlables dans l'amour de Dieu et du prochain. C'est pourquoi appliquez-vous à être tels que, par la grâce de Dieu, vous puissiez être choisis pour coadjuteurs de Moïse et des douze Apôtres, c'est-à-dire des Evêques catholiques figurés par Moïse et par les Apôtres. Certes, cette admirable variété d'Ordres divers entoure, orne et gouverne la sainte Eglise; car cette hiérarchie sainte des Pontifes, et au-dessous d'eux des Prêtres, des Diacres, des Sous-Diacres, et d'Ordres inférieurs consacrés au ministère des autels, ne forme de tous les membres qu'un seul corps, qui est celui de Jésus-Christ. C'est pourquoi, vous tous, mes très chers enfants, que

les suffrages de nos frères ont choisis pour être consacrés comme nos aides, conservez dans vos mœurs l'intégrité d'une vie sainte et pure. Appéciez ce que vous faites. Imitiez ce que vous opérez, en tant que, par la célébration du mystère de la mort de Notre Seigneur, vous vous efforciez de faire mourir en vous tous les vices et toutes les concupiscences. Que vos paroles soient un remède spirituel pour le peuple de Dieu; que la bonne odeur de votre vie fasse les délices de l'Eglise de Jésus-Christ, que vos discours et vos exemples soient l'édification de la maison de Dieu; afin que le Seigneur ne nous punisse point un jour, nous, pour vous avoir admis à ce ministère, vous pour y avoir été élevés; mais plutôt nous en récompense. Qu'il daigne nous l'accorder par sa grâce. *R* Ainsi soit-il.

Le Pontife debout, la mitre sur la tête, impose ici les mains aux Ordinands sans prononcer aucune parole¹. Les Prêtres qui assistent à l'Ordination, tous portant l'étole, font ensuite la même imposition des mains; puis Pontife et Prêtres, tous tiennent la main droite étendue sur les Ordinands pendant que l'Evêque dit :

PRIONS Dieu le Père tout-puissant, nos très chers **O**RÉMUS, fratres charissimí, Deum Patrem

1. Si l'on n'avait ordonné ni Diacres ni Sous-Diacres, on ferait d'abord ici la prostration, et l'on réciterait les Litanies des Saints (comme nous l'avons vu, p. 38 et 53); l'imposition des mains n'aurait lieu qu'après.

omnipotentem, ut super hos famulos suos, quos ad Presbyterii munus elegit, celestia dona multiplicet; et quod ejus dignatione suscipiunt, ipsius consequantur auxilio; Per Christum Dominum nostrum.

¶ Amen.

Il quitte la mitre, se tourne vers l'autel et dit *Orémus*; ses ministres ajoutent : *Flectamus genua*, etc., comme précédemment; puis il se tourne de nouveau vers les Ordinandés, et adresse à Dieu cette prière :

EXAUDINOS, QUÆSUMUS, Domine Deus noster, et super hos famulos tuos bene † dictiōnem sancti Spiritus, et gratiæ sacerdotalis infunde virtutem; ut quos tuæ pietatis aspectibus offerimus consecrandos, perpetuâ muneris tui largitate prosequaris; Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate ejusdem Spiritus sancti Deus

Il étend les mains comme à la Préface, et continue :

Per omnia sæcula sæculorum.

¶ Amen.

¶ Dominus vobiscum;

¶ Et cum spiritu tuo.

¶ Sursum corda;

¶ Habemus ad Dominum.

frères, de multiplier les dons célestes sur ces serviteurs qu'il a choisis pour les élever au Sacerdoce, afin qu'ils remplissent dignement, par le secours de sa grâce, le ministère qu'ils reçoivent de sa miséricorde; Par Jésus-Christ Notre Seigneur.

¶ Ainsi soit-il.

NOUS vous en conjurons, Seigneur notre Dieu, exaucez-nous, et répandez sur ces serviteurs la bénédiction de l'Esprit saint et la vertu de la grâce sacerdotale; afin que ceux que nous offrons aux regards de votre clémence pour être consacrés, vous les combliez toujours de l'abondance de vos dons; Par Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du même Saint-Esprit

Dans tous les siècles des siècles.

¶ Ainsi soit-il.

¶ Le Seigneur soit avec vous;

¶ Et avec votre esprit.

¶ Elevez vos cœurs;

¶ Nous les avons vers le Seigneur.

¶ Rendons grâces au Seigneur notre Dieu;

¶ Cela est juste et raisonnable.

¶ Grátias agámus Dómino Deo nostro;

¶ Dignum et justum est.

IL est véritablement juste et raisonnable, il est équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, de qui vient tout honneur, de qui procède toute dignité, qui donnez à tout l'accroissement, qui affermisiez toutes choses, ajoutant toujours, dans un ordre parfait, à la dignité de la créature raisonnable. Voilà pourquoi la dignité sacerdotale et l'office des Léuites, que vous aviez établis sous des signes mystérieux, ont reçu un nouvel éclat, lorsqu'aux Pontifes chargés de gouverner les peuples vous avez associé des hommes d'un ordre moins élevé et d'une dignité inférieure, pour partager leur sollicitude et leurs travaux. C'est ainsi que, dans le désert, vous vous plûtes à répandre sur soixante-dix hommes d'une rare prudence les dons accordés à votre serviteur Moïse, qui, avec leur assistance, gouverna facilement comme un seul peuple l'innombrable multitude des Israélites. C'est encore ainsi que vous répau-

VERE dignum et justum est, æquum et salutaire, nos tibi semper et ubique grátias ágere, Dómine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, honorum auctor, et distributor omnium dignitatum; per quem proficiunt universa, per quem cuncta firmantur, amplificatis semper in melius naturæ rationalis incrementis, per ordinem congruâ ratione dispositum. Unde et sacerdotales gradus, atque officia Levitarum, sacramentis mysticis instituta creverunt; ut cum Pontifices summos regendis populis præfecisses, ad eorum societatis et operis adjumentum, sequentis ordinis viros et secundæ dignitatis eligeres. Sic in eremo, per septuaginta virorum prudentium mentes, Móysi spiritum propagasti, quibus ille adiutoribus usus, in populo innumeras multitudines facile gubernavit. Sic et in Eleazarum et Ithamarum, filios Aaron, paternæ plenitudinis abundantiam transfudisti, ut ad hostias

salutâres, et frequentioris officii sacramenta ministerium sufficeret Sacerdotum. Hæc providentiâ, Dômine, Apôstolis Filii tui Doctôres fidei cômities addidisti, quibus illi orbem totum secundis prædicationibus impleverunt. Quapropter, infirmitati quoque nostræ, Dômine, quæsumus, hæc adjumenta largire, qui, quanto fragiliores sumus, tanto his pluribus indigemus. Da, quæsumus, omnipotens Pater, in hos famulos tuos Presbyterii dignitatem; innova in visceribus eorum spiritum sanctitatis: ut acceptum à te, Deus, secundi meriti munus obtineant, censuramque morum exemplo suæ conversationis insinuent. Sint providi cooperatores ordinis nostri: eluceat in eis totius forma justitiæ, ut bonam rationem dispensationis sibi creditæ reddituri, æternæ beatitudinis præmia consequantur.

dites avec abondance sur Eléazar et sur Ithamar, fils d'Aaron, la plénitude du sacerdoce donné à leur père, afin qu'il y eût assez de Prêtres pour la répétition fréquente des sacrifices. Par cette même Providence, Seigneur, vous avez associé aux Apôtres de votre divin Fils des disciples héritiers de leur foi, qui, par leurs heureuses prédications, répandirent dans tout l'univers la bonne nouvelle de l'Evangile. Daignez donc, Seigneur, accorder aussi à notre faiblesse des soutiens et des secours analogues; nous en avons un besoin d'autant plus pressant que notre faiblesse est plus grande. Père tout-puissant, nous vous en prions, donnez à ces serviteurs la dignité du sacerdoce; renouvelez au fond de leur cœur l'esprit de sainteté, afin qu'ils méritent de recevoir les grâces attachées à leur caractère sacré, et que toute leur conduite soit la censure des mœurs dépravées. Qu'ils soient de sages coopérateurs de notre ministère; que toute justice brille en eux, afin qu'au jour où vous leur demanderez compte de l'administration qui leur est confiée, ils obtiennent les récompenses de la béatitude éternelle.

Le Pontife lit ce qui suit sur un ton plus bas, mais de manière à être entendu des assistants :

Par Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du même Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.

¶ Ainsi soit-il.

Puis il s'assied, reçoit la mitre, croise sur la poitrine de chaque Ordinand l'étole qu'il avait jusque-là à la manière des Diacres, et dit en même temps :

RECEVEZ le joug du Seigneur; car son joug est doux, et son fardeau léger.

Per eundem Dôminum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate ejusdem Spiritûs sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum.

¶ Amen.

ACCIPE jugum Dômini; jugum enim ejus suave est, et onus ejus leve.

Il les revêt ensuite de la chasuble, qu'on a pliée sur les épaules en l'attachant avec des épingles, mais qui doit être pendante par devant, et dit à chacun :

RECEVEZ le vêtement sacerdotal, qui représente l'ardeur de la charité; car Dieu peut l'augmenter en vous avec tout ce qui est parfait.

ACCIPE vestem sacerdotalem, per quam charitas intelligitur; potens est enim Deus, ut augeat tibi charitatem, et opus perfectum.

¶ Rendons grâces à Dieu.

¶ Deo grâcias.

Le Prélat se lève et, sans mitre, tous étant à genoux, il adresse à Dieu cette prière :

ODIEU de qui procède toute sanctification, qui seul pouvez donner une véritable consécration et une bénédiction parfaite, répandez la grâce de votre bénédiction sur ces serviteurs que nous élevons à l'honneur du Sacerdoce; qu'ils se montrent

DEUS sanctificationum omnium auctor, cujus vera consecratio, plenique benedictio est, tu, Dômine, super hos famulos tuos, quos ad Presbyterii honorem dedicamus, munus tuæ benedictionis infunde; ut gravitate ac-

tuum et censurá vivendi probent se seniôres, his institúti disciplinis, quas Tito et Timótheo Paulus expôsuit; ut in lege tuâ die ac nocte meditântes, quod légerint credant, quod crediderint dóceant, quod docuerint imiténtur; justítiam, constántiam, misericórdiam, fortitúdinem, cæterásque virtútes in se osténdant, exémplo præbeant, admonitióne confirment; ac purum et immaculátum ministérii sui donum custódiunt; et per obséquium plebis tuæ, panem et vinum in corpus et ságuinem Filii tui immaculatá benedictiône transformént; et inviolábilis charitaté in virum perfectum, in mensúram ætátis plenitúdinis Christi, in die justí et ætérni judicii Dei, consciéntiâ purâ, fide verâ, Spíritu sancto pleni resúrgant; Per eúndem Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitáte ejúsdem Spiritús sancti Deus, per ómnia sæcula sæculórum.

¶ Amen.

L'Evêque se tourne vers l'autel, se met à genoux, et entonne l'Hymne suivante, que le Chœur continue.

VENI, creátor Spíritus,
Mentes tuórum visita,

vieillards par la gravité de leurs mœurs et la régularité de leur vie, ayant été formés par les enseignements que Paul donna à Tite et à Timothée; que méditant jour et nuit votre loi sainte, ils croient ce qu'ils auront lu, ils enseignent ce qu'ils auront cru, ils pratiquent ce qu'ils auront enseigné; que la justice, la constance, la miséricorde, la force, que toutes les autres vertus brillent en eux; qu'ils confirment par leur prédication les exemples qu'ils donneront; qu'ils conservent pur et sans tache le caractère de leur ordination; que, par leur sainte bénédiction, le pain et le vin soient changés au corps et au sang de votre divin Fils, afin que, par une charité inviolable, étant parvenus à l'état de l'homme parfait, à la mesure de l'âge de la plénitude de Jésus-Christ, ils méritent de ressusciter, au jour du juste et éternel jugement de Dieu, avec une conscience pure, une foi véritable, un cœur rempli du Saint-Esprit; Par le même Notre Seigneur Jésus-Christ, etc.

¶ Ainsi soit-il.

VENEZ, Esprit créateur, vi-
sitez les âmes de ceux qui

sont à vous, et remplissez de
votre grâce céleste les cœurs
que vous avez créés.

Le Pontife se lève et fait les onctions comme il sera dit plus bas pendant que le Chœur continue l'Hymne, et la recommence à la deuxième strophe, si elle ne suffit pas :

Vous êtes notre consolateur, le don du Dieu très haut, la fontaine de vie, le feu sacré de la charité, et l'onction spirituelle de nos âmes.

C'est vous qui répandez sur nous vos sept dons; vous êtes le doigt de Dieu, l'objet par excellence de la promesse du Père; vous mettez sa parole sur nos lèvres.

Faites briller votre lumière dans nos âmes, versez votre amour dans nos cœurs, et fortifiez à tous les instants notre chair infirme et défaillante.

Eloignez de nous l'esprit tentateur, accordez-nous une paix durable; et que, sous votre conduite, nous évitions tout ce qui serait nuisible à notre salut.

Apprenez-nous à connaître le Père, apprenez-nous à connaître le Fils: et vous, Esprit du Père et du Fils, soyez à jamais l'objet de notre foi.

Gloire dans tous les siècles à Dieu le Père, au Fils qui est ressuscité d'entre les morts, et au Saint-Esprit.

Ainsi soit-il.

Imple supérna grátia
Quæ tu creásti pectora.

Qui diceris Paráclitus,
Altissimi donum Dei,
Fons vivus, ignis, charitas,
Et spiritalis unctio.

Tu septifórmis múnere.
Dígitus patrænæ dexteræ,
Tu ritè promissum Patris,
Sermóne ditans gúttura.

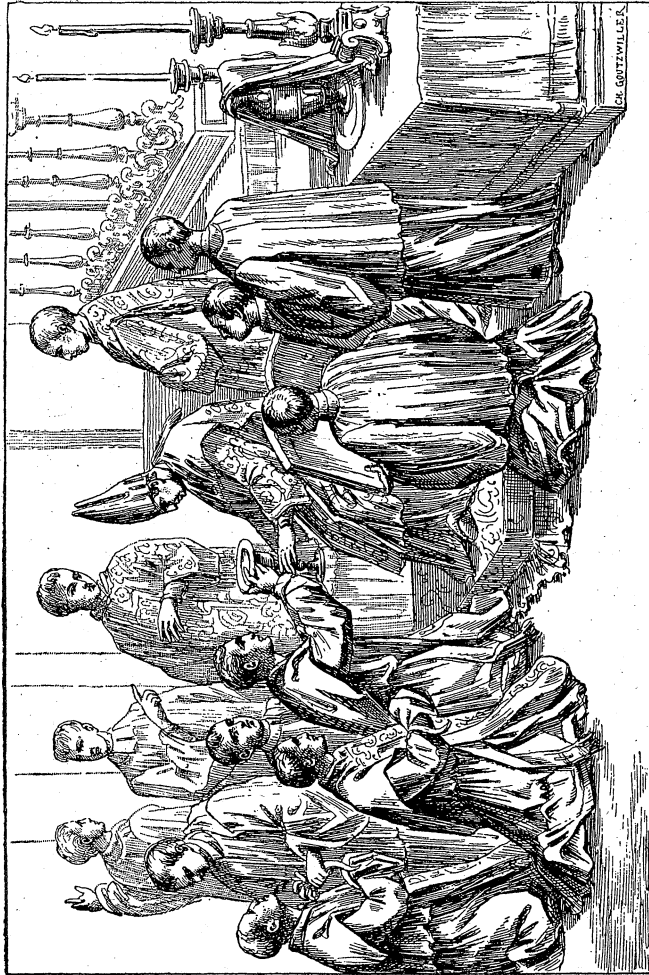
Accénde lumen sénsibus
Infúnde amórem córdibus.
Infirma nostri córporis
Virtúte firmans pérpeti.

Hostem repéllas longiús,
Pacémque dones prótinus;
Ductóre sic te prævio,
Vitémus omne nóxium.

Perte sciámus da Patrem
Noscámus atque Fílium:
Teque utriúsque Spíritum
Credámus omni témpore.

Deo Patri sit glória,
Et Filio, qui à mórtuis
Surréxit, ac Paráclito.
In sæculórum sæcula.

Amen.



« Recevez le pouvoir d'offrir à Dieu le saint Sacrifice et de célébrer la messe pour les vivants et pour les défunts. » (P. 89.)

La première strophe étant chantée, pendant que le Chœur continue l'Hymne, le Pontife se lève, reçoit la mitre, s'assied, quitte ses gants, reprend son anneau, reçoit le grémial sur ses genoux, et fait, avec l'huile des catéchumènes, une onction dans l'intérieur des mains des Ordinands à genoux devant lui, en traçant une première ligne qui va de l'extrémité du pouce de la main droite jusqu'à l'extrémité de l'index de la main gauche, puis une seconde qui va de l'extrémité du pouce de la main gauche à l'extrémité de l'index de la main droite; il étend ensuite l'onction dans la paume de chaque main, en disant pendant toute cette cérémonie :

DAIGNEZ, Seigneur, consacrer et sanctifier ces mains par cette onction, et par notre bénédiction.

¶ Ainsi soit-il.

CONSECRARE, et sanctificare digneris, Domine, manus istas per istam unctionem et nostram bene + dictionem.

¶ Amen.

Après avoir fait le signe de la croix sur les mains de l'Ordinand, il continue :

Afin que tout ce qu'elles béniront soit béni; que tout ce qu'elles consacreront soit consacré et sanctifié, au nom de Jésus-Christ, Notre Seigneur.

Ut quæcûmque benedixerint benedicantur, et quæcûmque consecraverint consecrentur et sanctificentur, in nômme Domini nostri Jesu Christi.

Chaque Ordinand répond : *Amen*.

L'Evêque ferme alors, ou joint les mains qu'il vient de consacrer; on les réunit et on les soutient au moyen d'un linge passé au cou, et chaque Ordinand retourne à sa place au pied de l'autel. — Quand tous ont reçu ainsi l'onction sacerdotale, le Pontife essuie son pouce avec un morceau de mie de pain, puis s'assied de nouveau, la mitre sur la tête, prend un calice, dans lequel on a mis du vin et de l'eau, avec sa patène sur laquelle est une hostie, le présente aux Ordinands qui viennent successivement toucher à la fois la coupe du calice, la patène et l'hostie pendant qu'il dit à chacun :

RECEVEZ le pouvoir d'offrir à Dieu le saint sacrifice, et de célébrer la Messe pour les vivants et pour les dé-

ACCIPE potestatem offerre sacrificium Deo, Missasque celebrare, tam pro vivis quàm pro de-

fúntis. In nómine Dó-
mini. Amen. | funts au nom du Seigneur.
Ainsi soit-il.

Après avoir fait toucher le calice aux Ordinands, l'Evêque lave ses mains, achève le Trait ou la Prose, dit au milieu de l'autel *Munda cor meum*, et *Dóminus sit in corde meo*, et se rend au côté de l'Evangile. — Un des nouveaux Diacres s'y rend aussi, et lit l'Evangile du jour. Si l'on célèbre une Grand'Messe, il va au pupitre ordinaire destiné à cet usage, et y chante ce même Evangile. — Pendant le *Credo* et l'Offertoire on allume les cierges de tous les Ordinands, et ceux dont les mains viennent d'être consacrées les purifient avec des mouillettes de pain, les lavent, les essuient (l'eau dont ils se servent est ensuite jetée dans la piscine), et reprennent leurs places respectives, au pied de l'autel.

Quand il a lu l'Offertoire, l'Evêque reçoit la mitre, s'assied dans son fauteuil, sur la marche la plus élevée de l'autel, et tous les Ordinands viennent successivement, les Prêtres d'abord, puis les Diacres, les Sous-Diacres, les Minorés, et les Tonsurés les derniers, leur cierge allumé à la main, se mettre à genoux devant lui, faire leur offrande, baiser son anneau et recevoir sa bénédiction. Le Pontife lave ensuite ses mains, quitte la mitre et continue la Messe.

Dès ce moment, les Prêtres nouvellement ordonnés se mettent à genoux sur les marches de l'autel et prononcent à haute voix avec le Prêlat les prières qui suivent en ayant soin de ne pas le précéder, surtout au moment de la consécration.

Quand l'Evêque offre le pain (on a eu soin de déposer sur le corporal un nombre de pains au moins suffisant pour tous les Ordinands, qui doivent communier à la Messe de l'Ordination) :

SUSPICE, sancte Pater
Omnipotens, ætérne
Deus, hanc immaculatam
hostiam, quam ego indig-
nus famulus tuus offero
tibi Deo meo vivo et vero,
pro innumerabilibus pec-
catis, et offensionibus, et
negligentiis meis, et pro
omnibus circumstantibus;
sed et pro omnibus fideli-
bus christianis vivis atque
defunctis : ut mihi et illis
proficiat ad salutem in
vitam æternam. Amen.

RECEVEZ, ô Père saint et
tout-puissant, Dieu éter-
nel, cette hostie sans tache
que je vous offre, tout indigne
que je suis, à vous mon Dieu
vivant et véritable, pour mes
péchés, mes offenses et mes
négligences innombrables,
pour tous les assistants, et
pour tous les fidèles chré-
tiens, vivants ou morts, afin
qu'elle soit pour eux et pour
moi un gage de salut éternel.
Ainsi soit-il.

Quand le Sous-Diacre présente à la bénédiction du Pontife l'eau dont il doit verser quelques gouttes dans le calice :

O DIEU qui, par un miracle,
avez créé l'homme dans
un si noble état, et, par un
miracle plus grand encore,
l'avez rétabli dans sa dignité
première, accordez-nous, par
le mystère de cette eau et de
ce vin, d'avoir un jour part à
la divinité de celui qui a dai-
gné se revêtir de notre huma-
nité, Jésus-Christ votre Fils
notre Seigneur ; Qui, étant
Dieu, vit et règne avec vous
en l'unité du Saint-Esprit,
dans tous les siècles des siè-
cles. Ainsi soit-il.

DEUS, qui humanæ sub-
stantiæ dignitatem mi-
rabiliiter condidisti, et mi-
rabilius reformasti : da
nobis, per hujus aquæ et
vini mysterium ejus divi-
nitatis esse consortes, qui
humanitatis nostræ fieri
dignatus est particeps,
Jesus Christus Filius tuus
Dóminus noster ; Qui te-
cum vivit et regnat in uni-
tate Spiritus sancti Deus,
per omnia sæcula sæcu-
lorum.

Amen.

Quand l'Evêque offre le calice :

NOUS vous offrons, Seigneur,
le calice du salut, en sup-
pliant votre clémence de le
faire monter en odeur de sua-
vité jusqu'au pied du trône
de votre majesté pour notre
salut et celui du monde en-
tier.

Ainsi soit-il.

OFFÉRIMUS tibi, Dó-
mine, cálicem salutá-
ris, tuam deprecantes cle-
mentiam ; ut in conspectu
divinæ majestátis tuæ pro
nostrâ et totius mundi sa-
lute cum odore suavitatis
ascendat.

Amen.

Quand il s'incline au milieu de l'autel :

NOUS nous présentons à
vous, Seigneur, avec un
esprit humilié et un cœur
contrit ; recevez-nous, et fai-
tes que notre sacrifice s'ac-
complisse aujourd'hui devant
vous d'une manière qui vous
le rende agréable, ô Seigneur
notre Dieu.

IN spiritu humilitatis, et
in ánimo contrito sus-
cipiamur à te, Dómine ; et
sic fiat sacrificium nos-
trum in conspectu tuo hó-
die, ut placeat tibi, Dó-
mine Deus.

VENI, Sanctificátor omnípotens, ætérne Deus : et bédedic hoc sacrificium tuo sancto nómini præparátum.

Au lavement des mains :

LAVABO inter innocéntes manus meas et circumdabo altáre tuum, Dómine ; ut audiam vocem laudis, et enárrem universa mirabilia tua. Dómine, diléxidecórém domústuæ, et locum habitatiónis glóriæ tuæ. Ne perdas cum impiis, Deus, ánimam meam, et cum viris sanguinum vitam meam : in quorum mánibus iniquitátes sunt, dextera eórum repléta est munéribus. Ego autem in innocéntiá meá ingrèssus sum ; rédime me, et miserére mei. Pes meus stetit in dirécto : in ecclésiis benedicam te, Dómine. Glória Patri, et Filio, et Spirítui sancto : Sicut erat in princípio, et nunc, et semper, etc.

Après le lavement des mains :

SUSCIPE, sancta Trinitas, hanc oblatiõem, quam tibi offerimus ob memóriam Passiõis, Resurrectiõis, et Ascensiõis Jesu Christi Dómini nostri ; et in honórem beátæ Mariæ semper Virginis et

VENEZ, Sanctificateur tout-puissant, Dieu éternel, et bénissez ce sacrifice destiné à la gloire de votre saint nom.

JE laverai mes mains avec les justes, et je m'approcherai, Seigneur, de votre autel, pour entendre la voix de vos louanges, et pour raconter moi-même vos merveilles. Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison, et le lieu où réside votre gloire. O mon Dieu, ne perdez pas mon âme avec celle des impies, ni ma vie avec celle des hommes de sang. Leurs mains sont souillées d'iniquités, et leur droite est pleine des présents de la corruption. Pour moi, j'ai marché dans l'innocence ; délivrez-moi, et ayez pitié de moi. Mon pied est demeuré ferme dans la voie droite : je vous bénirai, Seigneur, dans les assemblées saintes. Gloire au Père, etc.

RECEVEZ, ô Trinité sainte, cette oblation que nous vous présentons en mémoire de la Passion, de la Résurrection et de l'Ascension de Jésus-Christ Notre Seigneur, et en l'honneur de la bienheureuse Marie toujours vierge,

de saint Jean-Baptiste, des saints Apôtres Pierre et Paul, de ceux-ci, et de tous les autres saints, afin qu'elle contribue à leur gloire et à notre salut, et que ceux dont nous honorons la mémoire sur la terre daignent intercéder pour nous dans le ciel ; Par le même Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

PRIEZ, mes frères, que mon sacrifice qui est le vôtre, soit agréable à Dieu le Père tout-puissant.

R Que le Seigneur reçoive de vos mains le sacrifice, pour l'honneur et la gloire de son nom, pour notre utilité, et pour celle de toute sa sainte Eglise.

Les Ordinands répondent : *Amen.*

Le Pontife et les nouveaux Prêtres récitent ici la Secrète du jour de l'Ordination (p. 115 et suivantes) ; ils y ajoutent, sous la même conclusion, l'oraison suivante pour les Ordinands :

NOUS vous en conjurons, Seigneur, faites vous-même, par ces saints mystères, que nous vous les offrons avec un cœur digne de vous ; Par N. S. J.-C.

Ils disent ensuite tous ensemble la Préface propre (voir p. 115 et suivantes, et ils continuent, également ensemble, à haute voix :

SAINTE, Saint, Saint est le Seigneur Dieu des ar-

beáti Joánnis Baptístæ, et sanctórum Apostolórum Petri et Pauli, et istórum et ómnium sanctorum : ut illis proficiat ad honórem, nobis autem ad salútem ; et illi pro nobis intercedere dignéntur in cœlis, quorum memóriam ágimus in terris ; Per eúndem Christum Dóminum nostrum. Amen.

ORATE, fratres, ut meum ac vestrum sacrificium acceptábile fiat apud Deum Patrem omnipotentem.

R. Suscípiat Dóminus sacrificium de mánibus tuis, ad laudem et glóriam nóminis sui, ad utilitátem quoque nostram, totiúsque Ecclésiæ suæ sanctæ.

TUIS, quæsumus, Dómine, operáre mystériis, ut hæc tibi múnera dignis méntibus offerámus ; Per Dóminum nostrum Jesum Christum...

SANCTUS, Sanctus, Sanctus Dóminus Deus Sá-

baath. Pleni sunt cœli et terra glóriâ tuâ, hosânnâ in excelsis. Benedictus qui venit in nómine Dómini, hosânnâ in excelsis.

mées. Les cieux et la terre sont remplis de votre gloire, hasanna au plus haut des cieux. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, hosanna au plus haut des cieux.

CANON DE LA MESSE

TE igitur, clementissime Pater, per Jesum Christum Filium tuum Dóminum nostrum supplices rogâmus ac pétimus, uti accépta hábeas et benedícas hæc dona, hæc múnera, hæc sancta sacrificia illibata, in primis quæ tibi offerimus pro Ecclésiâ tuâ sanctâ catholicâ; quam pacificâre, custodire; adunâre, et régere dignéris toto orbe terrarum: unâ cum famulo tuo Papâ nostro N..., et Antistite nostro N¹. et ómnibus orthodoxis, atque catholicæ et apostolicæ fidei cultoribus.

MÉMOIRE DES VIVANTS

MEMENTO, Dómine, famulorum, famularumque tuarum.... et ómnium circumstantium,

SOUVENEZ-VOUS, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes...., et de tous les assistants, dont vous connais-

1. L'Evêque, au lieu de *Antistite nostro*, dit *me indigno famulo tuo*. — C'est toujours l'Evêque du diocèse qu'il faut nommer.

sez la foi et la piété, pour qui nous vous offrons, ou qui vous offrent ce sacrifice de louange, pour eux-mêmes et pour tous ceux qui leur appartiennent, pour la rédemption de leurs âmes, dans l'espérance d'obtenir leur salut et leur conservation, et qui vous rendent leurs hommages, à vous, le Dieu éternel, vivant et véritable.

PARTICIPANT¹ à une même communion, nous honorons la mémoire, en premier lieu de la glorieuse Vierge Marie, mère de Jésus-Christ notre Dieu et notre Seigneur, de vos bienheureux Apôtres et Martyrs Pierre et Paul, André, Jacques, Jean, Thomas, Jacques, Philippe, Barthélemy, Matthieu, Simon et Thaddée; Lin, Clet, Clément, Xyste, Corneille, Cyprien, Laurent, Chrysogone, Jean et Paul, Côme et Damien, et de tous vos saints, aux mérites et aux prières desquels accordez, s'il vous plaît, que nous soyons toujours munis du secours de votre protection; Par le même Jésus-Christ Notre Seigneur.

Ainsi soit-il.

quorum tibi fides cōgnita est, et nota devotio, pro quibus tibi offerimus, vel qui tibi offerunt hoc sacrificium laudis, pro se suisque omnibus, pro redemptione animarum suarum, pro spe salutis et incommutabilitatis suæ tibique reddunt vota sua ætérno Deo, vivo et vero.

COMMUNICANTES¹, et *memóriam venerantes*, in primis gloriósæ semper virginis Mariæ genitricis Dei et Dómini nostri Jesu Christi: sed et beatórum Apostolorum ac Mátyrum tuórum Petri et Pauli, Andréæ, Jacóbi, Joánnis, Thomæ, Jacóbi, Philíppi, Bartholomæi, Matthæi, Simónis et Thaddæi; Lini, Cleti, Clémentis, Xysti, Cornélii, Cypriáni, Laurentii, Chrysógoni, Joánnis et Pauli, Cosmæ et Damiáni, et ómnium sanctorum tuorum; quorum méritis precibúsque concédas, ut in ómnibus protectionis tuæ muniámur auxilio; Per eúmdem Christum Dóminum nostrum.

Amen.

1. Voir p. 121 et 124 les changements à faire à cette prière et la suivante le Samedi saint et le Samedi de la Pentecôte.

HANC igitur oblationem servitutis nostræ, sed et cunctæ familiæ tuæ, quæsumus, Dómine, ut placatus accipias, diésque nostros in tuâ pace disponas, atque ab æternâ damnatione nos eripi, et in electórum tuórum júbeas grege numerári : Per Christum Dóminum nostrum.

Amen.

QUAM oblationem, tu Deus, in ómnibus, quæsumus, benedictam, adscriptam, ratam, rationábilem, acceptabilémque fácere dignéris : ut nobis corpus et sanguis fiat dilectíssimi Filii tui Dómini nostri Jesu Christi :

QUI pridie quámpatêrêtur, accépit panem in sanctas ac venerábiles manus suas ; et elevátis óculis in cœlum ad te Deum Patrem suum omnipoténtem, tibi grátias agens, benedixit, fregit, deditque discipulis suis, dicens : Accipite et manducáte ex hoc omnes ; HOC EST ENIM CORPUS MEUM.

SÍMILI modo, postquam scenánum est, accipiens et hunc præclárum cálicem in sanctas ac venerábiles manus suas : item tibi grátias agens, bene-

NOUS vous prions donc, Seigneur, de recevoir favorablement cette offrande de notre servitude ; qui est aussi celle de toute votre famille, de nous établir dans votre paix pendant cette vie, et de faire qu'étant préservés de la damnation éternelle, nous soyons comptés au nombre de vos élus ; Par J.-C. N. S.

Ainsi soit-il.

NOUS vous prions, ô Dieu, qu'il vous plaise de faire qu'en toutes choses cette oblation soit bénie, approuvée, rendue valable, raisonnable, agréable, en sorte qu'elle devienne pour nous le corps et le sang de votre très cher Fils J.-C. N. S. :

QUI, la veille de sa Passion, prit le pain entre ses mains saintes et vénérables, et levant les yeux au ciel, vers vous, ô Dieu son Père tout-puissant, vous rendant grâces, le bénit, le rompit et le donna à ses disciples, en leur disant : Prenez et mangez-en tous ; CAR CECI EST MON CORPS.

DE même, après qu'il eut soupé, prenant aussi cet admirable calice entre ses mains saintes et vénérables, et vous rendant également grâces, il le bénit et le donna

à ses disciples, en leur disant : Prenez et buvez-en tous ; CAR CECI EST LE CALICE DE MON SANG, DU TESTAMENT NOUVEAU ET ÉTERNEL (MYSTÈRE DE FOI), QUI SÉRA RÉPANDU POUR VOUS ET POUR UN GRAND NOMBRE, POUR LA RÉMISSION DES PÉCHÉS. Toutes les fois que vous ferez ceci, faites-le en mémoire de moi.

C'EST pour cela, Seigneur, que nous, vos serviteurs, et avec nous votre peuple saint, faisant mémoire de la bienheureuse Passion de votre même fils Jésus-Christ Notre Seigneur, de sa Résurrection, quand il sortit victorieux du tombeau, et de son Ascension glorieuse au ciel, nous offrons à votre incomparable majesté, de vos propres dons, l'hostie pure, l'hostie sainte, l'hostie sans tache, le pain de la vie éternelle, et le calice du salut éternel.

DAIGNEZ, Seigneur, regarder d'un œil favorable cette oblation, et l'avoir pour agréable, comme il vous a plu d'agréer les dons du juste Abel votre serviteur, le sacrifice d'Abraham, notre patriarche, et celui que vous a offert votre grand-prêtre Melchisédech, sacrifice saint, hostie sans tache.

dixit, deditque discipulis suis, dicens : Accipite et bibite ex eo omnes : HIC EST ENIM CALIX SANGUINIS MEI, NOVI ET ÆTERNI TESTAMENTI, MYSTÉRIUM FIDEI, QUI PRO VOBIS ET PRO MULTIS EFFUNDÉTUR IN REMISSIONEM PECCATORUM. Hæc quotiescúmque fecéritis, in mei memóriam faciétis.

UNDE et memores, Dómine, nos servi tui, sed et plebs tua sancta, ejúsdem Christi Filii tui Dómini nostri, tam beátæ Passiônis, necnon et ab inferis Resurrectiônis, sed et in cœlos gloriôsæ Ascensiônis ; offérimus præcláram majestáti tuæ de tuis donis ac datis, hóstiam puram, hóstiam sanctam, hóstiam immaculátam, panem sanctúm vitæ æternæ, et cálicem salutis perpétuæ.

SUPRA quæ propítio ac seréno vultu respicere dignéris, et accépta habére, sicuti accépta habére dignátus es múnera púeri tui justi Abel, et sacrificium patriarchæ nostri Abrahæ et quod tibi obtulit summus sacerdos tuus Melchisédech, sanctum sacrificium, immaculátam hóstiam.

SUPPLICES te rogámus
omnipotens Deus; jube
hæc perfèrri per manus
sancti Angeli tui in subli-
me altàre tuum, in cons-
pectu divinæ majestátis
tuæ; ut quotquot ex hæc
altàris participatióne sa-
crosáncrum Filiitui corpus
et ságuinem sumpséri-
mus, omni benedictiône
cœlesti et grátiâ repleá-
mur; Per eúndem Chris-
tum Dóminum nostrum.

Amen.

MÉMOIRE DES DÉFUNTS

MEMENTO étiam, Dómi-
ne, famulórúm famu-
larúmque tuárum qui nos
præcessérunt cum signo
fidei et dormiunt in som-
mo pacis... Ipsi, Dómine,
et ómnibus in Christo
quiescéntibus, locum
refrigérii, lucis et pacis,
ut indulgeas deprecámur;
Per eúndem Christum
Dóminum nostrum.

Amen.

NOBIS QUOQUE PECCA-
TÓRIBUS, famulis tuis,
de multitudíne miseratió-
num tuárum sperántibus,
partem áliquam et socie-
tátem donáre dignéris cum
tuis sanctis Apóstolis et
Martýribus, cum Joánné,
Stéphano, Mathiá, Bár-

NOUS vous supplions, ó Dieu
tout-puissant, d'ordonner
que ces dons soient portés
à votre autel sublime, en pré-
sence de votre divine majesté,
par les mains de votre saint
Ange, afin que nous tous qui,
participant à cet autel, aurons
reçu le saint et sacré corps
et sang de votre Fils, nous
soyons comblés de toutes les
bénédictions et les grâces
célestes; Par le même Jé-
sus-Christ Notre Seigneur.

Ainsi soit-il.

SOUVENEZ-VOUS aussi, Sei-
gneur, de vos serviteurs et
de vos servantes qui nous ont
précédés avec le signe de la
foi, et qui dorment du som-
meil de paix... Nous vous
supplions, Seigneur, de leur
donner, et à tous ceux qui
reposent en Jésus-Christ, un
lieu de rafraichissement, de
lumière et de paix; Par le
même J.-C. N. S.

Ainsi soit-il.

POUR NOUS PÉCHEURS, vos
serviteurs, qui espérons en
la multitude de vos miséri-
cordes, daignez nous donner
part et société avec vos saints
Apôtres et Martyrs : Jean,
Etienne, Mathias, Barnabé,
Ignace, Alexandre, Marcellin,
Pierre, Félicité, Perpétue,

Agathe, Luce, Agnès, Cécile,
Anastasie, et avec tous vos
saints, dans la société des-
quels nous vous prions de
nous recevoir non point en
considération de nos mérites,
mais en nous faisant grâce;
Par Jésus-Christ Notre Sei-
gneur;

Par lequel vous produisez
toujours, Seigneur, vous
sanctifiez, vous vivifiez, vous
bénissez et vous nous donnez
tous ces biens;

Que par lui, avec lui et en
lui, tout honneur et toute
gloire vous soient rendus, ó
Dieu Père tout-puissant, en
l'unité du Saint-Esprit;

Dans tous les siècles des
siècles. R Ainsi soit-il.

PRIONS.

AVERTIS par un comman-
dement salutaire, et sui-
vant la règle divine qui nous
a été donnée, nous osons
dire :

NOTRE Père, qui êtes dans
les cieux, que votre nom
soit sanctifié : que votre règne
arrive : que votre volonté soit
faite en la terre comme au
ciel : donnez-nous aujour-
d'hui notre pain quotidien : et
pardonnez-nous nos offenses
comme nous pardonnons à
ceux qui nous ont offensés :

nabá, Ignátio, Alexándro,
Marcellino, Petro, Felici-
táte, Perpétuá, Agathá,
Lúciá, Agnéte, Cæciliá,
Anastásiá, et ómnibus
sanctis tuis; intra quorum
nos consórtium non æsti-
mátor mériti, sed vénæ,
quæsumus, largitor ad-
mitte; Per Christum Dó-
minum nostrum;

Per quem hæc ómnia,
Dómine, semper bona
creas, sanctificas, vivifi-
cas, benedicis, et præstas
nobis;

Per ipsum, et cum ipso,
et in ipso, est tibi Deo Pa-
tri omnipoténti, in unitate
Spiritus sancti, omnis
honor et glória;

Per ómnia sæcula sæcu-
lórúm. R Amen.

ORÉMUS.

PRÆCEPTIS salutáribus
móniti, et divinâ insti-
tutiône formáti, audémus
dicere :

PATER noster, qui es in
cœlis, sanctificétur no-
num tuum : advéniat reg-
nem tuum : fiat volúntas
tua, sicut in celo et in
terrâ : panem nostrum
quotidiánum da nobis hó-
die : et dimitte nobis débi-
ta nostra, sicut et nos di-
mittimus debitóribus nos-

tris : et ne nos indúcas in tentatiónem.

¶ Sed libera nos à malo. Amen.

LÍBERA NOS, quæsumus, Dómine, ab ómnibus malis, præteritis, præsentibus et futuris, et intercedente beátâ et gloriósâ semper Virgine Dei genitrice Mariâ, cum beátis Apóstolis tuis Petro et Paulo, atque Andréâ, et ómnibus sanctis, da propítius pacem in diébus nostris : ut ope misericórdiæ tuæ adjúti, et à peccáto simus semper liberi, et ab omni perturbatióne securi ; Per eúdem Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitáté Spíritus Sancti Deus

Per ómnia sæcula sæculórum. ¶ Amen.

Pax Dómini sit semper vobíscum ; ¶ Et cum spíritu tuo.

Hæc commíxtio et consecratió corpóris et sanguinis Dómini nostri Jesu Christi, fiat accipiéntibus nobis in vitam ætérnam.

Amen.

AGNUS Dei, qui tollis peccáta mundi, miserére nobis.

Agnus Dei, qui tollis pec-

et ne nous laissez pas succomber à la tentation.

¶ Mais délivrez-nous du mal Ainsi soit-il.

DÉLIVREZ-VOUS, s'il vous plaît, Seigneur, de tous les maux passés, présents et à venir ; donnez-nous, par votre bonté, la paix en nos jours, par l'intercession de la bienheureuse Marie toujours vierge, mère de Dieu, de vos bienheureux Apôtres Pierre, Paul et André, et de tous les saints ; afin qu'assistés du secours de votre miséricorde, nous soyons toujours affranchis de l'esclavage du péché et de toute crainte ; Par le même Jésus-Christ Notre Seigneur votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit

Dans tous les siècles des siècles. ¶ Ainsi soit-il.

Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous ; ¶ Et avec votre esprit.

Que ce mélange et cette consécration du corps et du sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, que nous allons recevoir, nous obtienne la vie éternelle. Ainsi soit-il.

AGNEAU de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu, qui effacez

les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, donnez-nous la paix.

cáta mundi, miserére nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccáta mundi, dona nobis pacem.

PRIÈRES AVANT LA COMMUNION

SEIGNEUR Jésus-Christ, qui vous laissez la paix, je vous donne ma paix ; n'ayez point égard à mes péchés, mais à la foi de votre Eglise, et donnez-lui la paix et l'union dont vous désirez qu'elle jouisse ; Vous qui, étant Dieu, vivez et réglez dans tous les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

DÓMINE Jesu Christe, qui dixisti Apóstolis tuis : Pacem relínquo vobis, pacem meam do vobis ; ne respicias peccáta mea, sed fidem Ecclésiæ tuæ, eámque secúndum voluntátem tuam pacificáre et coadunáre dignéris ; Qui vivis et regnas Deus, per ómnia sæcula sæculórum.

Amen.

Le Pontife baise l'autel ; successivement un des Prêtres, un des Diacres, un des Sous-Diacres s'approchent, le baissent à sa droite, et il leur donne le baiser de paix en disant à chacun :

La paix soit avec vous ;

¶ Et avec votre esprit.

Pax tecum ;

¶ Et cum spíritu tuo.

Ils retournent ensuite à leur place, donnent à leur tour le baiser de paix chacun à son plus proche voisin, qui le donne au suivant, lequel le transmet à son voisin, et ainsi de suite jusqu'au dernier. Si cependant le nombre des Ordinands était peu considérable, l'Evêque pourrait le donner à tous. — Ils continuent ensuite tous ensemble les prières avant la communion.

SEIGNEUR Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, qui, par la volonté du Père et par la coopération du Saint-Esprit, avez, par votre mort, donné la vie au monde, délivrez-moi, par ce corps très saint et

DÓMINE Jesu Christe, Fili Dei vivi, qui ex voluntáte Patris, cooperánte Spíritu Sancto, per mortem tuam mundum vivificásti ; libera me per hoc sacrosáctum corpus et sanguí-

nem tuum, ab ómnibus iniquitatibus meis, et universis malis; et fac me tuis semper inhærere mandatis, à te numquam separari permittas; Quicum eodem Deo Patre et Spíritu sancto vivis et regnas Deus, in sæcula sæculórum. Amen.

PERCEPTIO córporis tui Dómine Jesu Christe, quod ego indignus súmere præsumo, non mihi proveniat in iudicium et condemnationem; sed pro tuâ pietate prosit mihi ad tutamentum mentis et córporis, et ad medélam percipiendam; Qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitate Spíritus sancti Deus, per ómnia sæcula sæculórum. Amen.

PANEM cœléstem accipiam, et nomen Domini invocábo.

DÓMINE, non sum dignus ut intres sub tectum meum, sed tantum dic verbo, et sanábitur ánima mea.

Les nouveaux Prêtres répètent encore deux fois le *Dómine, non sum dignus*, et ajoutent avec l'Evêque :

CORPUS Dómini nostri Jesu Christi custódiat ánimam meam in vitam ætérnam. Amen.

par votre sang, de tous mes péchés et de tous les maux; faites que je demeure toujours attaché à vos commandements, et ne permettez pas que je me sépare jamais de vous; Qui, étant Dieu, vivez et réglez avec le même Dieu le Père et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SEIGNEUR Jésus-Christ, que la participation à votre corps, que j'ose recevoir tout indigne que j'en suis, ne tourne point à mon jugement et à ma condamnation; mais que, par votre bonté, elle serve à la défense de mon âme et de mon corps, et soit un remède à tous mes maux; Vous qui, étant Dieu, vivez et réglez avec Dieu le Père en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

JE prendrai le pain céleste, et j'invoquerai le nom du Seigneur.

SEIGNEUR, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison; mais dites seulement une parole, et mon âme sera guérie.

QUE le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ garde mon âme pour la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Après la communion du Pontife.

QUE rendrai-je au Seigneur pour tous les biens que j'ai reçus de lui? Je prendrai le calice du salut et j'invoquerai le nom du Seigneur. J'invoquerai le Seigneur en chantant ses louanges, et je serai délivré de mes ennemis.

QUE le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ garde mon âme pour la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Quand le Pontife a communiqué sous les deux espèces, les Ordinandes se rangent autour de l'autel pour recevoir la sainte communion, se mettent à genoux, récitent le *Confiteor*, et le Prêlat les bénit en disant, comme de coutume, *Misereatur et Indulgentiam*. — Les nouveaux Prêtres ne disent point le *Confiteor* et ne reçoivent pas la bénédiction, parce qu'ils célèbrent avec le Pontife. Aussi, quand il n'y a pas d'autres Ordinandes, on omet la confession et la bénédiction. — Tous reçoivent ensuite la sainte hostie; ils baissent auparavant l'anneau du Prêlat, et quand il a dit : *Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat te in vitam æternam*, ils répondent : *Amen*. Un des ministres de l'Evêque présente à chacun des Ordinandes un calice dans lequel on a mis du vin non consacré : ils en prennent une partie, essuient leur bouche avec le purificateur, et retournent à leurs places, pendant que les nouveaux Prêtres reprennent la leur au pied de l'autel, et continuent à dire avec le Pontife les prières de la Messe.

FAITES, Seigneur, que nous conservions dans un cœur pur le sacrement que notre bouche a reçu : et que le don qui nous a été fait dans le temps nous soit un remède pour l'éternité.

PUISSE votre corps que j'ai reçu, Seigneur, et votre sang que j'ai bu, s'attacher à

QUID retribuam Dómino, pro ómnibus quæ retribuit mihi? Cálicem salutáris accipiam, et nomen Dómini invocábo. Laudans invocábo Dóminum, et ab inimicis meis salvus ero.

SANGUIS Dómini nostri Jesu Christi custódiat ánimam meam in vitam ætérnam. Amen.

QUOD ore sumpsimus, Dómine, purâ mente capiamus : et de múnere temporáli fiat nobis remédium sempiternum.

CORPUS tuum, Dómine, quod sumpsi, et sanguis quem potávi, adhæ-

reat visceribus meis : et præsta, ut in me non remaneat scelerum macula; quem pura et sancta refecerunt sacramenta; Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum.

Amen.

L'Evêque ayant lavé ses mains, quitte la mitre, et, debout au coin de l'Épître, commence le Répons suivant que le Chœur continue avec lui, si l'on chante la Messe.

JAM non dicam vos servos, sed amicos meos, quia omnia cognovistis, quæ operatus sum in medio vestri, alleluia¹. * Accipite Spiritum sanctum in vobis Paraclitum; † Ille est quem Pater mittet vobis, alleluia. — ʒ. Vos amici mei estis, si feceritis quæ ego præcipio vobis. — * Accipite. — Glória Patri. — † Ille est.

Quand le Répons est commencé, l'Evêque reçoit la mitre et se tourne vers les nouveaux Prêtres qui, debout devant lui, font en ces termes leur profession de foi :

CREDO in Deum, Patrem omnipotentem, Creatorem cœli et terræ : et in Jesum Christum, Filium ejus unicum Dominum nostrum : qui conceptus est de Spiritu sancto, natus ex Mariâ Virgine ; passus sub Pôntio Pilâto, crucifixus, mortuus, et se-

mes entrailles : et faites qu'après avoir été nourri par des sacrements si purs et si saints, aucune souillure du péché ne demeure en moi ; Accorde-moi cette grâce, Seigneur, qui vivez, etc.

Ainsi soit-il.

JE ne vous appellerai plus mes serviteurs, mais mes amis, parce que vous avez su tout ce que j'ai fait parmi vous, alleluia¹. * Recevez le Saint-Esprit, l'Esprit consolateur ; † C'est celui que mon Père vous enverra, alleluia. ʒ Vous serez mes amis si vous accomplissez mes commandements. — * Recevez. — Gloire au Père. — † C'est celui que mon Père.

JE crois en Dieu le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre ; et en Jésus-Christ son Fils unique Notre-Seigneur ; qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie, a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli ; est descendu aux enfers ; le troi-

1. On omet les *Alleluia* depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques.

sième jour est ressuscité d'entre les morts : est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant, d'où il viendra juger les vivants et les morts. Je crois au Saint-Esprit, la sainte Eglise catholique, la communion des saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle.

Ainsi soit-il.

Ensuite les nouveaux Prêtres se mettent à genoux devant l'Evêque, assis sur son fauteuil, et il leur impose les mains en disant à chacun :

RECEVEZ le Saint-Esprit : les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.

Il déploie leur chasuble en ajoutant :

QUE le Seigneur vous revête de la robe d'innocence.

Puis tenant les mains jointes de chaque nouveau Prêtre dans les siennes, il lui dit :

ME promettez-vous, à moi et à mes successeurs, le respect et l'obéissance ?

ʒ Je le promets.

Si l'Evêque qui confère la prêtrise n'est pas le propre pasteur de l'Ordinand, il emploie la formule suivante :

PROMETTEZ-VOUS à votre Evêque le respect et l'obéissance ?

pûltus ; descendit ad inferos ; tertiâ die resurrexit à mortuis ; ascendit ad cœlos ; sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis, inde venturus est judicare vivos et mortuos. Credo in Spiritum sanctum, sanctam Ecclesiam catholicam, sanctorum communionem, remissionem peccatorum, carnis resurrectionem, vitam æternam
Amen.

ACCIPE Spiritum sanctum quorum remiseris peccata, remittuntur eis ; et quorum retinueris, retenta sunt.

STOLA innocentiae induat te Dominus.

PROMITTIS mihi, et successoribus meis, reverentiam et obedientiam ?

ʒ Promitto.

PROMITTIS Pontifici ordinario tuo reverentiam et obedientiam ?

Si l'Ordinand est membre d'un Ordre religieux, il lui dit :

PROMITTIS Pontifici (vel Prælatò) ordinario tuo, pro tempore existenti, reverentiam et obediëntiam ? **P**ROMETTEZ-VOUS, à votre Pontife (ou à votre Prêlat), pour le temps actuel, le respect et l'obéissance ?

Alors le Prêlat, continuant de tenir les mains de l'Ordinand dans les siennes, lui donne le baiser en disant :

PAX Dòmini sit semper tecum. **Q**UE la paix du Seigneur soit toujours avec vous.

A quoi celui-ci répond : *Amen*.

Les nouveaux Prêtres ayant repris leurs places au pied de l'autel, le Pontife reçoit la crosse et leur adresse la monition suivante :

QUIA res quam tractaturi estis satis periculosa est, filii dilectissimi, moneo vos ut diligenter totius Missæ ordinem, atque hostiæ consecrationem, ac fractionem, et communionem, ab aliis jam doctis Sacerdotibus discatis, priusquam ad celebrandum Missam accedatis. **C**OMME le mystère que vous devez célébrer offre des dangers, je vous avertis, mes chers enfants, de vous faire instruire, avant de monter vous-mêmes à l'autel, par des Prêtres exercés et habiles, sur les cérémonies de la Messe, la consécration et la fraction de l'hostie, et la communion.

Le Prêlat se lève, et sans quitter la crosse ni la mitre, bénit les nouveaux Prêtres en disant :

BENEDICTIO Dei omnipotentis Pa tris, et Fi lli, et Spiritus sancti descendat super vos; ut sitis benedicti in Ordine sacerdotali; et offeratis placabiles hostias pro peccatis atque offensionibus populi omnipotentis Deo, cui est honor et gloria per

QUE la bénédiction de Dieu tout-puissant, Père, Fils, et Saint-Esprit, descendue sur vous, afin que vous soyez bénis dans l'ordre sacerdotal, et que vous offriez, pour les péchés et les offenses du peuple, des hosties agréables au Dieu tout-puissant, à qui appartiennent

l'honneur et la gloire dans tous les siècles des siècles.

¶ Ainsi soit-il.

¶ Amen.

Il continue ensuite la Messe, et lit la Communion et la Postcommunion du jour (p. 116 et suivantes), avec les Prêtres qu'il vient d'ordonner. A la Postcommunion du jour on ajoute, sous une seule conclusion, la suivante pour les Ordinands :

SOUTENEZ, Seigneur, par votre grâce, ceux que, dans votre bonté, vous fortifiez par vos sacrements, afin que nous ressentions les effets de votre rédemption, non seulement dans vos saints Mystères mais encore dans toute notre vie, vous qui, étant Dieu, vivez et réglez avec le Père, etc. **Q**UOS tuis, Dòmine, recens sacramentis, continuis attòlle benignus auxiliis; ut tuæ redemptionis effectum, et mysteriis capiamus, et moribus. Qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitate Spiritus sancti, etc.

Il dit ensuite, toujours avec les nouveaux Prêtres :

¶ Le Seigneur soit avec vous;

¶ Dòminus vobiscum;

¶ Et avec votre esprit.

¶ Et cum spiritu tuo.

¶ Allez, la Messe est dite (ou Bénissons le Seigneur);

¶ Ite, Missa est. (vel Benedicamus Dòmino.)

¶ Rendons grâces à Dieu.

¶ Deo gràtias.

RECEVEZ favorablement, ô Trinité sainte, l'hommage et l'aveu de ma parfaite dépendance; ayez pour agréable le sacrifice que j'ai offert à votre majesté, toute indigne que j'en suis, et faites qu'il soit un sacrifice de propitiation pour moi et pour tous ceux pour qui je l'ai offert; Par Jésus-Christ notre Seigneur.

PLACEAT tibi, sancta Trinitas, obsequium servitutis meæ; et præsta, ut sacrificium, quod oculis tuæ majestatis indignus obtuli, tibi sit acceptabile, mihi que et omnibus pro quibus illud obtuli, sit, te miserante, propitiabile: Per Christum Dòminum nostrum.

¶ Aisi soit-il.

¶ Amen.

Ici le Pontife donne seul la bénédiction pontificale solennelle de la manière suivante :

SIT nomen Dómini benedictum.

R Ex hoc nunc, et usque in sæculum.

✠ Adjutórium nostrum in nómine Dómini.

R Qui fecit cœlum et terram.

Benedicat vós omnipotens Deus, Pa † ter, et Fi † lius, et Spiritus † sanctus.

R Amen.

Le Prélat s'assied aussitôt, et adresse aux Ordinands cette allocution :

FILII dilectissimi, diligenter considerate Ordinem per vos susceptum, ac onus húmeris vestris impositum; studete sanctè et religiósè vivere; atque omnipoténti Deo placere, ut grátiam suam possitis acquirere; quam ipse vobis per suam misericórdiam concedere dignétur. Singuli ad primam Tonsuram, vel ad quatuor minores Ordines promoti, dicite semel septem Psalmos pœnitentiâles, cum Litániis, versículis et Oratió nibus. Ad Subdiaconátum, vel Diaconátum, Nocturnum *talis diei* (*Pontifex indicat diem*). Ad Presbyterátum veró ordináti, post primam vestram Missam, tres alias Missas, videlicet,

QUE le nom du Seigneur soit béni;

R Maintenant et dans tous les siècles.

✠ Notre secours est dans le nom du Seigneur,

R Qui a fait le ciel et la terre.

Que Dieu tout-puissant, le Père, le Fils et le Saint-Esprit vous bénisse.

R Ainsi soit-il.

MES chers enfants, considérez attentivement l'Ordre que vous avez reçu, et le fardeau qui vous a été imposé. Appliquez-vous à vivre d'une manière sainte et religieuse, et à plaire au Dieu tout-puissant afin que vous puissiez mériter sa grâce. Qu'il daigne vous l'accorder par sa miséricorde. Vous qui avez reçu la Tonsure ou les Ordres mineurs, récitez une fois les sept Psaumes de la pénitence avec les Litanies, les versets et les Oraisons. Vous qui avez été promu au Sous-Diaconat ou au Diaconat, dites le Nocturne de *tel jour* (*le Pontife indique le jour*). Quant à vous que nous avons élevés à la Prêtrise, après votre première Messe, dites-en trois autres : une du Saint-Esprit,

une de la sainte Vierge, et la troisième pour les fidèles trépassés, et priez aussi pour nous le Dieu tout-puissant.

unam de Spíritu sancto, áliam de beatá Mariá semper vírgine, tértiam pro fidélibus defúctis dicite, et omnipoténtem Deum étiam pro me oráte.

Les Ordinands promettent d'accomplir ce qui leur est imposé, et alors le Pontife, se tournant vers l'autel, commence l'Evangile selon saint Jean, et le continue en allant à son trône, pendant que les nouveaux Prêtres le récitent au pied de l'autel :

Le Seigneur soit avec vous;

R Et avec votre esprit.

Commencement du saint Evangile selon saint Jean.

R Gloire à vous, Seigneur.

Dóminus vobiscum;

R Et cum spíritu tuo.

Iníitium sancti Evangélii secúndum Joánnem.

R Glória tibi, Dómine.

Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Il était dès le commencement en Dieu. Toutes choses ont été faites par lui, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui. En lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes; et la lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont pas comprise. Il y eut un homme envoyé de Dieu, qui s'appelait Jean; il vint pour servir de témoin, pour rendre témoignage à la lumière; afin que tous crussent par lui. Il n'était pas la lumière; mais il était venu pour rendre témoignage à celui qui est la lumière. Le Verbe est cette vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce

In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum. Hoc erat in principio apud Deum. Omnia per ipsum facta sunt; et sine ipso factum est nihil, quod factum est. In ipso vita erat et vita erat lux hóminum: et lux in ténébris lucet, et ténébræ eam non comprehendérunt. Fuit homo missus à Deo, cui nomen erat Joánnes. Hic venit in testimónium ut testimónium perhiberet de lumine; ut omnes crederent per illum. Non erat ille lux; sed ut testimónium perhiberet de lumine. Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. In mundo erat, et

mundus per ipsum factus est, et mundus eum non cognóvit. In própria venit, et sui eum non recepérunt. Quotquot autem recepérunt eum, dedit eis protestátem filios Dei fieri; his qui credunt in nómine ejus: qui non ex sanguínibus, neque ex voluntáte carnis, neque ex voluntáte viri, sed ex Deo nati sunt. Et VERBUM CARO FACTUM EST, et habitávit in nobis (et vídimus glóriam ejus, glóriam quasi Unigéniti à Patre), plenum grátiae et veritátis.

R Deo grátias.

Quand il a déposé ses ornements pontificaux, l'Evêque revient au pied de l'autel, adore un instant le saint Sacrement, et sort ensuite de l'église précédé des Ordinands qui marchent processionnellement en bon ordre, et en chantant l'Hymne d'actions de grâces.

THE Deum laudámus : * te Dóminum confitémur.

Te ætérnum Patrem * omnis terra venerátur.

Tibi omnes Angeli, * tibi Cœli et univérse Potes-tates,

Tibi Chérubim et Séraphim * incessábili voce proclamánt :

Sanctus,
Sanctus,
Sanctus, * Dóminus Deus Sabaoth.

monde. Il était dans le monde, et le monde a été fait par lui, et le monde ne l'a point connu. Il est venu dans son propre héritage, et les siens ne l'ont pas reçu. Mais il a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu à tous ceux qui l'ont reçu, à ceux qui croient en son nom, qui ne sont pas nés du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu même. Et LE VERBE S'EST FAIT CHAIR, et il a habité parmi nous, plein de grâce et de vérité (et nous avons vu sa gloire, qui est la gloire du Fils unique du Père).

R Rendons grâces à Dieu.

NOUS vous louons, ô Dieu, nous vous reconnaissons pour le souverain Seigneur.

Père éternel, la terre entière vous révere.

Tous les Anges, toutes les Puissances célestes,

Les Chérubins et les Séraphins redisent éternellement :

Saint,
Saint,
Saint, le Seigneur Dieu des armées.

Les cieux et la terre sont remplis de la majesté de votre gloire.

Le chœur glorieux des Apôtres,

La troupe vénérable des Prophètes,

L'éclatante armée des Martyrs chante vos louanges.

Dans toute l'étendue de l'univers l'Eglise vous adore,

O Père, dont la majesté est infinie,

Et votre Fils unique et véritable,

Et le Saint-Esprit consolateur.

O Christ, vous êtes le roi de gloire :

Vous êtes le Fils éternel du Père.

Fait homme pour sauver l'homme, vous n'avez pas dédaigné de descendre dans le sein d'une Vierge.

Brisant l'aiguillon de la mort, vous avez ouvert à ceux qui croient le royaume des cieux.

Vous êtes assis à la droite de Dieu, dans la gloire du Père.

Nous croyons que vous viendrez un jour juger l'univers.

Secourez donc, nous vous en conjurons, vos serviteurs rachetés par votre sang précieux.

Faites qu'ils soient comptés parmi vos saints dans la gloire éternelle.

Pleni sunt cœli et terra * majestátis glóriæ tuæ.

Te gloriósus * Apostolórum chorus,

Te Prophetárum * laudábilis númerus,

Te Mártyrum candidátus * laudat exércitus.

Te per orbem terrárum * sancta confitétur Ecclésia,

Patrem * immensæ majestátis,

Venerándum tuum verum * et únicum Filium ;

Sanctum quoque * Paráclitum Spíritum.

Tu rex glóriæ * Christe.

Tu Patris * sempitérnus es Filius.

Tu ad liberándum susceptúrus hóminem, * non horruísti Virgínis úterum.

Tu devicto mortis acúleo, * aperuísti credéntibus regna cœlórum.

Tu ad dexteram Dei sedes in glóriá Patris.

Judex créderis, * esse ventúrus.

Te ergo, quæsumus, tuis fámulis súbveni, * quos pretiósó sánguine redemísti.

Ætérna fac * cum sanctis tuis in glóriá numerári.

Salvum fac pópulum
tuum, Dómine,* et bēdic
hæreditati tuæ :

Et rege eos * et extólle
illos usque in ætérnum.

Per singulos dies * be-
nedicimus te ;

Et laudámus nomen
tuum in sæculum, * et in
sæculum sæculi.

Dignáre, Dómine, die
isto, * sine peccáto nos
custodire.

Miserére nostri, Dómi-
ne * miserére nostri.

Fiat misericórdia tua,
Dómine,super nos,*quem-
ádmódum sperávimus in
te.

In te, Dómine, sperávi,*
non confúndar in ætér-
num.

Sauvez votre peuple, Sei-
gneur, et bénissez votre hé-
ritage.

Que votre main les con-
duise et les élève jusque dans
l'éternité.

Chaque jour, nous vous
bénéissons ;

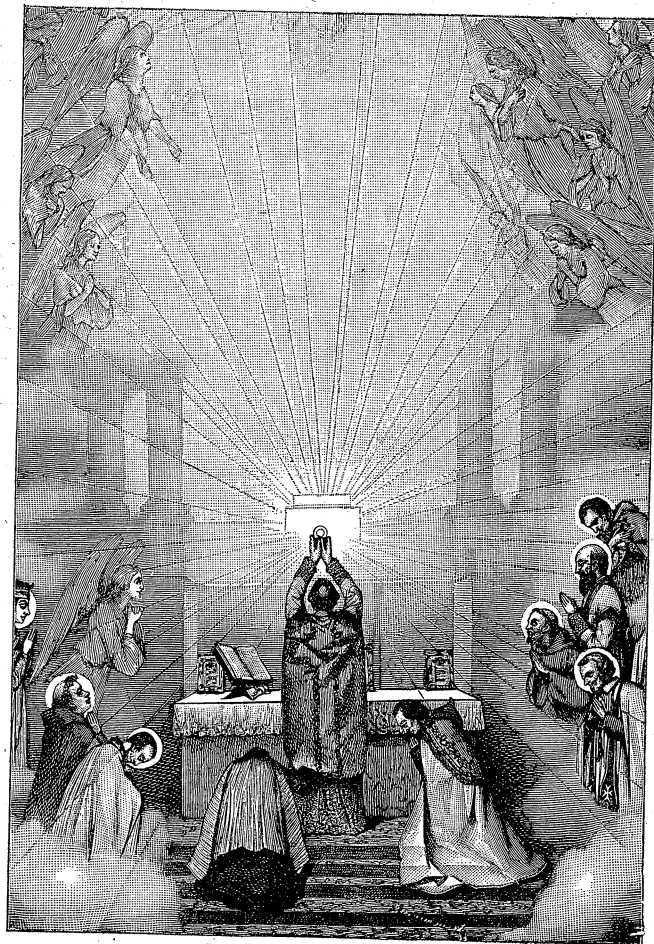
Nous louons votre nom
maintenant, et dans tous les
siècles des siècles.

Daignez, Seigneur, pen-
dant ce jour, nous préserver
de tout péché.

Ayez pitié de nous, Sei-
gneur, ayez pitié de nous.

Répandez sur nous votre
miséricorde, Seigneur, selon
que nous avons espéré en
vous.

J'ai espéré en vous, Sei-
gneur, je ne serai point cou-
fondu à jamais.



LE SAINT SACRIFICE DE LA MESSE

(D'après le tableau de Mgr de Ségur.)

MESSES PROPRES
DES
JOURS D'ORDINATION

DEPUIS LA SECRÈTE JUSQU'À LA POSTCOMMUNION

LE SAMEDI DES QUATRE-TEMPS DE L'AVENT

Secrète.

LAISSEZ-VOUS toucher, Seigneur, par ces sacrifices, et agréez-les; afin qu'ils servent, et à nourrir notre piété, et à assurer notre salut.

Nous vous en conjurons, Seigneur, faites vous-même, par ces saints mystères, que nous vous les offrons avec un cœur digne de vous; Par N. S. J.-C.

SACRIFICIIS præsentibus, quæsumus, Domine, placatus intende: ut et devotiõni nostræ proficiant, et salutem.

TUIS, quæsumus, Domine, operâre mysteriis, ut hæc tibi mûnera dignis mentsibus offeramus; Per Dõminum nostrum Jesum Christum.

Préface.

Dans tous les siècles des siècles.

℞ Ainsi soit-il.

℣ Le Seigneur soit avec vous.

℞ Et avec votre esprit.

℣ Elevez vos cœurs;

℞ Nous les avons vers le Seigneur;

Per omnia sæcula sæculorum.

℞ Amen.

℣ Dõminus vobiscum;

℞ Et cum spiritu tuo.

℣ Sursum corda;

℞ Habemus ad Dõminum.

Ÿ. Grátias agámus Dómino Deo nostro ;

Ŕ. Dignum et justum est.

VERÈ dignum et justum est, æquum et salutare, nos tibi semper et ubique grátias ágere, Dómine sancte, Pater omnipotens, ætérne Deus, per Christum Dóminum nostrum ; per quem majestátem tuam laudant Angeli, adorant Dominatiónes, tremunt Protestátes : cœli cœlorumque Virtútes, ac beáta Séraphim, sociá exultatióne concélebrant. Cum quibus et nostras voces ut admitti jubeas deprecámur, súplici confessiône dicéntes :

Sanctus, etc., p. 93.

Communion et Postcommunion.

EXULTAVIT ut gigas ad curréndam viam : à summo cœlo egressio ejus, et occûrsus ejus usque ad summum ejus.

Ÿ. Dóminus vobíscum ;
Ŕ. Et cum spírítu tuo.

OREMUS

QUÆSUMUS, Dómine Deus noster, ut sacrosáncta

Ÿ. Rendons grâces au Seigneur notre Dieu ;

Ŕ. Cela est juste et raisonnable.

IL est véritablement juste et raisonnable, il est équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, par Jésus-Christ notre Seigneur ; c'est par lui que les Anges louent votre majesté, que les Dominations l'adorent, que les Puissances la révèrent en tremblant, et que les cieux, les Vertus des cieux et les bienheureux Séraphins célèbrent ensemble votre gloire avec des transports de joie. Nous vous prions de permettre que nous unissions nos voix à celles de ces esprits bienheureux, pour chanter avec eux humblement prosternés :

Ÿ. Le Seigneur soit..., etc.
Ŕ. Et avec votre esprit.

PRIONS

ACCORDEZ à nos prières, Seigneur notre Dieu, que

les mystères divins établis par vous pour la rémission de nos péchés, nous soient à la fois un remède pour le temps présent et pour le temps à venir.

SOUTENEZ, Seigneur, par votre grâce, ceux que, dans votre bonté, vous fortifiez par vos sacrements ; afin que nous ressentions les effets de votre rédemption, non seulement dans vos saints mystères, mais encore dans toute notre vie, vous qui, étant Dieu, vivez et réglez avec le Père, etc.

mystéria, quæ pro reparatiónis nostræ munimine contulisti, et præsens nobis remédiúm esse faciás, et futúrum.

QUOS tuis, Dómine, réfcis sacramentis, continuis attólle benignus auxiliis ; ut tuæ redemptiúnis effectum et mystériis capiámus, et móribus ; qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitáte Spíritus sancti, etc.

LE SAMEDI DES QUATRE-TEMPS DE CARÊME

Secrète.

NOUS vous en supplions, Seigneur, sanctifiez nos jeûnes par ces saints sacrifices, afin qu'ils opèrent sur nos âmes ce que notre fidélité à les observer signifie à l'extérieur.

NOUS vous en conjurons, Seigneur, faites vous-même, par ces saints mystères, que nous vous les offrons avec un cœur digne de vous ; Par N. S. J.-C.

PRÆSENTIBUS sacrificiis, quæsumus, Dómine, jejunia nostra sanctifica, ut quod observántia nostra profitétur extérius, intrínsecus operétur.

TUIS, quæsumus, Dómine, operáre mystériis, ut hæc tibi múnera dignis méntibus offerámus ; Per Dóminum nostrum Jesum Christum.

Préface.

IL est véritablement juste et raisonnable, il est équitable

VERÈ dignum et justum est, æquum et saluta-

re, nos tibi semper et ubique grátias ágere, Dómine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, qui corporáli jejúnio vitia cóprimis, mentem elevas, virtútem largiris et præmia, per Christum Dóminum nostrum; per quem majestatem tuam laudant Angeli, adorant Dominatíones, tremunt Potestátes; cœli cœlorúmque Virtútes, ac beáta Séraphim, sociá exultatióne concélebrant. Cum quibus et nostras voces, ut admitti jubeas deprecámur, supplici confessióne dicéntes :

Sanctus, etc., p. 93.

Communion et Postcommunion.

DÓMINE Deus meus, in te sperávi; libera me ab ómnibus persequéntibus me, et éripe me.

✠ Dominus vobiscum;

✠ Et cum spiritu tuo.

OREMUS

SANCTIFICATIÓNIBUS tuis, omnipotens Deus, et

et salulaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui vous servez du jeûne corporel pour dompter nos passions, élever nos âmes vers vous, nous faire pratiquer la vertu, et nous accorder ensuite les récompenses célestes, par Jésus-Christ notre Seigneur; c'est par lui que les Anges louent votre majesté, que les Dominations l'adorent, que les Puissances la révèrent en tremblant, et que les cieux, les Vertus des cieux et les bienheureux Séraphins célèbrent ensemble votre gloire avec des transports de joie. Nous vous prions de permettre que nous unissions nos voix à celles de ces esprits bienheureux, pour chanter avec eux humblement prosternés :

SEIGNEUR mon Dieu, j'ai espéré en vous; délivrez-moi de tous ceux qui me persécutent, et sauvez-moi.

✠ Le Seigneur soit avec vous;

✠ Et avec votre esprit.

PRIONS

QUE vos dons sanctificateurs, Dieu tout-puis-

sant, guérissent nos vices, et deviennent pour nous des remèdes éternels.

SOUTENEZ, Seigneur, par votre grâce, ceux que, dans votre bonté, vous fortifiez par vos sacrements; afin que nous ressentions les effets de votre rédemption, non seulement dans vos saints mystères, mais encore dans toute notre vie, vous qui, étant Dieu, vivez et réglez avec le Père, etc.

vitia nostra curéntur, et remédia nobis æterna pròveniant.

QUOS tuis, Dómine, réficis sacraméntis, continuis attólle benignis auxiliis; ut tuæ redemptiónis effectum, et mystériis capiámus, et móribus, qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitate Spiritus sancti, etc.

LE SAMEDI AVANT LE DIMANCHE DE LA PASSION

Secrète.

RECEVEZ nos offrandes, nous vous en supplions, Seigneur, laissez-vous toucher par elles, et attirez à vous avec bonté nos volontés même rebelles.

OBLATIÓNIBUS nostris quæsumus, Dómine, placare susceptis: et ad te nostras étiam rebelles compelle propítius voluntates.

NOUS vous en conjurons, Seigneur, faites vous-même, par ces saints mystères que nous vous les offrons avec un cœur digne de vous; Par N. S. J.-C.

TUIS, quæsumus, Dómine, opérare mystériis, ut hæc tibi múnera dignis méntibus offerámus; Per Dóminum nostrum Jesum Christum.

Préface du Carême, p. 117.

Communion et Postcommunion.

LE Seigneur est mon pasteur, et rien ne me manquera; il m'a placé dans

DÓMINUS regit me, et nihil mihi déerit; in loco páscuræ ibi me collo-

cavit : super aquam refectiōnis educavit me.

✠ Dóminus vobíscum ;

✠ Et cum spírítu tuo.

OREMUS

TUA nos, quæsumus, Dómine, sancta purificet, et operatione suâ tibi plácitos esse perficiant.

QUOS tuis, Dómine, réficis sacraméntis, continuis attólle benígnus auxiliis ; ut tuæ redemptionis effectum, et mystériis capiamus, et móríbus, qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitáte Spíritus sancti, etc.

d'excellents pâturages ; il m'a conduit près des eaux salu-taires.

✠ Le Seigneur soit avec vous ;

✠ Et avec votre esprit.

PRIONS

PURIFIEZ-NOUS, Seigneur, nous vous en supplions, par vos saints sacrifices, et que leur vertu nous rende agréable à vos yeux.

SOUTENEZ, Seigneur, par votre grâce, ceux que, dans votre bonté, vous fortifiez par vos sacrements ; afin que nous ressentions les effets de votre rédemption, non seulement dans vos saints mystères, mais encore dans toute notre vie, vous qui, étant Dieu, vivez et réglez avec le Père, etc.

LE SAMEDI SAINT

Secrète.

SUSCIPE, quæsumus, Dómine, preces pópuli tui cum oblatiōibus hostiárum : ut paschálíbus initiáta mystériis, ad æternitátis nobis medélam, te operánte, proficiant.

TUIS, quæsumus, Dómine operáre mystériis, ut

RECEVEZ, nous vous en supplions, Seigneur, les prières et les oblations de votre peuple, afin que, consacrées par le mystère de la Pâque, elles contribuent, par votre grâce, à nous assurer le bonheur éternel.

NOUS vous en conjurons, Seigneur, faites vous-mê-

mé, par ces saints mystères, que nous vous les offrons avec un cœur digne de vous ; Par N. S. J.-C.

hæc tibi múnera dignis méntibus offerámus ; Per Dóminum nostrum Jesum Christum...

Préface.

IL est véritablement juste et raisonnable, il est équitable et salulaire de vous louer toujours mais principalement et avec plus de pompe en cette sainte nuit où Jésus-Christ, notre Agneau pascal, s'est immolé pour nous ; car il est véritablement l'Agneau qui a effacé les péchés du monde, qui a détruit notre mort par la sienne, et qui nous a rendu la vie par sa résurrection. C'est pourquoi nous nous unissons aux Anges et aux Archanges, aux Trônes, aux Dominations et à toute l'armée céleste, pour chanter un cantique à votre gloire, en disant sans cesse :

VERÈ dignum et justum est, æquum et salutáre, te quidem, Dómine, omni témpore, sed in hæc potíssimum nocte gloriósius prædicáre, cum Pascha nostrum immolátus est Christus : ipse enim verus est Agnus, qui abstulit peccáta mundi, qui mórtém nostram moriéndó destrúxit, et vitam resurgéndo reparávit. Et ideo cum Angelis et Archángelis, cum Thronis et Dominationibus, cumque omni militiá cœlestis exercitús, hymnum glóriæ tuæ cánimus, sine fine dicétes :

Sanctus, etc., p. 93.

Après le *Memento* des vivants :

PARTICIPANT à une même communion et célébrant la très sainte nuit de la résurrection de Notre Seigneur Jésus-Christ selon la chair, nous honorons la mémoire, en premier lieu, de la glorieuse Vierge Marie, mère du même Jésus-Christ, etc., page 95.

COMMUNICANTES, et noctem sacratíssimam celebrátes resurrectionis Dómini nostri Jesu Christi secúndum carnem ; sed et memóriam venerátes, in primis gloriósæ semper Virginis Mariæ, genitricis ejúsdem Dei, etc., p. 95.

HANC igitur oblationem servitutis nostræ, sed et cunctæ familiæ tuæ, quam tibi offerimus pro his quoque quos regenerare dignatus es ex aquâ et Spiritu sancto, tribuens eis remissionem omnium peccatorum; quæsumus, Domine, ut placatus accipias, diésque nostros in tuâ pace disponas atque ab æternâ damnatione, etc., page 96.

(Il n'y a pas de Communion.)

Postcommunion.

✠ Dominus vobiscum;

✠ Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

SPIRITUM nobis, Domine, tuæ charitatis infunde; ut quos sacramentis, paschâlibus satiasti, tuâ faciâs pietate concordes.

QUOS tuis, Domine, reſcis sacramentis continuis attollê benignis auxiliis; ut tuæ redemptionis effectum, et mystériis capiamus, et móribus. Qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitate Spiritus sancti, etc.

NOUS vous prions donc, Seigneur, de recevoir favorablement cette offrande de notre servitude, qui est l'offrande de toute votre famille; nous vous la présentons également pour ceux que vous avez daigné régénérer par l'eau et par le Saint-Esprit, en leur accordant la rémission de tous leurs péchés; et nous vous supplions de nous établir dans votre paix, etc., page 96.

✠ Le Seigneur soit avec vous;

✠ Et avec votre esprit.

PRIONS

RÉPANDEZ en nous, Seigneur, l'esprit de votre charité, afin que ceux que vous avez rassasiés de vos sacrements dans cette solennité, n'aient, par votre grâce, qu'un même esprit et un même cœur.

SOUTENEZ, Seigneur par votre grâce, ceux que, dans votre bonté, vous fortifiez par vos sacrements; afin que nous ressentions les effets de votre rédemption, non seulement dans vos saints mystères, mais encore dans toute notre vie, vous qui, étant Dieu, vivez et régnez avec le Père, etc.

LE SAMEDI DES QUATRE-TEMPS DE LA PENTECOTE

Secrète.

POUR que nos jeunes vous soient agréables, accordez à nos prières, Seigneur, que, par la vertu de ce sacrement, nous vous offrons un cœur pur.

NOUS vous en conjurons, Seigneur, faites vous-même, par ces saints mystères, que nous vous les offrons avec un cœur digne de vous; Par Notre Seigneur Jésus-Christ.

UT accépta tibi sint, Domine, nostra jejúnia, præsta nobis, quæsumus, hujus múnere sacramenti purificatum tibi pectus offerre.

TUIS, quæsumus, Domine, operâre mystériis, ut hæc tibi múnere dignis mentibus offeramus; Per Dóminum nostrum Jesum Christum.

Préface.

IL est véritablement juste et raisonnable, il est équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, par Jésus-Christ Notre Seigneur, qui, étant monté au plus haut des cieux et s'étant assis à votre droite, fit descendre en ce jour sur ses enfants d'adoption le Saint-Esprit qu'il avait promis. C'est pourquoi le monde entier répandu sur la terre est transporté d'une sainte joie; les Vertus des cieux et les Puissances angéliques chantent un cantique à votre gloire, en disant sans cesse.

VERÈ dignum et justum est, æquum et salutaire, nos tibi semper et ubique grâcias agere, Domine sancte, Pater omnipotens æterne Deus, per Christum Dóminum nostrum; qui ascendens super omnes cœlos, sedensque ad dexteram tuam, promissum Spiritum sanctum hodiernâ die in filios adoptionis effudit. Quapropter, profusis gaudiis, totus in orbe terrarum mundus exultat: sed et supérnæ Virtutes, atque angélicæ Potestates, hymnum glóriæ tuæ concinunt, sine fine dicentes:

Sanctus, etc., p. 93.

Après le *Memento* des vivants :

COMMUNICANTES, et diem sacratissimum Pentecostes celebrantes, quo Spiritus sanctus Apóstolis innuméris linguis apparuit ; sed et memóriam venerantes, etc.. *page 95.*

HANC igitur oblationem servitutis nostræ, sed et cunctæ familiæ tuæ, quam tibi offerimus pro his quosque quos regenerare dignatus es ex aquâ et Spiritu sancto, tribuens eis remissionem omnium peccatorum ; quæsumus, Domine, ut placatus accipias, diésque nostros in tuâ pace disponas, atque ab æternâ damnatione nos eripi, et, etc., *page 96.*

Communion et Postcommunion.

SPIRITUS ubi vult spirat, et vocem ejus audis, alleluia : sed nescis unde veniat, aut quò vadat, alleluia, alleluia, alleluia.

✠ Dominus vobiscum ;

✠ Et cum spiritu tuo.

PARTICIPANT à une même communion, et célébrant le saint jour de la Pentecôte, jour où le Saint-Esprit est descendu sur vos Apôtres sous la figure d'une multitude de langues de feu, nous honorons la mémoire, en premier lieu, de la glorieuse Vierge Marie, mère de Jésus-Christ Notre Seigneur, de vos bienheureux Apôtres, etc., *page 95.*

NOUS vous prions donc, Seigneur, de recevoir favorablement cette offrande de notre servitude, qui est aussi celle de toute votre famille ; nous vous la présentons également pour ceux que vous avez daigné régénérer par l'eau et par le Saint-Esprit, en leur accordant la rémission de tous leurs péchés, et nous vous supplions de nous établir dans votre paix, etc., *page 96.*

L'ESPRIT souffle où il veut et vous entendez sa voix, alleluia ; mais vous ne savez ni d'où il vient, ni où il va, alleluia, alleluia, alleluia.

✠ Le Seigneur soit avec vous ;

✠ Et avec votre esprit.

PRIONS.

QUE vos mystères, Seigneur, nous donnent une ferveur toute divine, qui nous fasse trouver en eux nos délices et des fruits de salut.

SOUTENEZ, Seigneur, par votre grâce, ceux que, dans votre bonté, vous fortifiez par vos sacrements ; afin que nous ressentions les effets de votre rédemption, non seulement dans vos saints mystères, mais encore dans toute notre vie, vous qui, étant Dieu, vivez et réglez avec le Père, etc.

OREMUS.

PRÆBEANT nobis, Domine, divinum tua sancta fervorem, quo eorum pariter et actu delectemur et fructu.

QUOS tuis, Domine, reficis sacramentis, continuis attolle benignis auxiliis ; ut tuæ redemptionis effectum, et mysteriis capiamus, et moribus, qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitate Spiritus sancti, etc.

LE SAMEDI DES QUATRE-TEMPS DE SEPTEMBRE

Secrète.

ACCORDEZ à nos prières Dieu tout-puissant, que le sacrifice offert à votre majesté nous obtienne la grâce de la dévotion, et le bonheur éternel.

NOUS vous en conjurons, Seigneur, faites vous-même, par ces saints mystères, que nous vous les offrons avec un cœur digne de vous ; Par N. S. J.-C.

Préface commune, p. 115.

Communion et Postcommunion.

LE septième mois, vous célébrez ces fêtes, qui

CONCÈDE, quæsumus, omnipotens Deus, ut oculis tuæ majestatis munus oblatum, et gratiam nobis devotionis obtineat, et effectum beatæ perennitatis acquirat.

TUIS, quæsumus, Domine, operare mysteriis, ut hæc tibi munera dignis mentibus offeramus ; Per Dominum nostrum Jesum Christum.

MENSE séptimo festa celebrabitis, cum in

tabernaculis habitare fecerim filios Israel, cum educerem eos de terra Ægypti: ego Dominus Deus vester.

✠ Dominus vobiscum;

✠ Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

PERFÍCIANT in nobis, Domine, quæsumus, tua sacramenta quod continent; ut quæ nunc specie gerimus, rerum veritate capiamus.

QUOS tuis, Domine, reficis sacramentis, contineas attolle benignus auxiliis: ut tuæ redemptionis effectum, et mysteriis capiamus, et moribus, qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitate Spiritus sancti, etc.

rappelleront que j'ai fait habiter les enfants d'Israël sous la tente, lorsque je les ai tirés de la terre d'Égypte, moi le Seigneur votre Dieu.

✠ Le Seigneur soit avec vous;

✠ Et avec votre esprit.

PRIONS.

ACCORDEZ à nos prières, Seigneur, que vos sacrements opèrent en nous ce qu'ils signifient, afin que nous possédions un jour en réalité ce que nous ne voyons aujourd'hui qu'en figure.

SOUTENEZ, Seigneur, par votre grâce, ceux que, dans votre bonté, vous fortifiez par vos sacrements afin que nous ressentions les effets de votre rédemption, non seulement dans vos saints mystères, mais encore dans toute notre vie, vous qui, étant Dieu, vivez et réglez avec le Père, etc.

TABLE

Objet et but de ce livre.	5
Conditions pour la réception des saints Ordres.	9
Prières et cérémonies des Ordinations.	15
Tonsure.	17

ORDRES MINEURS

Ordination des Portiers.	27
— des Lecteurs.	29
— des Exorcistes.	32
— des Acolytes.	38

ORDRES SACRES

Ordination des Sous-Diacres.	48
— des Diacres.	50
— des Prêtres.	63

MESSES PROPRES DES JOURS D'ORDINATION

DEPUIS LA SECRÈTE JUSQU'À LA POSTCOMMUNION

Messes des Samedis d'Ordination.	115
Litanies des Saints.	51
<i>Veni Creator.</i>	86
Ordinaire de la Messe depuis l'Offertoire.	90
<i>Te Deum.</i>	110

FIN

PARIS
IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

Abbé DESBOS. Livre d'or des âmes pieuses, ou cinq livres en un seul : *Paroissien — Imitation — Choix de Prières — Evangiles et Vies des principaux saints médités — Neuvaines et pratiques de dévotion*. 27^e édition. 1 volume in-18. 1 000 pages. 4 fr.

Abbé LARFEUIL. Le Quart d'heure pour Dieu. Méditations pour chaque jour de l'année. 8^e édition. 3 beaux volumes in-12. 10 fr.
— Le Quart d'heure pour Marie, ou nouveau mois de Marie. 16^e édition. 1 volume grand in-12. 2 fr. 50
— Le Quart d'heure pour saint Joseph. 4^e édition. 1 volume in-12. 3 fr.
— La Femme à l'école de Marie. 3^e édition. 1 volume in-12. 3 fr.
— La Jeune Fille à l'école de Marie. 3^e édition. 1 volume in-12. 3 fr.

Bons Livres à 1 franc, net, publiés par l'abbé Pages, ancien bibliothécaire du séminaire Saint-Sulpice.
Auteurs publiés : S. S. Léon XIII, 7 vol. — Bossuet, 10 vol. — Frayssinous, 2 vol. — Saint François de Sales, 5 vol. — De Maistre, 4 vol. — Pascal, Pensées, 1 vol. — Massillon, 3 vol. — Imitation de Jésus-Christ, 1 vol. — Encycliques de LL. SS. Pie IX, Grégoire XVI, Pie VII, 1 vol. — Mgr Freppel, Divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, 1 vol. — Bourdaloue, Sermons choisis, 2 vol. — Fénelon, Existence de Dieu, 1 vol. — Chateaubriand, Génie du christianisme, 2 vol. ; Itinéraire de Paris à Jérusalem, 2 vol. ; Les Martyrs, 2 vol. — Xavier de Maistre, Œuvres, 1 vol.

LES ROMANS CHOISIS

Nouvelle collection à l'usage de la Jeunesse

Ont paru :

Ernest DAUDET. Pages choisies.
Pierre MAEL. La Lionne de Clisson.
Henri GORDONNIER. Exploits de nos soldats au Maroc.
— Les 100 000 curiosités d'hier et d'aujourd'hui.
M. LEVRAY. Trait d'union.
— Le Roc maudit.
Michel AUVRAY. Aubord du lac.
J. BARBET de VAUX. Muguette.

Léo CLARETIE. Le Vieux Tzigane.
Jean DRAULT. Le Perroquet du cantinier.
— La Fille du Corsaire.
CHÉRON de la BRUYÈRE. Chassé du Nid !
L. DES AGES. La Villa aux Cerises.
— Le Général Dur à Cuir.
F. de NOCÉ. Mon premier voyage.
— Mirage et Réalité.

Chaque volume in-16 Jésus, sur beau papier glacé, avec illustrations. Prix, broché. 1 fr.

Cette collection a été recommandée par la France littéraire, Romans Revue, Le Moniteur bibliographique, L'Education familiale, La Croix, etc.

Henry BORDEAUX

La Peur de vivre. Édition revue par l'auteur et par Mgr l'Evêque de Chartres. À l'usage des familles.

Un volume in-18 Jésus, avec illustrations. Prix 3 fr. 50